



DSN – Guide utilisateur Anael Paie iSeries

Version V7R0

DSN – Phase 3 version 2025.1

© Copyright 2024 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : DSN – Guide utilisateur

Date de publication : décembre 12, 2024

Table des matières

À propos de ce manuel	9
Public concerné	9
Périmètre du document	9
Prérequis.....	9
Historique du document.....	10
Contacter Infor	11
Chapitre 1 Présentation.....	13
Déclarations substituables.....	14
Principes	14
Arborescence de la DSN mensuelle	15
Fichiers à produire.....	16
Points de dépôts.....	17
Fractionnement.....	17
Notion d'exclusion dans le cadre de la DSN	17
Aide à la codification AGIRC-ARCCO.....	18
Aide à la codification URSSAF	19
Chapitre 2 Norme phase 3 2025	20
Notes différentielles entre les cahiers techniques de la phase 3 2024 et de la phase 3 2025.....	20
Période transitoire entre les phases 3 2024 et 2025.....	20
Nouveautés.....	21
Fermeture du service Topaze	21
Ajout des champs suivants.....	21
Modification des champs suivants.....	21
Paramétrage	23
Chapitre 3 Prélèvement à la source.....	29
Généralité	29

Mise en œuvre	31
Table des barèmes DS25P	31
Table des montants DS05P	32
Table des paiements DS20P	34
Table des exports des montants DS70P	35
Table des rubriques de paie PR50P	36
Table des messages bulletin PR56P	36
Intégration des CRM nominatifs	36
Les taux d'imposition	40
DSN Etat de contrôle du versement à la DGFIP	41
Appel de taux Topaze	42
Principe	42
Liste des données portées par le message d'appel des taux	43
Exemple de flux Topaze	44
Traitement	45
Chapitre 4 Gestion de l'OETH	47
Saisie du statut BOETH	49
Saisie des cotisations établissement	49
Types de personnel dédiés	51
Saisie des compléments OETH	51
Déclaration en DSN de la contribution annuelle en cas d'accord agréé	53
Chapitre 5 Paramétrage DSN	54
Table des paramètres généraux DSN – DS01P	54
Table des contacts DS12P	56
Table des types de personnel DS30P	58
Table des lignes de cotisation DS31P	60
Table des paiements DS20P	62
Table des montants DS05P-DS06P	67
Table des caisses DS02P	73
Table des populations DS03P	75
Table des affiliations DS11P	77
Table des populations Prévoyance DS07P	79
Dossier salarié - Ecran contrats Prévoyance par salarié PPE23P	80
Table des exports des montants DS70P	83

Chapitre 6 Autres paramètres	85
Table des Siret GR82P/DS82P	85
Table des horaires hebdomadaires PR32P	88
Table des types de contrats PR04P	89
Table des situations d'absences MA05P	96
Table des motifs d'entrée et de sortie PR06P.....	97
Table des types de rémunération PR13P	98
Collecte des données pour les caisses CIBTP (2022).....	99
Les rubriques dédiées aux CIBTP en DSN	99
Collecte des contributions de formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage par l'URSSAF et la MSA (2022)	102
Pôle emploi - Recouvrement des cotisations chômage des expatriés (2022).....	103
Chapitre 7 Prégénération	106
Saisie des cotisations par établissement	107
Saisie des compléments OETH.....	109
Bénéficiaires des honoraires	111
Intégration des honoraires.....	111
Saisie des honoraires	112
Assujettissement fiscal - Bloc 44	114
Traitement.....	116
Détail de la génération des blocs sur les paiements.....	117
Chapitre 8 Gestion des DSN	119
Choix des déclarations	119
Affichage des déclarations	121
Copie d'une déclaration.....	123
Suppression d'une déclaration	123
Impression des DSN mensuelles	124
Générer la déclaration	126
Export des montants.....	129
Modification d'une déclaration.....	134
Exemple de création d'un bordereau de régularisation	138
Changement de contrat.....	141
Chapitre 9 Editions	145

Liste des montants par salarié.....	145
Etat de contrôle des cotisations URSSAF.....	146
Etat de contrôle des cotisations Prévoyance	147
Etat de contrôle des cotisations Retraite.....	148
Etat de contrôle des cotisations MSA.....	149
Etat de contrôle du versement à la DGFIP.....	149
Déclaration annuelle des salaires.....	150
Edition des rubriques par Siret	152
Chapitre 10 Signalement d'arrêt de travail.....	153
Paramétrage complémentaire	153
Contacts DSN – DS12P	153
Paramètres généraux DSN – DS01P.....	155
Paramétrage des IJSS - MA10P	156
Traitements.....	158
Prégénération	158
Suppression d'une absence.....	159
Mise à jour d'une absence	159
Prolongation d'une absence.....	159
Signalement de reprise	159
Génération de la déclaration	160
Détopage ou suppression d'une génération	161
Chapitre 11 Signalement de fin de contrat/FCTU.....	162
Prérequis pour les fins de contrat.....	162
FCTU.....	163
Activation de la FCTU.....	165
Paramètres généraux DSN – DS01P	165
Mise en œuvre	166
Options de menu	166
Paramétrage	166
Paramètres généraux DSN – DS01P	166
Motifs d'entrée et sortie – PR06P	167
Montants DSN – DS05P	167
Saisie et prégénération du signalement.....	168
Génération du signalement	170

Chapitre 12 Signalement Amorçage des Données Variables (signalement ADV)	171
Généralités.....	171
Mise en œuvre	172
Droits d'accès aux déclarations signalement ADV	172
Options de menu	173
Saisie et prégénération du signalement ADV	174
Création du signalement ADV	176
Génération du signalement	178
Chapitre 13 Spécificités en DSN pour les gens de mer affiliés à l'ENIM	179
Renseignement des spécificités pour l'ENIM	181
Mise en œuvre	183
URSSAF	183
Tables	184
Saisie des lignes de service	185
Pré-génération de la DSN	187
Annexe A Liste des anomalies	188
Annexe B Primes et périodes de rattachement	190
Annexe C Actions, Stock-options, BSPCE et Retraite supplémentaire à prestations définies	196
Annexe D Bloc individu non salarié S89.G00.91	199
Annexe E Modes de conversion des compteurs	201
Annexe F Description du fichier de saisie des honoraires	203
Annexe G Description du fichier de saisie des absences DSN	206
Annexe H Tableau d'alimentation des données	208

À propos de ce manuel

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs DSN – Guide utilisateur

Périmètre du document

Cette nouvelle version du document, tout en conservant les fonctionnalités décrites lors du démarrage de la phase 2, intègre les évolutions mises en place pour la gestion de la phase 3.

En phase 2, une partie du paramétrage était commune avec celle de la déclaration DADS-U, ce n'est plus le cas avec la phase 3.

Ce document couvre les périmètres suivants :

- Paramètres des déclarations DSN
- Prégénération de la DSN mensuelle
- Gestion des DSN
- Génération du fichier au format TXT pour envoi
- Editions de contrôles
- Signalements d'arrêt de travail
- Signalements de fin de contrat

Prérequis

Version OS/400 requise

La version OS/400 V7R1M0 ou supérieure est requise.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	20/02/2015	R&D	Création du document
2.0	26/02/2016	R&D	Phase 3
3.0	23/12/2016	R&D	Phase 3.6
4.0	30/01/2017	R&D	Phase 3.2017.1
5.0	02/05/2017	R&D	Phase 3 2017.1 Modification du paramétrage des cotisations établissement.
6.0	03/10/2017	R&D	Déclaration des Honoraires
7.0	01/03/2018	R&D	Phase 3.2018.1
8.0	03/12/2018	R&D	Phase 3.2019.1
9.0	04/02/2018	R&D	Appel de taux Topaze
10.0	15/10/2019	R&D	Phase 3 2020.1 MAJ au 01/2020 : Les rubriques LODEOM sont des réductions Montant net versé 50.004 : le montant du PAS n'est plus à déduire.
11.0	11/02/2020	R&D	Phase 3 2020.1 Ajout gestion des changements de contrat.
12.0	01/12/2020	R&D	Phase 3 2021.1 – FCTU – OETH - ENIM.
13.0	01/10/2021	R&D	Phase 3 2022.1
14.0	07/10/2022	R&D	Phase 3 2023.1 MAJ au 01/2022 : Ajout du montant net social S51 code 027
15.0	20/10/2023	R&D	Phase 3 2024.1
16.0	30/05/2024	R&D	Signalement d'Amorçage des Données Variables
17.0	31/10/2024	R&D	Phase 3 2025.1 MAJ au 12/2024 : Code cotisation 142 aussi pour la MSA

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail du support Infor à cette adresse : <https://conciierge.infor.com>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Présentation

La loi du 22 mars 2012 a instauré la Déclaration Sociale Nominative, vouée à remplacer les déclarations sociales actuelles à la charge des employeurs. La DSN se traduit par la mise en œuvre d'un système d'information DSN alimenté par des flux de données communiquées par les employeurs.

Obligation intermédiaire

Le décret du 24 septembre 2014 institue une obligation intermédiaire d'effectuer la DSN pour certaines entreprises :

« Les entreprises qui ont déclaré directement en 2013 un montant égal ou supérieur à 2 millions d'euros de cotisations et contributions sociales auprès de l'Urssaf / CGSS et/ou de la MSA (CSG-CRDS, contribution d'assurance chômage, CSA, FNAL, VT notamment inclus... les déclarations effectuées au titre des régimes général et agricole s'ajoutant pour les entreprises relevant des deux régimes) »

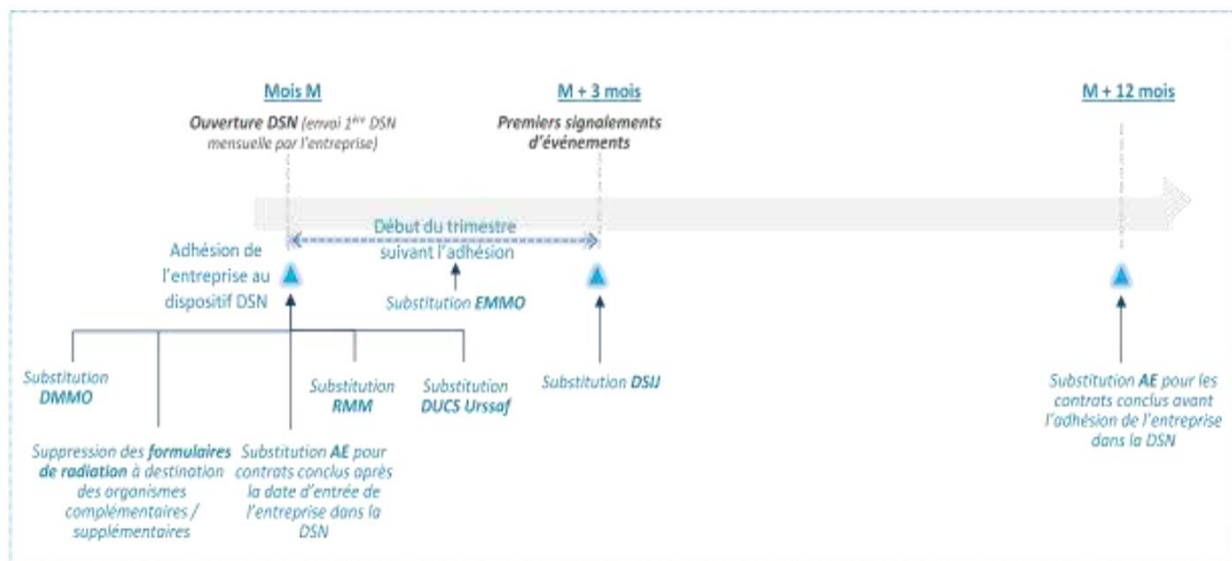
Si l'entreprise se trouve dans le champ de cette obligation intermédiaire, elle sera donc tenue d'effectuer une DSN à compter des paies effectuées à partir du 1 avril 2015 (date d'entrée vigueur de l'obligation). Elle devra transmettre sa DSN au plus tard le 5 du mois civil suivant, lorsque les cotisations sont déjà acquittées à cette date, et le 15 du mois civil suivant dans les autres cas, soit à partir des 5 et 15 mai 2015.

Adresse de référence : <http://www.dsn-info.fr/>

Déclarations substituables

- En phase 2
 - La DMMO / EMMO
 - Les attestations de salaire pour le versement des IJSS
 - L'attestation employeur destinée à Pôle emploi
 - Les formulaires de radiation à destination des organismes complémentaires supplémentaires
 - La DUCS URSSAF (bordereau récapitulatif des cotisations, tableau récapitulatif)
- En phase 3 (phase de généralisation à partir de janvier 2017)
 - Les autres DUCS (retraite complémentaire, prévoyance, CI-BTP)
 - Déclaration de cotisations MSA
 - La DADS-U (pour les salaires de 2017)

Sont représentées ci-dessous, les modalités envisagées pour la substitution des différentes déclarations de la phase 2 :



Principes

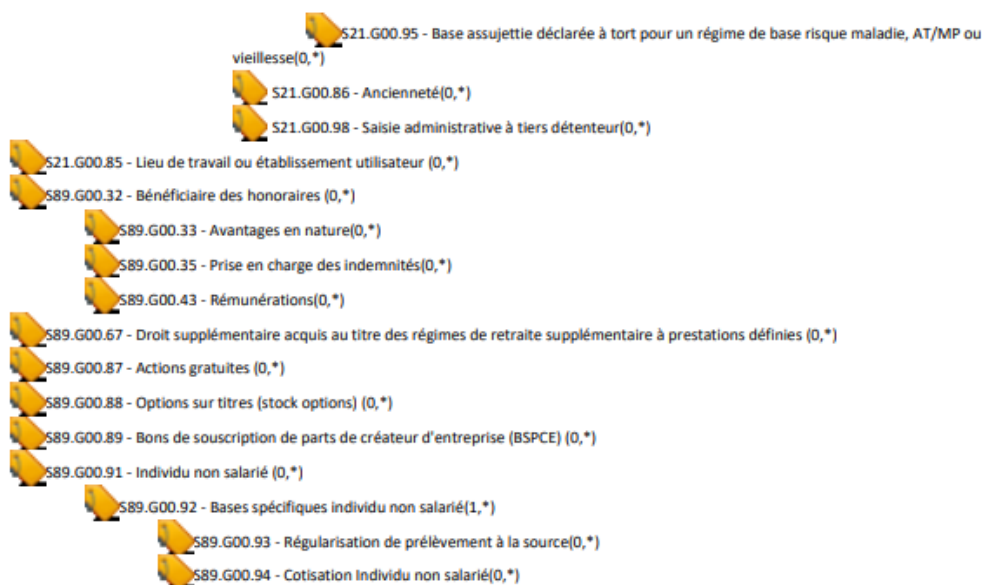
Différences notoires avec la DADS-U :

- C'est une déclaration par établissement, structuration (1,1) du groupe 11.
- Des groupes agrégés sous l'établissement (15 à 23).
- Les rémunérations (groupe 50 et sous-jacents) sont détachées du contrat.

Arborescence de la DSN mensuelle

Phase 3 2024





Fichiers à produire

- DSN mensuelle

Cette déclaration est constituée des données individuelles des salariés à l'issue de la paie et est déposée mensuellement le 5 ou le 15 du mois M+1. La déclaration DSN mensuelle reprend également les modifications de la situation contractuelle du salarié comme, par exemple, le passage d'un temps plein à un mi-temps, le passage du statut non-cadre au statut cadre...

La déclaration DSN est réalisée par établissement d'affectation du salarié. Il est possible de rassembler dans un même fichier déclaratif tous les établissements d'affectation d'une entreprise.

La déclaration DSN mensuelle est une procédure globale qui sert les besoins de tous les organismes, ses données sont conservées dans la durée.

Remarque : l'échéance de dépôt des DSN « annule et remplace » est désormais située la veille du jour de l'échéance. Au-delà de cette date, les rectifications sont à opérer dans les paies des mois suivants et donc figureront dans une déclaration DSN ultérieure.

- Trois signalements d'événements

Le signalement de l'événement n'est utilisé que par les organismes de protection sociale (OPS) concernés par les déclarations substituées (Pôle emploi, CNAM, MSA).

- L'arrêt de travail, en cas de maladie, maternité, paternité (après 3 DSN mensuelles)

- La reprise à la suite d'un arrêt de travail, si la date de reprise réelle est antérieure à la date de fin prévisionnelle transmise dans l'arrêt
- La fin de contrat de travail, FCTU

Ils sont à produire au plus tard cinq jours après la survenance de l'événement.

Remarque : Dans le cas de subrogation, les signalements d'arrêts de travail peuvent être envoyés en même temps que la DSN mensuelle suivante, tout en restant des déclarations séparées.

Points de dépôts

- Le portail MSA, pour le régime agricole uniquement :
<http://www.msa.fr>
- Le portail net-entreprise, pour le régime général et agricole, par voies séparées :
<http://www.net-entreprises.fr/>

La déclaration de populations mixtes doit faire l'objet de dépôts séparés.

Fractionnement

Les fractions sont admises par le système DSN quand une entreprise a volontairement plusieurs systèmes de paie ou des organisations de paie distinctes pour des salariés d'un même établissement ou lorsque l'entreprise gère plusieurs catégories de populations pour lesquelles les dates d'exigibilité de la DSN diffèrent.

Le dispositif de fractionnement n'est pas destiné à répartir les salariés en plusieurs envois selon leur régime de protection sociale (général ou agricole).

Pour exemple, une entreprise mixte devra constituer deux déclarations portant chacune les mentions de fraction 1 sur 1.

Notion d'exclusion dans le cadre de la DSN

Au démarrage du projet DSN, la notion d'exclusion était associée à des types de populations. Or, dans les faits :

- Ce ne sont pas les salariés qui sont exclus, mais les procédures appliquées à ceux-ci.
- Ce ne sont pas les entreprises qui sont exclues, mais les procédures auxquelles elles sont soumises.

Il convient de noter que l'exclusion ne signifie pas en sens inverse une interdiction d'utiliser la DSN, mais que cet usage s'opère uniquement dans les limites des procédures non exclues.

Exclusions de procédures de la phase 3

Le démarrage en production de la phase 3 de la DSN est prévu pour le troisième trimestre 2016. Les exclusions sur les procédures particulières sont les suivantes dans ce cadre.

Régimes spéciaux

Les procédures relatives à des régimes spéciaux qui pourraient être remplacées par la DSN en phase 3 après janvier 2017 sont les suivantes :

- CPRPSNCF
- CNIEG, CAMIEG
- CRPCEN
- CPRNPAC

Les autres procédures particulières relatives à des régimes spéciaux sont ainsi exclues pour le moment de la phase 3 :

- CPR RATP
- Banque de France
- Opéra de Paris
- Comédie Française
- Assemblée Nationale
- Sénat
- CNBF
- CANSSM
- Ports autonomes
- Chambres de commerce
- Administration pénitentiaire
- Enseignement :
 - Lycées agricoles
 - Régime additionnel des enseignants du privé

Aide à la codification AGIRC-ARCCO

<https://www.agirc-arrco.fr/mon-entreprise/specialistes-de-la-paie/declaration-sociale-nominative-dsn/>

Aide à la codification URSSAF

Le guide déclaratif DSN Urssaf est régulièrement mis à jour et est accessible sur ce site :

[DSN : Guide déclaratif Urssaf](#)

Chapitre 2 Norme phase 3 2025

Notes différentielles entre les cahiers techniques de la phase 3 2024 et de la phase 3 2025

Ces points sont extraits du document diffusé sur le site net-entreprises.fr :

<https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/dsn-P25V01-note-differentielle-CT2024.1.3-CT2025.1.pdf>

Période transitoire entre les phases 3 2024 et 2025

Le code norme est présenté lors de la Pré-génération d'une DSN mensuelle.

La modification de la norme par défaut s'effectue dans la table des paramètres généraux de la DSN.

Lors de la saisie d'une absence ou d'une fin de contrat, c'est le code norme par défaut qui est utilisé pour le signalement pré-généré.

Le code norme pour la phase 3 2025 est 'P25V01'.

Si vous pratiquez la subrogation pour les arrêts de travail, Il est préférable de modifier la norme juste après la validation de la dernière DSN mensuelle (dernière fraction) de 2024, afin que les absences saisies sur le mois soient constituées à la même norme que la DSN mensuelle suivante, avec laquelle elles seront envoyées.

Nouveautés

Fermeture du service Topaze

A compter de fin 2024, le service TOPAze ne sera plus mis à disposition. Nous vous recommandons donc d'utiliser dès à présent le [signalement d'amorçage](#) des données variables (SADV), pour anticiper cette fermeture.

<https://www.net-entreprises.fr/topaze-fermeture-du-service-fin-2024-et-usage-du-signalement-damorçage/>

Ajout des champs suivants

Bloc 54 Autre élément de revenu brut

Ajout de la rubrique

S21.G00.54.005 Numéro de contrat

Bloc 62 fin de contrat

Ajout de la rubrique

S21.G00.62.021 Refus de la proposition d'un CDI suite à CDD ou contrat de mission

« Dans le cadre de la loi de plein emploi, l'assurance chômage a besoin d'identifier les refus de proposition de CDI suite à un CDD ou un contrat de mission de la part d'un salarié. »

Voir la fiche https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2695

Modification des champs suivants

Bloc 06 Entreprise

S21.G00.06.009 Effectif moyen de l'entreprise au 31 décembre

La déclaration de cette rubrique n'est plus attendue.

Bloc 11 Etablissement

S21.G00.11.008 Effectif de fin de période déclarée de l'établissement

La déclaration de cette rubrique n'est plus attendue.

« Les rubriques « Effectif moyen de l'entreprise au 31 décembre - S21.G00.06.009 » et « Effectif de fin de période déclarée de l'établissement - S21.G00.11.008 » étaient toujours attendues pour les employeurs du secteur public et du secteur maritime. A compter de la version de norme P25V01, elles ne sont plus à renseigner. Leur suppression est prévue en version de norme P26V01. »

Par conséquent, ces rubriques sont laissées en l'état dans Anaël Paie en norme 2025 et seront supprimée en norme 2026 si telle est toujours leur destinée.

Bloc 40 Contrat

S21.G00.40.046 Identifiant de l'établissement utilisateur

La rubrique devient obligatoire pour les contrats de nature 53 et 54 Contrats détenu.

Dans Anaël Paie, la rubrique sera renseignée dans ce cas par le siret du lieu de travail S21.G00.40.019.

Bloc 52 Prime, gratification et indemnité

S21.G00.52.003, .004 Dates de début et fin de la période de rattachement de Prime, gratification et indemnité

La période de rattachement devient obligatoire pour le type 902 « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) ».

Un contrôle est ajouté :

« La rubrique 'Date de fin de la période de rattachement - S21.G00.52.004' doit être obligatoirement déclarée et être renseignée avec une date inférieure ou égale au 31 mars 2022. ».

Bloc 70 Affiliation Prévoyance

S21.G00.70.008 Nombre d'ayants-droit conjoint / concubin

Cette rubrique se nommait auparavant « Nombre d'adultes ayants-droit ».

Bloc 81 Cotisation individuelle

S21.G00.81.001 Code de cotisation

Une mention est ajoutée à la description de la valeur « 105 - Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco, y compris Apec » pour que celle-ci ne soit plus utilisée à compter de 2025. Elle est maintenue en norme pour les cas de corrections pour des périodes antérieures.

Dans Anael paie, les montants sous le code 105 paramétrés pour des périodes postérieures à 2024 ne sortiront pas en DSN, à noter que les régularisations peuvent aussi être effectuées avec le nouveau code 131 « Cotisation régime unifié Agirc-Arrco ».

Voir la fiche 2556 (https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2556) pour les modalités déclaratives des Cotisations de retraite complémentaire AGIRC ARRCO 2025.

Paramétrage

PR06V Les motifs d'entrée/sortie et Saisie d'attestation de fin de contrat

Ajout du code suivant dans le code rupture DSN pour alimentation du motif de la rupture de contrat S21.G00.62.002.

119 - Fin d'affectation

MA05P Les situations d'absence

Ajout du code situation DADS-U suivant pour alimentation du Motif de suspension S21.G00.65.001.(code 686)

89 - Contrat suspendu pour expatriation

DS05P Les montants

Les compteurs suivants ont été modifiés :

Sous-groupe	Nom sous-groupe	Compteur	Nom	Commentaires
S21.G00.51	Rémunération	S21.G00.51.012 codes 026 S21.G00.51.013 codes 026	Heures	Suppression du compteur 026 – Heures supplémentaires exonérées (y compris journées de RTT monétisées)
S21.G00.52	Prime, gratification et indemnité	S21.G00.52.002 code 055	Montant	Ajout du compteur 055 – Indemnité transactionnelle exonérée fiscalement. « A noter que sous la valeur « 022 - Indemnité transactionnelle », c'est bien l'intégralité de l'indemnité qui doit être déclarée (aussi bien part exonérée que non exonérée). Il est également précisé que c'est la part patronale des cotisations de frais de santé qui est attendue. »
S21.G00.54	Autre élément de revenu brut	S21.G00.54.002 code 092	Montant	Modification du libellé du compteur 92 - Cotisation patronale frais de santé Il est précisé que c'est la part patronale des cotisations de frais de santé qui est attendue.
S21.G00.78	Base assujettie	S21.G00.78.004 code 037	Montant de base assujettie	Suppression du compteur 037 – Assiette de pénibilité

Sous-groupe	Nom sous-groupe	Compteur	Nom	Commentaires
S21.G00.81	Cotisation individuelle	S21.G00.81.003 S21.G00.81.003	Montant d'assiette	<p>Ajout des codes suivants :</p> <p>142 – Cotisation régime unifié Agirc-Arrco (part patronale tranche T1) (URSSAF + MSA) 143 – Contribution au compte professionnel de prévention (C2P) (URSSAF + MSA) 914 – Réduction sapeurs-pompiers volontaires sur les contributions recouvrées par la MSA ou l'Urssaf ou France Travail 915 – Réduction sapeurs-pompiers volontaires sur les cotisations et contributions recouvrées par l'Agirc-Arrco 916 - Exonération de cotisations applicable en Zones France Ruralités Revitalisation (ZFRR)</p> <p>Suppression des codes suivants :</p> <p>063 – Montant de cotisation Arrco 064 – Montant de cotisation Agirc, y compris Apec 086 – Cotisation pénibilité mono exposition 087 – Cotisation pénibilité multi exposition</p> <p>Modification du libellé du compteur</p> <p>014 – Exonérations de cotisations applicable aux entreprises innovantes, universitaires ou de croissance</p> <p>Voir la fiche 2556 pour les modalités déclaratives des Cotisations de retraite complémentaire AGIRC ARRCO 2025.</p> <p>Voir la fiche 2666 pour les modalités déclaratives de la réduction sapeurs-pompiers volontaires.</p> <p>Voir la fiche 2675 pour les modalités déclaratives l'exonération de cotisations applicable en Zones France ruralités revitalisation (ZFRR)</p>

Sous-groupe	Nom sous-groupe	Compteur	Nom	Commentaires
S21.G00.81	Cotisation individuelle	S21.G00.81.004 S21.G00.81.004	Montant de cotisation	<p>Ajout des codes suivants :</p> <p>142 – Cotisation régime unifié Agirc-Arrco (part patronale tranche T1) (URSSAF + MSA) 143 – Contribution au compte professionnel de prévention (C2P) (URSSAF + MSA) 914 – Réduction sapeurs-pompiers volontaires sur les contributions recouvrées par la MSA ou l'Urssaf ou France Travail 915 – Réduction sapeurs-pompiers volontaires sur les cotisations et contributions recouvrées par l'Agirc-Arrco 916 - Exonération de cotisations applicable en Zones France Ruralités Revitalisation (ZFRR)</p> <p>Suppression des codes suivants :</p> <p>063 – Montant de cotisation Arrco 064 – Montant de cotisation Agirc, y compris Apec 086 – Cotisation pénibilité mono exposition 087 – Cotisation pénibilité multi exposition</p>
S21.G00.81	Cotisation individuelle	S21.G00.81.007 S21.G00.81.007	Taux de cotisation	<p>Ajout des codes suivants :</p> <p>142 – Cotisation régime unifié Agirc-Arrco (part patronale tranche T1) (URSSAF + MSA) 143 – Contribution au compte professionnel de prévention (C2P) (URSSAF + MSA)</p> <p>Suppression des codes suivants :</p> <p>063 – Montant de cotisation Arrco 064 – Montant de cotisation Agirc, y compris Apec 086 – Cotisation pénibilité mono exposition 087 – Cotisation pénibilité multi exposition</p> <p>Rappel :</p> <p>Le paramétrage de ces compteurs est facultatif, ce taux est alimenté par défaut par le V5 de la rubrique paramétrée pour les montants 81.003 et 81.004</p> <p>Si vous paramétrez spécifiquement le taux de cotisation par ce compteur 81.007, son paramétrage sera prioritaire. Voir les modalités fonctionnelles d'utilisation du taux à la fin du chapitre dédié.</p>

Déclarations remplacées en phase 3

La DSN obligatoire depuis janvier 2017 s'appuie sur la sécurisation des phases antérieures et remplace progressivement de nombreuses procédures :

- La DMMO (pour les établissements de plus de 50 salariés),
Les attestations de salaire pour le versement des IJSS (Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale) à destination de l'assurance maladie (3 mois après) pour la maladie, maternité, paternité, accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP)
- L'attestation employeur destinée à Pôle emploi :
Pour les contrats conclus après l'adhésion à la DSN (sans délai),
Pour les contrats conclus avant la date d'adhésion à la DSN (12 mois après)
- Les formulaires de radiation destinés aux organismes gérant les contrats collectifs (institutions de prévoyance, mutuelles, sociétés d'assurances)
- Les enquêtes EMMO pour les établissements de 1 à 49 salariés (le mois suivant la fin du trimestre civil de la première déclaration)
- Le volet Urssaf de la DUCS (bordereau récapitulatif des cotisations et le tableau récapitulatif annuel)
- Le relevé mensuel de mission (RMM) pour les établissements de travail temporaire (ETT)
- La DADSU (compète) pour l'ensemble des organismes destinataires.
- Les appels de cotisations Agirc-Arrco (DUCS EDI, EFI, papier...)
- La DTS (*Déclaration Trimestrielle des Salaires*), BVM (*Bordereau de versement mensuel*) des entreprises cotisantes à la MSA
- Les déclarations de cotisations et paiement (DUCS EDI, DUCS EFI) et Bordereau d'appel trimestriel des Organismes Complémentaires
- La déclaration des cotisations de la CRPNPAC (*Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civil*)

La DSN alimente par ailleurs le compte personnel de formation et le compte pénibilité.

Tableau de concordance des bases assujetties, composants de base assujettie et cotisations individuelles à destination des organismes

Sur le site dsn-info.fr, un document recense les combinaisons de blocs 78, 79 et 81 telles qu'attendues par les organismes en charge du recouvrement de cotisations sociales. (lien du tableau Excel à la fin de la fiche ci-dessous).

[Base assujettie et cotisations individuelles : renseigner les blocs 78, 79 et 81](#)

Chapitre 3 Prélèvement à la source

Généralité

Le verseur de revenus doit assurer les opérations suivantes :

- La collecte de la retenue à la source sur la base du revenu net imposable versé et du taux transmis par l'administration fiscale ;
- Le reversement auprès de l'administration fiscale des sommes ainsi collectées.

Ces opérations sont réalisées chaque mois, via la DSN. Le flux retour de ces déclarations, ou Compte Rendu métier (CRM), permet de récupérer le taux de prélèvement calculé par l'administration fiscale. Ce taux est valide jusqu'à la fin du deuxième mois qui suit sa transmission.

Modalités déclaratives du PAS (Prélèvement à la source)

Extrait du cahier technique 2019.1.2

Dans le cadre de la mise en œuvre du Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter du 1er janvier 2019, la norme NEODES intègre de nouvelles notions.

Montant de PAS

Les informations nécessaires à la DGFIP pour le prélèvement à la source dans la DSN sont portées par le bloc « Versement individu – S21.G00.50 » pour les individus salariés.

Pour chaque bloc « Versement individu – S21.G00.50 » déclaré, devront être renseignées les rubriques suivantes :

- « Date de versement - S21.G00.50.001 »
- « Rémunération nette fiscale - S21.G00.50.002 »
- « Numéro de versement - S21.G00.50.003 »
- « Taux de prélèvement à la source - S21.G00.50.006 »
- « Type du taux de prélèvement à la source - S21.G00.50.007 »
- « Identifiant du taux de prélèvement à la source - S21.G00.50.008 »
- « Montant de prélèvement à la source - S21.G00.50.009 »

- « Montant de la part non imposable du revenu - S21.G00.50.011 » (pour les apprentis)
- « Montant soumis au prélèvement à la source - S21.G00.50.013 »

Régularisation de PAS

Les événements donnant lieu à des cas de régularisation de la situation des individus peuvent être de deux types :

RECTIFICATION

Une rectification peut être due à une erreur de taux de PAS appliqué ou à une erreur de rémunération nette fiscale déclarée.

Précision : l'envoi d'un taux par la DGFIP qui s'avère incorrect par la suite ne doit pas faire l'objet d'une régularisation en DSN par le déclarant.

Les erreurs d'application de taux peuvent être liées à l'utilisation d'un mauvais barème ou à des problèmes informatiques lors de l'application des taux transmis par la DGFIP.

TROP-VERSE

Le montant brut du versement était supérieur à ce qui était réellement dû.

Les modalités de gestion des différents cas varient en fonction de la nécessité ou non de récupérer un montant auprès de l'individu (par différence avec la récupération du trop-versé via une compensation effectuée sur le versement du mois courant).

Pour la régularisation de PAS, le bloc « Régularisation de prélèvement à la source S21.G00.56 » a été créé. Il porte les rubriques suivantes :

- « Mois de l'erreur - S21.G00.56.001 »
- « Type d'erreur - S21.G00.56.002 »
- « Régularisation de la rémunération nette fiscale - S21.G00.56.003 »
- « Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur - S21.G00.56.004 »
- « Régularisation du taux de prélèvement à la source - S21.G00.56.005 »
- « Taux déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.006 »
- « Montant de la régularisation du prélèvement à la source - S21.G00.56.007 »
- « Régularisation du montant de la part non imposable du revenu - S21.G00.56.008 »
- « Régularisation du montant soumis au PAS - S21.G00.56.010 »
- « Montant soumis au prélèvement à la source déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.015 »

Cinématique du PAS

- Dépôt d'une DSN mensuelle, comme habituellement ;
- En retour, dans les 5 jours suivants, mise à disposition d'un Compte Rendu Métier (CRM) par net-entreprise, dans l'espace dédié du compte déclarant ;

- Intégration du CRM afin d'alimenter le fichier des taux d'imposition personnalisés par salarié ;
- Calcul de la paie pour générer les rubriques de paie dédiées au prélèvement à la source ;
- Génération de la DSN mensuelle avec les nouvelles rubriques à destination de la DGFIP.

Mise en œuvre

Table des barèmes DS25P

Cette table est une table figée.

Les **grilles** de taux non personnalisés sont mises à disposition dans les référentiels de nomenclature présents sur dsn-info.fr, en format csv. A chaque modification, la table DS25P sera relivrée. Il n'y a pas lieu de modifier les données enregistrées sauf en cas d'erreur.

Contenu de la table DS25P

Information	Description
Date d'effet	Date d'effet au format année/mois
Code barème	<p>Le code barème doit exister dans la table des codes divers GR94P</p> <p>Actuellement trois codes barèmes sont référencés :</p> <p>13 - Barème mensuel métropole</p> <p>23 - Barème mensuel Guadeloupe, Réunion et Martinique</p> <p>33 - Barème mensuel Guyane et Mayotte</p> <p>Le code barème est utilisé pour renseigner la rubrique DSN 50.007 dans le cas de taux non personnalisé.</p>
Montant maximum	<p>Les taux sont diffusés par tranche, avec une borne inférieure et une borne supérieure.</p> <p>Seule la borne supérieure est utilisée.</p>
Taux	Taux à appliquer

Table des montants DS05P

Rubrique	Usage	Description	Commentaire
S21.G00.50.002	O	Rémunération nette fiscale	Compteur de paie
S21.G00.50.004	O	Montant net versé	Compteur de paie
S21.G00.50.005	C	Rémunération nette fiscale potentielle	Compteur de paie
S21.G00.50.006	O	Taux de prélèvement à la source	Valeur V5 de la rubrique de paie paramétrée pour la rubrique DSN 50.009
S21.G00.50.007	O	Type de taux prélèvement à la source	Valeur V2 de la rubrique de paie paramétrée pour la rubrique DSN 50.009
S21.G00.50.008	C	Identifiant du taux prélèvement à la source	Valeur V3 de la rubrique de paie paramétrée pour la rubrique DSN 50.009
S21.G00.50.009	O	Montant du prélèvement à la source	Rubrique de paie
S21.G00.50.011	O	Montant de la part non imposable du revenu	Rubrique de paie
S21.G00.50.013	O	Montant soumis au PAS	Rubrique de paie
Bloc 56			Paramétrage uniquement par rubrique de paie
S21.G00.56.001	O	Mois de l'erreur	Valeur Vn des rubriques de paie paramétrées pour le bloc 56

Rubrique	Usage	Description	Commentaire
S21.G00.56.002		Type de l'erreur 01 - Rectification sur rémunération nette fiscale 02 - Rectification sur taux 03 - Cas d'indu avec rémunération nette fiscale du mois courant négative 04 - Rectification sur rémunération nette fiscale sans PAS	
S21.G00.56.003		Régularisation de la rémunération nette fiscale	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01 03 et 04, renseigner le mois de l'erreur dans une valeur
S21.G00.56.004		Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur	Rubrique de paie pour le type d'erreur 02, renseigner le mois de l'erreur dans une valeur
S21.G00.56.005		Régularisation du taux de prélèvement à la source	Rubrique de paie pour le type d'erreur 02, renseigner le mois de l'erreur dans une valeur
S21.G00.56.006		Taux déclaré le mois de l'erreur	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01 et 03, renseigner le mois de l'erreur dans une valeur
S21.G00.56.007		Montant de la régularisation du prélèvement à la source	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01, 02, 03. Renseigner le mois de l'erreur dans une valeur
S21.G00.56.008		Régularisation du montant de la part non imposable du revenu	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01 et 03. Renseigner le mois de l'erreur dans une valeur

Rubrique	Usage	Description	Commentaire
S21.G00.56.010		Régularisation du montant soumis au PAS	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01 03 et 10. Renseigner le mois de l'erreur dans une valeur
S21.G00.56.015		Montant soumis au prélèvement à la source déclaré le mois de l'erreur	Rubrique de paie pour le type d'erreur 02. Renseigner le mois de l'erreur dans une valeur

Table des paiements DS20P

En DSN, les données de **paiement** à destination de la DGFIP sont à renseigner en bloc " Versement Organisme de Protection Sociale - S21.G00.20 ". Les règles d'arrondis sont précisées dans le paragraphe suivant.

Dans le cadre du **PAS** (Prélèvement à la source), la rubrique " Mode de **paiement** - S21.G00.20.010 " doit être renseignée soit avec la valeur " 05 - prélèvement SEPA ", soit avec la valeur " 06 - versement réalisé par un autre établissement ".

Lorsqu'un établissement déclaré délègue à un autre établissement de la même entreprise le reversement du **PAS** à la DGFIP, il doit obligatoirement renseigner la rubrique " Mode de **paiement**- S21.G00.20.010 " valorisée à " 06 - versement réalisé par un autre établissement ", et les autres rubriques comme suit :

- " Identifiant de l'organisme de protection sociale - S21.G00.20.001 " valorisé à " DGFIP ",
- " Montant du versement - S21.G00.20.005 ", systématiquement valorisé à " 00,00 "
- " Date de début de période de rattachement - S21.G00.20.006 ", valorisée avec la date adéquate,
- " Date de fin de période de rattachement - S21.G00.20.007 ", valorisée avec la date adéquate,
- " Mode de **paiement** - S21.G00.20.010 ", valorisée à "06 - versement par un autre établissement"
- " SIRET payeur - S21.G00.20.012 " (ce SIRET doit avoir la même racine SIREN que le SIRET de l'établissement redevable).

Les montants de PAS à reverser à la DGFIP

Lorsque la ligne S21.G00.20.001-Identifiant Organisme de Protection Sociale est valorisée à " DGFIP ", alors la rubrique S21.G00.20.005-Montant du versement doit être servie. Elle devra être égale à :

La somme algébrique des montants des rubriques S21.G00.50.009 - Montant de prélèvement à la source

+

la somme algébrique des montants des rubriques S21.G00.56.007 - Montant de la régularisation du prélèvement à la source

+

la somme algébrique des montants des rubriques S89.G00.92.010 - Montant de prélèvement à la source

+

la somme algébrique des montants des rubriques S89.G00.93.007 - Montant de la régularisation du prélèvement à la source

La somme totale de PAS à reverser à la DGFIP, portée dans la rubrique S21.G00.20.005-Montant du versement, sera arrondie à l'euro entier le plus proche, les deux décimales étant valorisées à zéro (0,50 valant 1,00 €) (2).

1 Article 39C de l'annexe III du Code général des impôts

2 Articles 1657 et 1724 du Code général des impôts

Dans la table des paiements d'Anael Paie il faut créer un enregistrement pour la DGFIP en précisant si besoin le code du Siret payeur et le code banque.

Table des exports des montants DS70P

Pour le thème 01, export des blocs 50 - 51 – 53, ajout des rubriques suivantes :

- « Rémunération nette fiscale potentielle - S21.G00.50.005 »
- « Taux de prélèvement à la source - S21.G00.50.006 »
- « Montant de prélèvement à la source - S21.G00.50.009 »
- « Montant de la part non imposable du revenu - S21.G00.50.011 »
- « Montant soumis au PAS - S21.G00.50.013 »

Création du thème 07, export du bloc 56, les rubriques exportables sont :

- « Régularisation de la rémunération nette fiscale - S21.G00.56.003 »
- « Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur - S21.G00.56.004 »
- « Régularisation du taux de prélèvement à la source - S21.G00.56.005 »

- « Taux déclaré le mois de l'erreur - S21.G00.56.006 »
- « Montant de la régularisation du prélèvement à la source - S21.G00.56.007 »
- « Régularisation du montant de la part non imposable du revenu- S21.G00.56.008 »
- « Régularisation du montant soumis au PAS - S21.G00.56.010 »

Table des rubriques de paie PR50P

Création d'un mode de calcul 55 pour calculer les rubriques de paie utilisées pour le prélèvement à la source. Pour connaître le paramétrage de la rubrique de paie consulter la documentation :

Anael Paie iSeries - Mode de calcul 55-PAS

Table des messages bulletin PR56P

Le texte du message est passé à 100 caractères et les nouveaux mots clés &Vn permettent d'insérer la valeur d'une rubrique dans le texte du message. N étant le numéro de la valeur de la rubrique de paie.

Cette fonctionnalité peut être utilisée pour la préfiguration du prélèvement à la source.

Intégration des CRM nominatifs

Prérequis IBM i : V7R1 et SI46631

Remarque : Si vous utiliser l'API DSN, l'intégration des taux de PAS est automatique à réception du CRM 94 de la DGFIP. Il est alors inutile de lancer cette fonction.

Note sur les comptes rendus métiers pour le PAS (DSN INFO fiche 1937)

Le CRM nominatif est généré systématiquement pour la transmission des taux et des éventuelles anomalies d'identification, après la date d'échéance de la déclaration et sera mis à disposition du déclarant sur son tableau de bord. Le CRM porte sur les dernières données transmises dans la déclaration (ou fraction) à date d'échéance.

Chaque CRM nominatif dispose d'un identifiant unique, que le collecteur devra renseigner dans le message DSN lors de la déclaration utilisant les taux de PAS portés par ce CRM.

Sur la base des données nominatives déclarées, le CRM remonte les informations suivantes au collecteur :

- Les taux de PAS à appliquer pour chaque individu ;

Nota : La validité du taux transmis par la DGFIP aux collecteurs porte jusqu'à la fin du 2ème mois à compter de la date de mise à disposition du taux, i.e. la date de mise à disposition du CRM. Par exemple, si un taux est transmis le 15 juillet, celui-ci sera valable jusqu'au 30 septembre de la même année. En cas de réémission d'un CRM nominatif par la DGFIP, dans le cas d'un complément à apporter au déclarant (cas qui devraient être à la marge), la durée de validité du taux débutera à compter de la date de dernière mise à disposition du CRM.

Toutefois seul le contenu du premier CRM transmis est opposable au déclarant, les versions suivantes ne pouvant de toute façon pas modifier les taux transmis et les collecteurs étant fondés à exploiter la première réception pour la mise à niveau des taux. Ainsi l'identifiant du 1er CRM restera juridiquement valable dans le SI de la DGFIP.

Il est précisé que certains individus ne disposeront pas de taux (cas distinct des taux à zéro) :

C'est le cas des primo-déclarants (nouveaux arrivants dans la vie active) ;

C'est également le cas des individus ayant demandé que leur taux ne soit pas transmis à leur employeur (option de taux neutre) ;

Lorsqu'un individu n'est pas reconnu dans le SI DGFIP, il ne dispose pas de taux.

Lorsqu'aucun taux n'est transmis par la DGFIP dans le CRM nominatif, ou en cas de nouveau bénéficiaire pour le mois, le collecteur devra appliquer un taux par défaut issu de la grille de taux par défaut. Ces taux seront publiés annuellement dans la loi de finances (promulguée fin décembre).

A noter que si un collecteur dispose déjà d'un taux individualisé pour un nouveau bénéficiaire (si par exemple il connaissait déjà le taux de ce bénéficiaire dans le cadre du versement d'une autre prestation, dans un autre SI), il a la possibilité, et non l'obligation, d'utiliser ce taux dès le premier versement effectué. Dans ce cas, la donnée " identifiant CRM " est renseignée avec l'identifiant du CRM dans lequel le taux a initialement été transmis.

- Les anomalies relatives aux données nominatives ;

Lorsque l'individu, non reconnu dans le SNGI, n'aura pas pu être identifié dans le SI DGFIP à partir des données d'état civil et d'adresse fournies, la nature de l'anomalie sera clairement indiquée dans le CRM nominatif.

- Les éventuelles erreurs détectées par la DGFIP dans l'application du taux :

Utilisation d'un taux par défaut alors même que le collecteur dispose d'un taux transmis par la DGFIP qui est encore valide, ou application d'un taux dans la DSN de M qui n'est pas celui transmis dans le CRM de la DSN de M-1, M-2 ou M-3.

Acquisition du taux (DSN INFO fiche 1794)

Le collecteur peut-il interroger la DGFIP pour connaître le taux de PAS à appliquer, avant de procéder à un premier versement afin d'éviter l'application du taux non personnalisé ?

Dans les cas où l'employeur sait par avance qu'il va verser un revenu à un salarié (cas d'une nouvelle embauche par exemple), il **peut** utiliser le nouveau service d'appel de taux réactif, appelé Topaze, dont l'ouverture est prévue pour décembre 2018.

Ce service est mis en place pour permettre aux collecteurs de récupérer le taux personnalisé du bénéficiaire de revenus avant le premier versement de revenu.

Ce service s'affranchit du caractère mensuel de la déclaration DSN, et peut être sollicité à tout moment. Il recevra alors un compte- rendu métier (CRM) en retour, incluant le taux applicable à cet individu, et pourra ainsi en disposer pour le versement du premier salaire.

Ce service est réservé à des demandes en nombre limité (chaque dépôt Topaze étant limité à quelques milliers d'individus).

Dans Anael paie, la fonction Intégration des CRM nominatifs permet de traiter les données transmises par la DGFIP.

Les données transmises sont :

- Le NIR (numéro d'inscription au répertoire)
- Le numéro de matricule
- Le taux d'imposition

Ces données sont enregistrées dans le fichier **DSNTIPP**.

Le principe de traitement consiste à extraire tous les fichiers XML présents dans un répertoire de l'IFS (système de fichier intégré de l'iSeries), **répertoire de dépôt**. Chaque fichier traité est transféré pour archivage dans le **répertoire de sauvegarde** indiqué dans la sélection.

Le traitement terminé, le répertoire de dépôt doit être vide. S'il reste un fichier dans le répertoire c'est que le n° de SIRET contenu dans les CRM n'est pas présent dans la table des Siret de la base de données d'Anael Paie.

Les matricules inconnus dans Anael Paie, mais présents dans le CRM sortent sur une liste d'anomalies.

Le fichier DSNTIPP est utilisé dans le calcul de paie par le biais du mode de calcul 55, pour alimenter la rubrique du montant du PAS.

Traitement d'intégration du CRM nominatif

- 1 Recherche du matricule dans la base de données d'Anael paie avec le NIR.
Si le salarié est trouvé
- et que la société correspond à la société en cours de traitement
- ou qu'il est présent (cas de mutation).

Alors mémorisation des données dans le fichier DSNTIPP
- 2 Si la recherche avec le NIR n'a pas abouti, recherche du matricule avec le code société et le code matricule transmis dans le CRM
Si le salarié est trouvé mémorisation des données dans le fichier DSNTIPP
- 3 Sinon édition sur la liste d'anomalies

Remarque : Lors du téléchargement du fichier XML dans le répertoire de dépôt, il est important de ne pas modifier le nom. Le nom du fichier doit impérativement commencer par une date. Cette date est la date de mise à disposition du CRM, elle permet de calculer la date de validité du taux.

Durée est modalité de conservation des taux (DSN INFO fiche 1801)

Les déclarations de PAS doivent être **conservées** pendant un délai général de **conservation** de six ans, mentionné au premier alinéa de l'article L. 102 B.

Le BOI-IR-PAS-30-10-20 prévoit que les données afférentes au compte-rendu qui permettent de déterminer sa date de mise à disposition (son identifiant) ainsi que le contenu du compte-rendu (notamment le taux attaché à chaque individu) doivent être **conservés** pendant un délai de 6 ans, afin de couvrir la durée de prescription prévue et de disposer des pièces justificatives nécessaires à la DGFIP en cas de contrôle.

Ecran de sélection

DSN - Intégration CRM nominatif

Répertoires des CRM

De dépôt:

De sauvegarde:

Edition des matricules traités

Fin

La sélection est mémorisée dans un fichier par code utilisateur.

Les taux d'imposition

Cette fonction permet de visualiser le taux d'imposition d'un matricule.

Les taux d'imposition transmis par la DGFIP ne doivent pas être modifiés.

On peut toutefois modifier ou créer des données dans des cas exceptionnels.

DSN - Les taux d'imposition

Code d'accès: *

Société: * L'entreprise test 3

Matricule: * UN Jean

Fin Liste

DSN - Les taux d'imposition
003 030001

Identifiant

Société: L'entreprise test 3
Matricule: UN Jean

2=Modifier 3=Copier 4=Supprimer 5=Visualiser

		Mise à disposition	Taux	Tx. neutre	Identifiant C.R.M.	N°interne	Fin de validité
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8/03/2019	8,00	<input type="checkbox"/>	20190308	10	31/05/2019
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8/02/2019	8,00	<input type="checkbox"/>	20190208	9	30/04/2019
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8/01/2019	8,00	<input type="checkbox"/>	20190108	8	31/03/2019
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8/12/2018	8,00	<input type="checkbox"/>	20181208	6	28/02/2019
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	18/09/2018	8,00	<input type="checkbox"/>	20180918	5	30/11/2018
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7/08/2018	8,00	<input type="checkbox"/>	20180706	4	31/10/2018
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6/07/2018	8,00	<input type="checkbox"/>	20180706	3	30/09/2018
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7/06/2018	1,50	<input type="checkbox"/>	54909	7	31/08/2018
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6/06/2018	8,00	<input type="checkbox"/>	20180606	2	31/08/2018
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5/05/2018	8,00	<input type="checkbox"/>	20180505	1	31/07/2018

Fin

Fin Créer Réafficher Ecran précédent

Le numéro interne est un numéro unique qui permet de retrouver une ligne. Il est généré en automatique par la fonction d'intégration du CRM nominatif. Ce numéro est stocké dans la rubrique de paie « Montant du PAS ».

DSN Etat de contrôle du versement à la DGFIP

Ajout d'une édition, état de contrôle du versement à la DGFIP dans l'option « Impression des DSN mensuelles ».

Cette édition est un état récapitulatif afin de justifier le montant déclaré à la DGFIP dans le bloc paie 20, versement aux organismes de Protection Sociale.

Appel de taux Topaze

Attention : A compter de fin 2024, le service TOPAze ne sera plus mis à disposition. Nous vous recommandons donc d'utiliser dès à présent le **signalement d'amorçage** des données variables (SADV), pour anticiper cette fermeture.

Principe

Extrait de la fiche dsn-info n° [2051](#)

A compter du 6 décembre 2018, vous pouvez accéder au service TOPAze depuis votre "menu personnalisé" sur Net-Entreprises.

Pour rappel : le service TOPAze n'a pas vocation à être utilisé en masse sur la totalité des salariés ou bénéficiaires :

Pour les entreprises, cela concerne les cas d'individus " nouveaux " (i.e. les personnes non présentes les 2 mois précédents, pour lesquels l'entreprise ne dispose pas ou plus d'un taux personnalisé dans sa période de validité).

Lors de l'envoi de son fichier, l'utilisateur du service s'engage sur le fait que sa demande TOPAze concerne uniquement les personnes faisant l'objet d'un contrat d'embauche signé (dans le cadre d'une relation contractuelle active) ou devant faire l'objet d'un versement de revenu de remplacement, à l'exclusion de toute autre personne.

Il est possible de saisir une demande sur le site de Net Entreprise, ou de procéder par le chargement d'un fichier de demande.

Le format de la demande est un fichier .csv qui reprend du modèle DSN les rubriques SIREN et NIC (S21.G00.06.001 et S21.G00.11.001 dans la norme de déclaration) et les données identifiantes relatives aux individus (issues du bloc S21.G00.30 de la norme NEODeS).

- Il est possible de déposer en un unique dépôt des demandes de taux pour des salariés relevant de différents SIRET, auquel cas, plusieurs CRM DGFIP seront transmis en retour (autant que de SIRET présents dans la demande).
- Il est à noter que **l'élément clé d'identification des individus est le NIR** (sur lequel aucun contrôle au SNGI ne sera réalisé) : cette information est obligatoire dans la demande TOPAze. Les NTT (numéros techniques temporaires) ne pourront pas être utilisés.

Liste des données portées par le message d'appel des taux

N°	Libellé rubrique	Usage	N° rubrique	Long. mini	Long. maxi
1	SIREN	O	S21.G00.06.001	9	9
2	NIC	O	S21.G00.11.001	5	5
3	Numéro d'inscription au répertoire	O	S21.G00.30.001	13	13
4	Nom de famille	O	S21.G00.30.002	1	80
5	Nom d'usage	F	S21.G00.30.003	1	80
6	Prénoms	O	S21.G00.30.004	1	80
7	Sexe	F	S21.G00.30.005	2	2
8	Date de naissance	O	S21.G00.30.006	8	8
9	Lieu de naissance	O	S21.G00.30.007	1	30
10	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	F	S21.G00.30.008	1	50
11	Code postal	F	S21.G00.30.009	5	5
12	Localité	F	S21.G00.30.010	1	50
13	Code pays	F	S21.G00.30.011	2	2
14	Code de distribution à l'étranger	F	S21.G00.30.012	1	50
15	Code département de naissance	O	S21.G00.30.014	2	2
16	Code pays de naissance	F	S21.G00.30.015	2	2
17	Complément de la localisation de la construction	F	S21.G00.30.016	1	50
18	Service de distribution, complément de localisation de la voie	F	S21.G00.30.017	1	50
19	Matricule de l'individu dans l'entreprise	F	S21.G00.30.019	1	30

Légende Usage – O = obligatoire/ F = facultatif

Les règles et conditions d'alimentation des données sont identiques à celles de la DSN.

Exemple de flux Topaze

- Le flux TOPAZE est au format .csv.
- Le séparateur est le point-virgule.

Vue sous format .csv

Ligne d'en-tête

```
S21.G00.06.001;S21.G00.11.001;S21.G00.30.001;S21.G00.30.002;S21.G00.30.003;S21.G00.30.004;S21.G00.30.005;S21.G00.30.006;S21.G00.30.007;S21.G00.30.008;S21.G00.30.009;S21.G00.30.010;S21.G00.30.011;S21.G00.30.012;S21.G00.30.014;S21.G00.30.015;S21.G00.30.016;S21.G00.30.017;S21.G00.30.019
```

1ère ligne

```
123456789;00012;1237501891234;Dubois;Dubois;Patrick ;01;21011923;Paris;3 rue Leclerc ;75004;Paris;;;75;FR;;;0004
```

2ème ligne

```
123456789;00012;2343301912345;Durand;Durant;Patricia;02;31011934;Bordeaux;5 avenue de Paris;33000;Bordeaux;;;33;FR;;;2356
```

Traitement

Appel de taux TOPAZE

Actions

Critères de sélection

Code d'accès: * [.....]

Société: * [003 Q] L'entreprise test 3

Siret: * [** Q] [Q] [Q] [Q] [Q]

Matricule: * [***** Q]

Critère de tri: [Matricule]

Absence de tx valide:

Période d'entrée: [01/10/2022] au []

Lien de dépôt: * [/HOME/DSN/TOPAZE/]

Fichier: * [TOPAZE_&CHRONO] .csv

Fin Liste

Sont exclus de la sélection :

- Les intérimaires
- Les salariés sortis avant le mois en cours (date système)
- Les salariés dont le NIR est incorrect ou incomplet (non déclaré en DSN)
- Les salariés exclus de la DSN via la table des populations DSN
- Les résidents fiscaux étrangers non soumis au PAS (code pays de l'adresse 2 si renseignée ou de l'adresse 1)
- Les siret fermés

Le champ « Absence de taux valide » permet de ne sélectionner que les salariés ayant des taux invalides ou absents.

Dans le lien de dépôt, le mot clé &USER peut être utilisé si vous avez des liens par utilisateurs.

Dans le nom du fichier, le mot clé &CHRONO représente un horodatage.

Appel de taux TOPAZE
003 ** 1/01/2020

Actions

Critères de sélection

Société: L'entreprise test 3

Siret: Entrée: au

Trié par matricule

Afficher à partir de:

Op	Sté	Matricule	Nom et prénom	Siret	Entrée	Taux	Tx. neutre	Fin validité
<input type="checkbox"/>	003	030037	TRENTE-SEPT Cécile	01	20/06/2020			
<input type="checkbox"/>	003	030109	CENT-NEUF Martin	01	1/12/2020			
<input checked="" type="checkbox"/>	003	030112	CENT-DOUZE Guy	01	1/12/2020	6,20	<input type="checkbox"/>	31/08/2018
<input checked="" type="checkbox"/>	003	030154	VERNE Pierre	03	20/04/2020			
<input checked="" type="checkbox"/>	003	030159	BROCHIN Jacques	01	15/05/2020			
<input type="checkbox"/>	003	030186	DELVALLEE Bruno	01	20/01/2020			
<input type="checkbox"/>	003	030187	DATTIER Carole	01	20/01/2020			
<input type="checkbox"/>	003	030196	DUPONT Thomas	01	1/07/2020			
<input type="checkbox"/>	003	030200	DELMAS Alexandre	01	1/07/2020			

Fin

Fin
Validation
Ecran précédent
Répéter

Sélectionnez les matricules à extraire puis validez.

Remarques :

Si le fichier .csv existe déjà, celui-ci sera remplacé.

Les fichiers ne doivent pas être modifiés car les données transmises sont identiques à celle de la DSN pour permettre à la DGFIP de faire son rapprochement.

Les données peuvent être visualisées par le bloc note ou Excel mais le fichier ne doit jamais être enregistré sous Excel.

Chapitre 4 Gestion de l'OETH

Depuis janvier 2020, vous devez alimenter le statut OETH de vos salariés.

L'alimentation de la rubrique 40.072 Statut BOETH (issue des pensions dans Anael paie), permet au réseau des Urssaf et CGSS de calculer et de notifier en début d'année les effectifs de travailleurs handicapés présents dans l'entreprise au cours de l'année précédente.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel simplifie les déclarations des entreprises liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, en intégrant cette formalité en DSN et en transférant la gestion des déclarations au réseau des Urssaf. Depuis janvier 2020, toutes les entreprises, quels que soient leurs effectifs, doivent déclarer mensuellement le statut de travailleur handicapé de leurs salariés via la DSN.

A partir des déclarations de statuts de salariés handicapés déclarés en 2021, l'Urssaf calculera et notifiera avant le 15 mars 2022 l'effectif de travailleurs handicapés à chaque entreprise. Si une entreprise de 20 salariés et plus n'emploie pas un minimum de 6 % de travailleurs handicapés, elle doit verser une contribution annuelle. Celle-ci sera calculée et déclarée par chaque entreprise concernée, et sera versée à l'Urssaf le 5 ou 16 mai 2022 (DSN de la période d'emploi d'avril 2022)

Cette déclaration doit être faite par un seul des établissements de l'entreprise et les éventuelles régularisations de la DOETH devront nécessairement être effectuées par ce même établissement.

La DOETH antérieure n'est plus à faire à partir de 2021.

Synthèse des différentes étapes pour calculer la contribution OETH :

Extrait du guide OETH

[OETH-Guide.pdf \(urssaf.fr\)](#)

La contribution annuelle doit être déterminée par l'employeur au travers de plusieurs étapes de calcul successives :

1. Le calcul de la contribution OETH brute avant déductions
2. Le calcul de la contribution OETH nette avant écrêtement
3. Le calcul de la contribution OETH nette après écrêtement
4. Le calcul de la contribution OETH réelle due

		Éléments nécessaires au calcul	Formule de calcul		
Étape 1	Contribution DOETH brute avant déductions	<ul style="list-style-type: none"> L'effectif moyen annuel d'assujettissement à l'OETH (EMA OETH) L'effectif moyen annuel d'assujettissement des bénéficiaires de l'OETH (EMA BOETH) Le SMIC horaire brut en vigueur au 31 décembre de l'année d'assujettissement Le coefficient multiplicateur selon le barème par taille de l'entreprise 	$(\text{Nombre de bénéficiaires à employer} - \text{Nombre de bénéficiaires employés}) \times \text{Nombre de bénéficiaires manquants} \times \text{Barème par taille d'entreprise exprimé en Smc horaire brut} = \text{Contribution brute avant déductions}$		
Étape 2	Calcul de la contribution DOETH nette avant écrêtement	<ul style="list-style-type: none"> Les déductions déclarées Les plafonds définis pour chacune des déductions Le taux d'emploi réel de l'entreprise pour la déduction liée aux contrats de sous-traitance le cas échéant L'effectif moyen annuel des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières (EMA ECAP) pour la déduction ECAP le cas échéant 	$\text{Contribution brute avant déductions} - \text{Montant cumulé des déductions selon les règles de plafonnement} = \text{Contribution nette avant écrêtement}$		
Étape 3	Contribution DOETH nette après écrêtement	<ul style="list-style-type: none"> La contribution OETH réelle due payée l'année précédente Les principes d'écrêtements définis par les pouvoirs publics L'application de l'écrêtement sur les années d'assujettissement 2020 à 2024 	$\text{Contribution nette avant écrêtement} - \text{Montant de la hausse de contribution (par rapport à l'année précédente) écrêtée} = \text{Contribution nette après écrêtement}$		
Étape 4	Contribution DOETH réelle due	<ul style="list-style-type: none"> L'existence d'un accord agréé le cas échéant 	<table border="0"> <tr> <td>Si absence d'accord agréé : Contribution nette après écrêtement = Contribution réelle due</td> <td>Si présence d'accord agréé : Contribution réelle due = 0</td> </tr> </table>	Si absence d'accord agréé : Contribution nette après écrêtement = Contribution réelle due	Si présence d'accord agréé : Contribution réelle due = 0
Si absence d'accord agréé : Contribution nette après écrêtement = Contribution réelle due	Si présence d'accord agréé : Contribution réelle due = 0				

Un simulateur de contribution est disponible sur le site de l'Agefiph afin de faciliter les calculs de contribution des entreprises

https://www.agefiph.fr/employeur/simulateur_doeth

Les entreprises dont l'effectif moyen annuel est inférieur à 20 salariés ne sont pas soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Cependant, elles doivent déclarer chaque mois via la DSN tous les salariés qu'elles emploient ainsi que les bénéficiaires de l'obligation d'emploi qu'elles accueillent : les stagiaires et les personnes en PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés à l'article L. 5212-13.

Ces données permettront de connaître l'emploi des travailleurs handicapés dans les TPE et d'accompagner ces dernières par une offre de services adaptée.

Lorsqu'une entreprise franchit le seuil des 20 salariés (en cas de création d'entreprise ou d'accroissement d'effectifs), le délais d'exonération est de 5 années civiles consécutives de franchissement de seuil.

Durant la période de neutralisation, ces entreprises devront effectuer leur déclaration mensuelle en DSN relative aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Les organismes de sécurité sociale relanceront les entreprises qui sont assujetties à la déclaration de la contribution (donc celles qui ont plus de 20 salariés depuis 5 années civiles consécutives de franchissement de seuil). A l'inverse, les organismes de sécurité sociale, à l'instar d'autres contributions ou cotisations de sécurité sociale, n'informeront pas individuellement les entreprises qui ne sont pas soumises à la contribution du fait du passage sous le seuil de 20 salariés.

Les entreprises qui disposent d'un effectif BOETH supérieur ou égal à 6 % ne sont pas concernées par la DOETH.

Saisie du statut BOETH

Le statut BOETH 40.072 est alimenté par le type de pension défini dans la table des pensions PR12V.

Dans le dossier salarié, écran des pensions, saisir le code pension adapté, la date d'obtention, le % de pension ainsi que la fin de validité.

Déclaration rétroactive en DSN :

Pour déclarer un code pension dont la date d'obtention est antérieure à la période de la DSN à venir, cochez la case « **Déclaration rétroactive** ». Laissez le champ « **Mois de déclaration** » vide qui sera alimenté par la DSN à venir.

Saisie des cotisations établissement

L'URSSAF est maintenant destinataire de ce bloc pour la contribution annuelle OETH.

Ajout des codes cotisation suivants pour alimentation de la rubrique S21.G00.82.002.

(MSA+URSSAF)

- 060 Déduction ECAP
- 061 Déduction de sous-traitance (EA, ESAT, TIH, portage salarial)
- 062 Dépense déductible liée aux travaux d'accessibilité
- 063 Dépense déductible liée au maintien et à la reconversion professionnelle
- 064 Dépense déductible liée aux prestations d'accompagnement et de sensibilisation
- 065 Contribution OETH brute avant déductions
- 066 Contribution OETH nette avant écrêtement
- 067 Contribution OETH nette après écrêtement
- 068 Contribution OETH réelle due
- 069 Dépenses OETH prévues par l'accord et non réalisées
- 071 Dépense déductible liée à la participation à des événements
- 072 Dépense déductible liée aux partenariats avec des associations
- 073 Dépenses déductibles liées aux actions concourant à la professionnalisation et aux achats auprès des EA, ESAT, TIH

Liste des fiches relatives à l'OETH en DSN

https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2427

DSN - Saisie cotisations établissement Création
003 04/2022 01 1 RG URSSAF

Identifiant

Société: 003 L'entreprise test 3
Code Siret.: 01 Siret de Honfleur
Régime: RG
Caisse: URSSAF URSSAF
Code aff.Prév:

Mois déclaré.: 04/2022
Fraction: 1

Code cotis.	Libellé	Début de rattachement	Fin de rattachement	AAAAMM Bordereau	Valeur
062 Q€	Dép. déduct.lié aux t	1/01/2021	31/12/2021	202204	5000,00
065 Q€	Cont. OETH brute ava	1/01/2021	31/12/2021	202204	50000,00
066 Q€	Cont. OETH nette ava	1/01/2021	31/12/2021	202204	45000,00
067 Q€	Cont. OETH nette apr	1/01/2021	31/12/2021	202204	45000,00
068 Q€	Cont. OETH réelle du	1/01/2021	31/12/2021	202204	45000,00
Q€					
Q€					
Q€					

A suivre

Fin Liste Ecran précédent

La contribution annuelle doit être déclarée en plusieurs étapes au travers du bloc « Cotisation établissement - S21.G00.82 » par un seul des établissements de l'entreprise. Cette déclaration est annuelle. Les données de la DOETH doivent être déclarées en avril, exigible au 5 et 15 mai.

Il est obligatoire de réaliser la déclaration simultanée des codes « 065 », « 066 », « 067 » et « 068 » avec la même période de rattachement.

- Pour l'Urssaf ou la CGSS, ce montant doit également être déclaré au niveau du bloc « Cotisation agrégée - S21.G00.23 » en renseignant la rubrique « S21.G00.23.004 – Montant assiette »
Dans Anaël paie, les types de personnel « 730 DOETH - CONTRIBUTION ANNUELLE » et « 740 - ACCORDS DEPENSES NON ENG » sont générés automatiquement à partir des données saisies.
- Pour la MSA, le montant de la contribution OETH réelle due est déclaré au niveau du bloc « Versement organisme de protection sociale - S21.G00.20

Types de personnel dédiés

Deux CTP doivent être créés dans la table des types de personnel :

- **CTP 730** DOETH – Contribution annuelle, il doit être défini avec un taux de 100 % en salaire déplafonné et un format E
- **CTP 740** Accords dépenses non engagées DOETH, même caractéristique que le CTP 730.

Saisie des compléments OETH

Cette fonction permet de renseigner les valeurs pour générer le bloc **S21.G00.13** Complément OETH

S21.G00.13.001 - Accord agréé OETH

S21.G00.13.002 - Type BOETH externe

S21.G00.13.003 - Nombre BOETH externe

S21.G00.13.004 - Millésime de rattachement

Ce bloc permet d'indiquer un éventuel accord agréé OETH de l'entreprise, ainsi que les intérimaires, les salariés d'un groupement d'employeurs mis à disposition ainsi que les stagiaires n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration nominative au préalable, pour le millésime déclaré.

Cette déclaration devra être faite par un seul des établissements de l'entreprise.

Remarques :

Sauf cas de radiation d'entreprise entre le 1er janvier et la date d'exigibilité de la DOETH, la déclaration annuelle ne doit pas être transmise en avance. Les entreprises en activité au moment de la date d'exigibilité doivent déclarer leur DOETH sur la période d'emploi d'avril exigible le 5 ou 15 mai à l'exclusion de toute autre période.

DSN - Complément OETH Création

Actions

003 05/2022 01 1 2021

Identifiant

Société: L'entreprise test 3 Mois:

Code Siret: Siret de Honfleur Fraction:

Millésime:

Type de BOETH externe	Libellé	Nombre	ou Accord agréé
<input type="text" value="00"/>		<input type="text"/>	<input type="text" value="A01718002859"/>
<input type="text" value="01"/>	Intérimaires	<input type="text" value="20,00"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="03"/>	Stagiaires non déjà déclarés	<input type="text" value="5,00"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="00"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="00"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="00"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="00"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="00"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="00"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="00"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="00"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>

A suivre

Fin
Liste
Ecran précédent

Chaque ligne saisie constitue un bloc 13, avec soit un accord agréé, soit un type de personnel BOETH externe parmi les suivants :

- 01 BOETH intérimaires
- 02 BOETH salariés d'un groupement d'employeurs mis à disposition
- 03 BOETH stagiaires n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration nominative au préalable

Les travailleurs handicapés intérimaires seront valorisés dans les effectifs BOETH des entreprises utilisatrices (au même titre que l'ensemble des BOETH).

Les entreprises de travail temporaire, y compris les entreprises adaptées de travail temporaire (ainsi que les Groupements d'Employeurs) devront envoyer une attestation aux entreprises utilisatrices au plus tard le 31 janvier de l'année N+1 au titre de l'année N.

Cette attestation portera sur le nombre de travailleurs mis à disposition, calculés en moyenne annuelle selon les modalités définies à l'article D.5212-3 du code du travail selon le modèle défini par l'Arrêté du 19 novembre 2020 fixant le modèle d'attestation annuelle portant sur le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi mis à disposition par une entreprise de travail temporaire ou un groupement d'employeurs auprès d'un employeur.

L'entreprise devra additionner le nombre de bénéficiaires dits « permanents » au nombre de bénéficiaires accueillis afin de déterminer son effectif BOETH réel.

Déclaration en DSN de la contribution annuelle en cas d'accord agréé

[\(Extrait de la fiche 2594\)](#)

Les informations concernant les accords agréés sont à porter au sein du bloc « Complément OETH - S21.G00.13 » à la rubrique « S21.G00.13.001 – Accord agréé OETH » en précisant l'année concernée par l'accord dans la rubrique « S21.G00.13.004 – Millésime de rattachement ». Il est possible de déclarer plusieurs accords agréés en déclarant un bloc « Complément OETH - S21.G00.13 » pour chaque accord.

- Déclaration de l'absence de contribution annuelle pour cause d'accord agréé

Pour déclarer l'absence de contribution annuelle pour cause d'accord agréé, il convient de suivre les consignes déclaratives telles que détaillées dans la fiche consigne intitulée « Comment déclarer sa contribution annuelle OETH ? » et de déclarer une contribution réelle due à 0 de la façon suivante :

S21.G00.82 – Cotisation établissement		
S21.G00.82.001	Valeur	0.00
S21.G00.82.002	Code de cotisation	068 - Contribution OETH réelle due
S21.G00.82.003	Date de début de période de rattachement	0101[N-1]
S21.G00.82.004	Date de fin de période de rattachement	3112[N-1]
S21.G00.82.005	Référence réglementaire ou contractuelle	A renseigner

Pour l'Urssaf ou la CGSS, il convient également de porter la valeur 0 (zéro) au niveau du bloc « S21.G00.23 – Cotisation agrégée » à la rubrique « S21.G00.23.004 – Montant assiette »

Dans Anael paie la génération du bloc 23 est automatique.

Pour la MSA, la seule déclaration de ces informations au niveau du bloc « Cotisation établissement - S21.G00.82 » suffit.

Chapitre 5 Paramétrage DSN

Table des paramètres généraux DSN – DS01P

Champ	Description
Norme	<p>Zone obligatoire.</p> <p>Les déclarations événementielles utilisent ce paramètre pour déterminer la norme de génération.</p> <p>Pour les déclarations mensuelles, cela permet de pré informer la norme sur l'écran de sélection du traitement de pré-génération.</p>
Société émettrice	Utilisé dans la gestion des déclarations DSN. Cela permet d'afficher toutes les sociétés rattachées
Signalement des arrêts de travail	Sélectionnez cette case pour activer la pré-génération des DSN de signalement à la saisie des attestations d'arrêts et d'accident de travail.

Nombre d'années lues	Détermine le nombre d'année de lecture du fichier des absences DSN. La valeur par défaut est '1'. A ne modifier que pour des raisons de régularisation ponctuelles
Signalement FCTU	Les saisies de signalement de fins de contrat uniques sont effectuées via les options existantes de l'attestation Pôle emploi DNA AE. Pour activer par défaut la pré-génération de signalements de fins de contrat DSN à la place du format DNA AE, cochez la case FCTU. La déclaration FCTU remplace la déclaration Fins de contrat

[Attestation Employeur Destinée à Pôle emploi - AED - net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr)

Table des contacts DS12P

DSN - Les contacts Modification
003 ** 01 2

Identifiant

Société: L'entreprise test 3
Code SIRET:
Type de contact: Contact pour les IJ
Occurrence:

Etat du contact

Code actif:

Personne à contacter

Nom et prénom:
Téléphone:
Adresse mèl:

Fin **Ecran précédent**

CO	01	Contact pour les IJ	IJSS
CO	02	Fins de contrats (Pôle emploi)	Pôle empl.
CO	03	Statistiques (DARES, INSEE...)	Statist.
CO	04	Cot. SS (ACOSS, MSA, Pôle E.)	Cotis. SS.
CO	05	Cotis. retraite et autres	Retraite
CO	06	Identification salarié (NIR)	Id.salarié
CO	07	Identification établ.(SIRET)	Id. établ.
CO	08	Ensemble des organismes	Tout org.
CO	13	Aides versées par l'ASP	ASP
CO	14	Suivi travailleurs handicapés	Handic.
CO	15	Congés payés CIBTP Transport..	CIBTP
CO	16	Formation professionnelle	Form. Pro.

Champ	Description
Type de contact	En phase 2 de la DSN, seul le type « contact pour les IJ » est demandé. En phase 3, vous pouvez créer un contact pour les types listés ci-dessus.
Occurrence	Vous pouvez créer jusqu'à neuf contacts par type et par Siret.

Code actif	Désélectionnez ce champ pour désactiver le contact, par exemple pendant la période de congés d'un collaborateur. Lors de la régénération, la première occurrence active trouvée sera utilisée.
------------	---

Table des types de personnel DS30P

DSN - URSSAF Les codes Type de personnel Modification 836

Actions

Identifiant

Type de personnel: 836

Description

Libellé long: AA T2 PART PATRONALE

Libellé court: AA T2 PAT

Activité de: 1 2023 à

Format: E Q Pas de taux AT

Taux déplafonné: 100 % Q

Taux plafonné: Q

Type de personnel associé

CTP part salariale: 831 Q AA T2 SAL

CTP régul. individuelle: 576 Q REG PAT T2

CTP régul. réductions: Q

Rupture d'état: A4 Q AGIRC ARRCO Déplaf.

Fin Liste Liste regr.v.générales Ecran précédent

Champ	Description
Date d'activité	Champs facultatifs. A renseigner par la date d'effet du type de personnel, sous la forme MM AAAA mois année.
Format	Le code format est référencé dans la table des codes divers GR94P. Il dépend du type de personnel. Ce code permet de définir le traitement de chaque ligne de cotisation. Ligne avec taux AT, déduction de cotisation, ligne transport ... Cette valeur est indiquée dans le tableau des codes Type de personnel diffusé par l'URSSAF.
Taux salaires déplafonnés	Nom symbolique de la valeur générale. Les valeurs générales doivent être datées afin de conserver l'historique des taux
Taux salaires plafonnés	Nom symbolique de la valeur générale.
CTP part salariale	Champ facultatif à renseigner par un code type de personnel uniquement dans le cas des cotisations de retraite complémentaire pour les CTP « Part patronale ». Le code doit exister dans la table.

CTP de régularisation individuelle	Champ facultatif à renseigner par un code type de personnel. Le code doit exister dans la table. La déclaration du type de personnel se fera automatiquement si la cotisation d'un salarié est négative. Voir exemple 1
CTP de régularisation des réductions	Champ facultatif à renseigner par un code type de personnel. Le code doit exister dans la table. La déclaration du type de personnel se fera automatiquement si la réduction est positive. Voir exemple 2
Rupture d'état	Champ facultatif à renseigner par un code rupture d'état. Le code doit exister dans la table des codes rupture d'état PR43P. Ce paramétrage est exploité uniquement lors de l'édition du bordereau de cotisation. Remarque seul le premier niveau de totalisation est utilisé.

Code	Libellé	Forma	Taux plafonr	Taux déplafonn	Taux AT	Date d'effet	Spécificité
'004'	DEDUCTION PATRONALE HEURES SUP 20 SALARIE	R	100.00			01/01/2007	
'006'	ARBITRES ET JUGES SPORTIFS	D	15.25	21.10	2.10	01/01/2014	
'006'	ARBITRES ET JUGES SPORTIFS	D	15.15	20.95	2.30	01/01/2013	
'007'	ARBITRE ET JUGES SPORTIFS AL	D	15.25	22.60	2.10	01/01/2014	Alsace Moselle
'007'	ARBITRE ET JUGES SPORTIFS AL	D	15.15	22.45	2.30	01/01/2013	Alsace Moselle
'008'	CONTRAT PROFESSIONNALISATION EXO AT	E	15.25	21.10		01/01/2014	
'008'	CONTRAT PROFESSIONNALISATION EXO AT	E	15.15	20.95		01/01/2013	
'009'	CONTRAT PROFESSIONNALISATION EXO AT AL	E	15.25	22.60		01/01/2014	Alsace Moselle
'009'	CONTRAT PROFESSIONNALISATION EXO AT AL	E	15.15	22.45		01/01/2013	Alsace Moselle
'010'	CONTR RETRAITE SUPPL RENTES 32%	E		32.00		01/01/2013	

Format	Particularités	Exemples
A, D	Taux AT à renseigner	A : CTP 100 D : CTP 464 Exonération colporteurs de presse
E	Pas de taux AT à renseigner	CTP 669 Régularisation de réduction générale étendue
F	Format utilisé pour déclarer une déduction de cotisation Les CTP de format F ont la particularité de porter un signe négatif	CTP 668 Réduction générale étendue
R	Format propre à la déclaration d'une réduction de cotisations sur heures supplémentaires Les CTP de format R ont la particularité de porter un signe négatif	
Y	Ce format s'applique uniquement pour le CTP 901	CTP 901 Versement Mobilité Additionnel

Z	Ce format s'applique notamment pour les lignes mobilité	CTP 900 Versement Mobilité
V	Taux à renseigner hors taux AT	CTP 725 Bonus Malus Assurance Chômage

NB : Il est à noter que l'exploitation du format du code type de personnel permet de savoir si c'est le montant d'assiette ou le montant de cotisation qui doit être complété en DSN.

Table des lignes de cotisation DS31P

DSN - URSSAF Les cotisations agrégées Modification
Actions

003 3025

Identifiant

Société: L'entreprise test 3
 Etablissement:
 Rubrique charge: Accident du travail

Description

Nature déclaration: *

Type de personnel: * Q[€] Cas général
 Qualifiant assiette: * Q[€] Autre assiette

Présence taux:
 Cumul des bases:

Période de rattachement, AAAAMM

Code valeur:

Fin Liste Ecran précédent

Champ	Description
Nature de la déclaration	La nature de déclaration permet d'identifier les rubriques de régularisation de cotisations des autres rubriques. Seules les régularisations sur le mois précédent sont gérées. Si la rubrique est renseignée avec une nature de déclaration 2 alors les dates de rattachement seront renseignées avec M-1, rubriques 22.003 et 22.004.

	Le type de la rubrique est également exploité, si le type de la rubrique est égal à 2 ou 3 (rubrique de rappel) les dates de rattachements seront renseignées avec M-1.
Type de personnel	Obligatoire, le code doit exister dans la table des types de personnel. Il permet de renseigner la rubrique 23.001
Qualifiant de l'assiette	Obligatoire, doit exister dans la table des codes divers. Il permet de renseigner la rubrique 23.002. Le qualifiant dépend du type de personnel.
Présence d'un taux	Conditionne le renseignement de la rubrique 23.003 (taux de cotisation variable).
Période de rattachement	Facultatif, A utiliser pour indiquer une période de rattachement différente de M ou M-1. Indiquez la valeur de la rubrique à utiliser pour le début de la période de rattachement (format AAAAMM). Si la valeur de la rubrique correspondante est nulle ou incorrecte pour constituer une date, la valeur est ignorée.

Table des paiements DS20P

Cette table de paramétrage est utilisée principalement pour générer le bloc **20 Versement organisme de protection sociale**. Les données affichées dépendent de l'organisme.

DSN - Modalité de paiement Modification
003 ** A700

Actions

Identifiant

Société: 003 L'entreprise test 3 Déléataire:

Code SIRET: ** Référence paiement:

Caisse: A700 AAR Groupe AG2R

Si paiement centralisé

Siret payeur: 01 QF Siret de Honfleur

Détail par Siret:

Mode de paiement: * 05 QF Prélèvement SEPA

Code banque: 01 QF Credit Lyonnais

Délai de paiement: 025 En jour

Fin Liste Ecran précédent

DSN - Modalité de paiement Modification

Actions
?

Identifiant

Société: L'entreprise test 3 Déléгатaire:

Code SIRET: Référence paiement:

Caisse: BTP PREVOYANCE

Si paiement centralisé

Siret payeur: Siret de Honfleur

Mode de paiement: * Prélèvement SEPA

Code banque: Crédit Lyonnais

Délai de paiement: En jour

Echéance cotisations individuelles

Périodicité: Trimestrielle

Fin Liste Ecran précédent

Le paramétrage doit être fait pour chaque société, pour chaque Siret et pour chaque organisme.

Si le paramétrage concerne tous les Siret, le code Siret peut être renseigné avec « ** ».

Pour la prévoyance, il est possible de renseigner une référence de paiement lorsqu'il existe des conditions de paiement différentes par contrat. La référence de paiement doit être renseignée dans l'affiliation.

Données communes

Information	Description
Siret payeur	Ce champ permet d'identifier le cas où un établissement délègue le paiement de ses cotisations à un autre établissement ou si l'établissement est lui-même payeur. Indiquez au besoin le code du Siret qui prend en charge le paiement des cotisations. Ce champ ne doit pas être renseigné si le versement concerne seulement l'établissement déclaré.
Mode de paiement	Indiquez le mode de paiement, il doit exister dans la table des codes divers GR94P. Les organismes n'acceptent pas tous les modes de paiement, voir le tableau ci-dessous.
Code banque	Au besoin, indiquez un code banque, il doit exister dans la table des banques GR28P. Si la banque n'est pas renseignée, elle sera recherchée au niveau de la société.

Délai de paiement	Ce champ permet de renseigner la rubrique Date de paiement 20.011 du bloc 20 Versement . Pour le calcul de l'échéance la date de départ est le dernier jour du mois déclaré. Un délai de paiement égal à 30 ou 31 jours équivaut à un mois d'échéance.
-------------------	--

Spécificités AGIRC-ARRCO

Information	Description
Détail par Siret	Dans le cas de paiement avec un Siret payeur, si vous voulez générer un bloc 20 par Siret déclaré, indiquez « Oui » dans le champ Détail par Siret . L'entité d'affectation des opérations S21.G00.20.002 sera alors renseignée par le Siret pour lequel le paiement est effectué. Si vous choisissez d'effectuer un paiement global, indiquez « Non » dans le champ Détail par Siret .

Spécificités pour les organismes complémentaires

Information	Description
Périodicité	Cette information permet de renseigner la rubrique Période d'affectation 55.004 du bloc 55 Composant de versement .

Extrait du cahier technique P3_2023.1.2

Précisions sur la rubrique « Mode de paiement » (S21.G00.20.010)

Valeurs de la rubrique "Mode de paiement" (S21.G00.20.010)	01 - chèque	02 - virement	04 - titre inter-bancaire de paiement	05 - prélèvement SEPA	06 - versement réalisé par un autre établissement
AGIRC-ARRCO (pour régularisation des périodes antérieures à 2023)				X	X
Caisses Congés payés (CIBTP, Transport, Manutention port.)					
CAMIEG		X			X
CCVRP					
CNIEG (pour régularisation des périodes antérieures à 2022)		X			X
Congés spectacles (AUDIENS)				X	X
CRPCEN (pour corriger des périodes antérieures à 2023)		X			
CRPNPAC	X	X			X
Organisme complémentaire	X	X	X	X	X
IRCANTEC					
MSA		X		X	X
Pôle emploi	X	X		X	X
Urssaf				X	
DGFIP				X	X
CNRACL				-	-
FSPOEIE					
RAEP					
SRE					
RAFP				-	-
CPF					
CNBF	X	X		X	X

Ecran supplémentaire pour les organismes complémentaires

DSN - Modalité de paiement Modification

Actions ▾

Identifiant

Société: L'entreprise test 3

Code SIRET:

Caisse: BTP PREVOYANCE

Déléataire:

Référence paiement:

Contrats de prévoyance (pour déclaration néant)

Indiquer la fraction pour un cnt. sans personnel couvert (Décl. normale)

Contrats	Frac.	Contrats	Frac.
<input type="text" value="TCA SERV EEMPL"/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="TCA SERV EXPAT"/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value="1"/>
<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/> <input type="text" value="Q€"/>	<input type="text" value=""/>

Fin
Liste
Ecran précédent

Si le Siret est concerné par une déclaration à néant, vous devez lister les contrats rattachés à l'organisme complémentaire pour générer les blocs **15 Adhésion Prévoyance**.

V 1 ^{er} versement (facultatif)	A utiliser pour indiquer la date de versement d'origine S21.G00.52.007. Indiquer la valeur de la rubrique à utiliser pour la date de versement d'origine au format AAAAMMJJ ou au format AAAAMM, le jour sera celui du versement usuel. Si la valeur de la rubrique correspondante est nulle ou incorrecte pour constituer une date, la valeur est ignorée.
--	---

Ordre de priorité pour la constitution d'une période de rattachement :

- 1 V début / V fin renseignés ? Si oui, période indiquée.
- 2 Régularisation forcée ? Si oui, M-1.
- 3 Rubrique de type 2 ou 3 ? Si oui, M-1.

Si non, M (période de saisie de rubrique ou mois civil selon la rubrique DSN).

Remarque : En phase 3, la période de rattachement du bloc 78 est obligatoire même sur le mois en cours.

Les montants paramétrables par rubriques sont les suivants :

Rubrique	Code	Description
S21.G00.34.001	XX	Pénibilité - Facteur d'exposition
S21.G00.50.009		Montant de prélèvement à la source
S21.G00.51.012	XXX	Nombre d'heures
S21.G00.51.013	XXX	Rémunération
S21.G00.52.002	XXX	Prime et indemnité
S21.G00.53.002 01	XX	Travail rémunéré
S21.G00.53.002 02	XX	Durée d'absence non rémunérée
S21.G00.54.002	XX	Autres éléments du brut
S21.G00.56.003	XX	Régul. de la rémunération nette fiscale
S21.G00.56.004	02	Net fiscal déclaré le mois de l'erreur
S21.G00.56.005	02	Régularisation du taux de prélèvement
S21.G00.56.006	XX	Taux déclaré le mois de l'erreur
S21.G00.56.007	XX	Montant de la régularisation
S21.G00.78.004	XX	Base assujettie
S21.G00.79.004	XX	Composant de base assujettie
S21.G00.81.003	XXX	Montant de l'assiette
S21.G00.81.004	XXX	Montant de la cotisation

S21.G00.81.007	XXX	Taux de la cotisation
S21.G00.82.001	XXX	Cotisation établissement
S21.G00.87.003	XX	Actions gratuites Valeur unitaire de l'action
S21.G00.88.003	XX	Options sur titres Valeur unitaire de l'action
S21.G00.89.003		BSPCE - Valeur unitaire des titres
S21.G00.92.003 XX	XX	Individu non salarié - Assiette
S21.G00.92.006 XX	XX	Individu non salarié – Montant net fiscal
S21.G00.92.010 XX	XX	Individu non salarié – Montant du prélèvement à la source
S21.G00.93.003 XX	XX	Individu non salarié - Régul. de la rémunération nette fiscale
S21.G00.93.004 XX	02	Individu non salarié - Net fiscal déclaré le mois de l'erreur
S21.G00.93.005 XX	02	Individu non salarié - Régularisation du taux de prélèvement
S21.G00.93.006 XX	XX	Individu non salarié - Taux déclaré le mois de l'erreur
S21.G00.93.007 XX	XX	Individu non salarié - Montant de la régularisation
S21.G00.94.002 05 XX	XX	Individu non salarié – Cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco

Cas particuliers :

- Rubrique 81.003, codes de cotisation **081 et 082 Versement mobilité** : Les montants exprimés dans le bloc 81 doivent être accompagnés du code Insee S21.G00.81.005. Celui-ci est recherché dans le V3 des rubriques correspondantes. A défaut, le code Insee du lieu de travail est utilisé.
- Rubrique 50.009, Montant du prélèvement à la source
- Rubrique 56.XXX, Régularisation du prélèvement à la source, les valeurs doivent être accompagnées du mois de l'erreur.
- Rubrique 92.010, Montant du prélèvement à la source

Paramétrage par codes organismes

Les blocs **79**, **81**, **82** et **94** sont par code organisme

- **Spécificité URSSAF**

Pour les cotisations à destination de l'URSSAF, il faut renseigner le mot clé **URSSAF**.

Le code « centre URSSAF » est paramétré au niveau de la table des Siret et le numéro de Siret du centre URSSAF (utilisé dans le bloc 81) est renseigné dans la table des centres URSSAF.

Le traitement de prégénération remplacera le mot clé « URSSAF » par le numéro de Siret du centre URSSAF (table PR24P) afin de renseigner la rubrique S21.G00.81.002.

- **Spécificité Organisme Complémentaire**

Paramétrage d'un code affiliation pour les rubriques des blocs **79, 81 et 82**.

Les rubriques DSN destinées à la Prévoyance doivent être paramétrées par code affiliation (table DS11P). La fonction F16 permet d'afficher la liste des codes.

Pour la Prévoyance, il ne faut pas paramétrer de rubriques rattachées au bloc 78, elles seront générées automatiquement par la prégénération.

DSN - Les montants
P23V01

Tri par caisse

Afficher à partir de: PSAN

2=Modifier 3=Copier 4=Supprimer 5=Visualiser

	Caisse	Rubrique / Libellé de la rubrique	Sté	Et.	G. cot.	Code / Libellé du code
<input type="checkbox"/>	PSMSAEMPI	S21.G00.81.004 Montant de cotisation ou de réduction	003		*	059 Cotisation ind. Prévoy./Assur./Mutuelle
<input type="checkbox"/>	P0914C002	S21.G00.79.004 Composant de base assujettie	TLE		*	10 Salaire brut Prévoyance
<input type="checkbox"/>	P0914C002	S21.G00.79.004 Composant de base assujettie	003		*	10 Salaire brut Prévoyance
<input type="checkbox"/>	P0914C002	S21.G00.81.004 Montant de cotisation ou de réduction	MO2		*	059 Cotisation ind. Prévoy./Assur./Mutuelle
<input type="checkbox"/>	P0914C002	S21.G00.81.004 Montant de cotisation ou de réduction	TLE		*	059 Cotisation ind. Prévoy./Assur./Mutuelle
<input type="checkbox"/>	P0914C004	S21.G00.79.004 Composant de base assujettie	TLE		*	10 Salaire brut Prévoyance
<input type="checkbox"/>	P0914C004	S21.G00.79.004 Composant de base assujettie	003		*	10 Salaire brut Prévoyance
<input type="checkbox"/>	P0914C004	S21.G00.79.004 Composant de base assujettie	003		*	18 Base forfaitaire Prévoyance

A suivre

Fin Créer Réafficher Tri/société

Paramétrage du taux de cotisation 81.007

Il existe deux possibilités pour paramétrer la rubrique taux de cotisation 81.007, réservé à l'URSSAF et la MSA :

- Pas de paramétrage pour la rubrique DSN 81.007
La rubrique 81.007 sera renseignée par le V5 des rubriques de paie paramétrées pour les rubriques 81.003 et 81.004.
Un taux différent par rubrique de paie induit un bloc 81 par taux.

Exemple d'un paramétrage DSN par rubrique de paie :

Paramétrage DSN Valeurs en paie

Rubrique DSN	Rubrique de paie	V4	V5	V6
81.003	5000 4	1000,00	4,00	40,00
81.003	5010 4	3000,00	6,00	180,00
81.004	5000 6	1000,00	4,00	40,00
81.004	5010 6	3000,00	6,00	180,00

Résultat :

S21.G00.81.003,'1000.00'

S21.G00.81.004,'40.00'

S21.G00.81.007,'4.00'

...

S21.G00.81.003,'3000.00'

S21.G00.81.004,'180.00'

S21.G00.81.007,'6.00'

- Paramétrage de la rubrique DSN 81.007
Si vous renseignez un compteur historique ou une rubrique, ce paramétrage est prioritaire.

Exemple d'un paramétrage DSN par rubrique de paie :

Paramétrage DSN

Valeurs en paie

Rubrique DSN	Rubrique de paie	V4	V5	V6
81.003	5000 4	3000,00	4,00	120,00
81.004	5000 6	3000,00	4,00	120,00
81.004	5050 6	3000,00	6,00	180,00
81.007	8000 6			10,00

Résultat :

S21.G00.81.003,'3000.00'

S21.G00.81.004,'300.00'

S21.G00.81.007,'10.00'

Remarques :

- Si un paramétrage est présent pour la rubrique 81.007 avec plusieurs rubriques ou compteurs, les taux sont cumulés.
- Si un paramétrage est présent pour la rubrique 81.007 et que le taux trouvé est à 0, la rubrique 81.007 ne sera pas générée, le V5 des rubriques 81.003 et/ou 81.004 ne sera pas utilisé.
- Si le montant des rubriques DSN 81.003 et 81.004 sont nuls et que seul le taux est renseigné, le bloc 81 ne sera pas généré.

Table des caisses DS02P

Tous les organismes doivent être répertoriés dans cette table de paramétrage à l'exception des centres URSSAF déjà définis dans la table des centres URSSAF.

Tous les champs de cette table sont obligatoires.

Le champ **Siret/Identifiant** permet, entre autres, de renseigner les rubriques 20.001 et 81.002.

Ce champ est soit un numéro de Siret, soit un code caisse suivant la demande de l'organisme :

Modalité de valorisation : (extrait cahier technique P3 2019.1.2, rubrique 20.001) :

- AGIRC-ARRCO : SIRET du GPS auquel est rattachée l'Institution de retraite concernée

- Caisse CIBTP : non concerné
- CAMIEG : SIRET de la CAMIEG
- CCVRP : non concerné
- CNIEG : SIRET de la CNIEG
- Congés spectacles (AUDIENS)
- SIRET de la Caisse CS
- CRPCEN : SIRET de la CRPCEN
- CRPNPAC : SIRET de la CRPNPAC
- Organisme complémentaire : code de l'institution de prévoyance, de la mutuelle, de la société d'assurance ou de l'organisme complémentaire non fédéré par un membre du GIP-MDS (CTIP, FFSA, FNMF) pour le compte de laquelle s'effectue le versement (Tables PREV - Code institution de prévoyance, MUT - Code mutuelle, ASSU - Code société d'assurance, OCI - Code organisme OC isolé, proposées sur le site <http://www.netentreprises.fr>)
- DGFIP : DGFIP
- IRCANTEC : non concerné
- MSA : code caisse MSA
- Pôle emploi : non concerné
- URSSAF : SIRET de l'URSSAF (Table proposée sur le site <http://www.net-entreprises.fr>)
- CNRACL : non concerné
- RAFP : non concerné
- FSPOEIE : non concerné
- SRE : non concerné

Lorsque l'identifiant de l'organisme est un code caisse, la zone est renseignée automatiquement.

Les codes caisse AGIRC ARRCO ne sont pas transmis en DSN, ils sont donc en saisie libre.

Table des populations DS03P

DSN - Les populations Modification
003 * * * * *

Actions

Identifiant

Société: 003 Test 3 Groupe de cotisants: *

Etablissement: Type de contrat: ***

Type rémunération: * Matricule: *****

Paramètres

Régime oblig. risque maladie: * 200 QF Régime général

Régime oblig. risque acc. du travail: * 200 QF Régime général

Régime oblig. risque vieillesse: * 200 QF Régime général

Complément de base au régime oblig.: * 99 QF Non applicable

Exclusion des cotisations URSSAF:

Exclusion de la DSN:

Individu non salarié:

Fin Liste Ecran précédent

Cette table permet de définir, en fonction de la société, de l'établissement, du type de rémunération, du groupe de cotisants et du type de contrat, les différentes caisses à déclarer à l'exception de la prévoyance qui fait l'objet d'une table de paramétrage particulière.

Champ	Description
Codes régimes (obligatoire)	Les codes régimes sont référencés dans la table des codes divers GR94P..
Cplmt de base au régime obligatoire (obligatoire)	Les codes sont référencés dans la table des codes divers GR94P. Ce champ permet de renseigner la rubrique DSN S21.G00.40.016.
Exclusion des cotisations URSSAF	A utiliser pour exclure une population des déclarations URSSAF
Exclusion de la DSN	A utiliser pour exclure une population ou un matricule de la déclaration mensuelle et des signalements d'absences.
Individu non salarié	A utiliser notamment pour déclarer le prélèvement à la source pour les populations travaillant à Mayotte

DSN - Les populations Modification
003 * * * * *

Identifiant

Société: 003 Test 3 Groupe de cotisants: *

Etablissement: Type de contrat: ***

Type rémunération: * Matricule: *****

Organismes de protection sociale

Caisse	N° de rattachement
A700 Q€ AAR Groupe AG2R	
Q€	
Q€	
Q€	
Q€	

Fin Liste Ecran précédent

A compléter avec les caisses de retraite complémentaire, les caisses de congés Payés BTP ou autres types de caisse.

La caisse doit exister dans la table de paramétrage DS02P.

Table des affiliations DS11P

DSN - Les affiliations Prévoyance Modification

MO2 ** PPREVCAD
✎ Actions ▾
🏠 ▾
⚙️
?

Identifiant

Société: Mod. calcul mono cc

Code SIRET:

Code affiliation:

Description

Libellé long: *

Libellé court: *

Caisse: * BTP.PREV

Délégataire:

Contrat: *

Code population.:

Code option:

Fraction si déc. par sté:

Données de paiement

Référence paiement:

Type de population:

Périodicité:

Délai de paiement: En jour

Fin
Liste
Ecran précédent

Cette table permet de définir les affiliations aux organismes complémentaires. On retrouve à ce niveau la fiche de paramétrage diffusée par les caisses de prévoyance.

Il est recommandé d'utiliser toujours la même lettre en première position du code affiliation pour faciliter le paramétrage des montants DSN.

Les données d'identification des contrats OC sont :

- Caisse
- Code délégataire
- Référence contrat
- Code option
- Code population

Champ	Description
Référence paiement (rubrique 20.002)	Permet d'identifier certains périmètres de paiement particuliers. A renseigner sur demande explicite de l'organisme de prévoyance, qui fournira la valeur à utiliser.
Type de population (rubrique 55.002)	A renseigner seulement si le composant de versement ne concerne pas l'ensemble des populations définies au niveau du contrat. Les valeurs des codes sont fournies par l'organisme de prévoyance dans une fiche de paramétrage DSN et sont à renseigner seulement sur demande. Le type de population ne correspond pas au code population.
Périodicité (rubrique 55.004)	A renseigner uniquement lorsqu'un contrat a des conditions de paiement particulières.
Délai de paiement	Ce champ permet de renseigner la rubrique Date de paiement 20.011 du bloc 20 Versement. Pour le calcul de l'échéance, la date de départ est le dernier jour du mois déclaré. Un délai de paiement égal à 30 ou 31 jours équivaut à un mois d'échéance.

Table des populations Prévoyance DS07P

DSN - Les populations Prévoyance Modification
003 * * * * *

Identifiant

Société: 003 Test 3 Type de contrat: ***

Etablissement: Mutuelle: **

Type rémunération: * Matricule: *****

Groupe de cotisants: *

Affiliation		Affiliation	
PPREVAGM	Q	PSANTAGMF	Q
Prévoyance Agents de		Sante Agents de mait	
FORXX9402	Q	FORXX9403	Q
Formation CCCA-BTP		Formation CIF-CDD	
FORXX9404	Q		Q
Formation CCCA-BTP			Q
	Q		Q
	Q		Q
	Q		Q
	Q		Q
	Q		Q
	Q		Q
	Q		Q
	Q		Q
	Q		Q

Fin Liste Ecran précédent

Cette table permet de définir les différentes affiliations à déclarer en fonction de la société, de l'établissement, du type de rémunération, du groupe de cotisants, du type de contrat et de la mutuelle.

Jusqu'à 20 affiliations sont possibles. Le code affiliation doit exister dans la table de paramétrage DS11P.

Les affiliations saisies au niveau du dossier salarié - écran 'Prévoyance' sont prioritaires sur la table des populations prévoyance DS07P qui sera ignorée dans ce cas.

Dossier salarié - Ecran contrats Prévoyance par salarié PPE23P

Ecran dans la saisie du dossier salarié pour renseigner les affiliations Prévoyance.

La procédure d'installation de la phase 3 crée le nouvel écran CNT_PREV et le nouveau scénario PREVOYANCE dans les tables de personnalisation du dossier salarié, PR86P et PR87P.

Si besoin, vous pourrez ajouter l'utilisation de l'écran CNT_PREV dans vos scénarios.

Les écrans du fichier PERSONNEL

Tri par écran

Afficher à partir de:

2=Modifier 5=Visualiser 6=Ecran

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ecran	Titre
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AFFECTATIO	Affectation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CNT_PREV	Contrats Prévoyance
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	COMPLEMENT	Compléments
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CONTRAT1	Contrat 1
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CONTRAT2	Contrat 2
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ETAT_CIVIL	Etat civil 1
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ETAT_CIVIL2	Etat civil 2
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ETRANGERS	Etrangers
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H_CARRIERE	Historique de carrière
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	INTERNET1	Informations @Internet
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	INTERNET2	Cycles @Internet
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PENSION	Pensions

A suivre

Fin **Réafficher**

Contrats Prévoyance
003 030015 QUINZE Pierre-Antoine

Matricule: QUINZE Pierre-Antoine

Etat initial

Positionnement:

Opt.	Occ.	Affiliation	Libellé	Ayants droit	Adultes	Enfants	Autres
<input type="checkbox"/>	01	PSANTAGMF	Sante Agents de maitrise Famil	03	02	01	
<input type="checkbox"/>	02	PPREVAGM	Prévoyance Agents de maitrise				

Modifications

Positionnement:

Opt.	Suppr.	Occ.	Affiliation	Libellé	Ayants droit	Adultes	Enfants	Autres

Fin **Création** **Validation** **Ecran préc.** **Autres**

Contrats Prévoyance
003 030015 QUINZE Pierre-Antoine

Identifiant

Occurrence:

Code affiliation: * Sante Agents de maitrise Famil

Les ayants-droit

Nombre ayants-droit:

Ayants-droit adultes:

Ayants-droit enfants:

Ayants-droit autres:

Fin **Liste** **Suppression** **Ecran préc.** **Historique** **Autres**

Cet écran permet de saisir les différentes affiliations par matricule ainsi que le nombre d'ayants droit si besoin.

Les affiliations saisies au niveau du matricule sont prioritaires sur la table des populations prévoyance DS07P qui sera ignorée.

Nombre d'ayants droit

Les données relatives aux nombres d'ayants-droits du salarié sont conditionnelles. Elles doivent être valorisées, y compris à 0, si elles participent au calcul de la cotisation déclarée pour le salarié (voir les explications détaillées dans la FAQ des OC question 6.3.1 page 27). Dans ce cas, ces données vous sont connues puisqu'elles entrent en jeu dans le calcul de la paie.

En pratique, les nombres d'ayants-droits n'interviennent que dans certains contrats de complémentaire santé "au forfait", dans lesquels le montant du forfait peut être différencié pour le salarié, son conjoint et ses enfants.

Remarque :

Il y a une différence entre la valeur 0 et la valeur "blanc". Si les zones ayants droit sont à 0 alors les rubriques du bloc 70 seront générées.

Nombre d'enfants à charge S21.G00.70.007

Nombre d'adultes ayants-droits (conjoint, concubin, ...) S21.G00.70.008

Nombre d'ayants-droits S21.G00.70.009

Nombre d'ayants-droits autres (ascendants, collatéraux...) S21.G00.70.010

Nombre d'enfants ayants-droits S21.G00.70.011

Table des exports des montants DS70P

DSN - Export des montants Modification
P23V01 LISTE50

 Actions

Identifiant

Référence:

Description

Thème: * Export rémunération Bloc 51 53

Titre: *

Col.	Entête colonne	Rubrique	Code	Libellé
01	NET FISCAL	S21.G00.50.002	QF	Rémunération nette f
02	NET VERSE	S21.G00.50.004	QF	Montant net versé
03	MONTANT_PAS	S21.G00.50.009	QF	Montant de prélèvement
04	REM_BRUT_51_013_001	S21.G00.51.013	QF	001 Rémunération
05	REM AS C_51_013_002	S21.G00.51.013	QF	002 Rémunération
06	HEURES_012	S21.G00.51.012	QF	012 Nombre d'heures
07	HEURES_013	S21.G00.51.012	QF	013 Nombre d'heures
08	HEURES_017	S21.G00.51.012	QF	017 Nombre d'heures
09	HEURES_018	S21.G00.51.012	QF	018 Nombre d'heures
10			QF	

Fin Liste Détail Ecran précédent

Le paramétrage de cette table est effectué par code norme

Détail des informations à renseigner :

Champ	Description
Thème	Zone obligatoire, Elle doit être définie à la création d'une référence « export ». Le thème détermine la liste des rubriques DSN sélectionnables. En révision, cette donnée n'est pas modifiable. Par exemple, pour le thème 01 seules les rubriques des blocs 50, 51 et 53 sont listées.
Titre	Zone obligatoire, elle est utilisée à l'exécution de l'export en tant que texte du fichier exporté.
N° de colonne	Identifiant de la colonne, la modification est possible pour intervenir sur l'ordre des colonnes.
En-tête colonne	Donnée obligatoire si la rubrique est renseignée. Cette information est utilisée comme en-tête de colonne des zones du fichier créé lors de l'exportation. C'est pourquoi seuls les caractères en majuscule sont autorisés et les caractères spéciaux sont interdits.

Rubriques	Donnée obligatoire. La fonction F4 permet d'afficher la liste des rubriques DSN. La fonction F10 permet d'afficher le libellé de la rubrique sur deux lignes.
-----------	---

Liste des thèmes :

- ** Choix de l'ensemble des blocs « exportables ». Blocs 44 50 51 52 53 54 56 78 79 81 87 88 et 89
- 01 Export des rémunérations - Blocs 50 51 et 53
- 02 Export des primes et gratifications - Blocs 50 et 52
- 03 Export autres éléments du brut - Blocs 50 et 54
- 04 Export des bases assujetties et des cotisations - Blocs 50 78 79 et 81
- 05 Export des Actions gratuites et des titres - Blocs 50 87 88 et 89
- 06 Export de l'assujettissement fiscal - Bloc 44
- 07 Export des régularisations P.A.S. - Bloc 56
- 08 Export des cotisations établissement – Bloc 82

Chapitre 6 Autres paramétrages

Table des Siret GR82P/DS82P

Les codes SIRET Modification

003 01
✎ Actions ▾
🏠 ▾
⚙️
?

Identifiant

Société: L'entreprise test 3

Code SIRET:

Description

Libellé long: *

Libellé: *

Libellé 2:

N° de siret: Identifiant:

Adresse

Libellé bulletin de paie: *

Voie (N°, Bis, Type) et Rue: *

Lieu-dit:

Ville et son code INSEE:

C.postal ou CEDEX & B. distr.: *

C.postal si CEDEX:

Code pays: * France

Date de création: Date de fermeture:

Fin
Liste
Ecran précédent

Ajout d'un code postal à renseigner si utilisation d'un CEDEX au niveau de l'adresse de l'établissement.

Ce code postal supplémentaire est uniquement exploité dans la DSN.

Les codes SIRET Modification
003 02

[✎](#)
Actions ▾
 ▾

Identifiant

Société: L'entreprise test 3

Code SIRET:

Description

N° de téléphone:

N° de télécopie:

Code APE 2008:

Activité principale.:

Op. de compét. (OPCO):

Assujettissement fiscal

Taxe d'apprentissage:

Motif de non assujet.:

Contribution supplémentaire à la TA:

Participation à la formation continue:

Formation continue des CDD:

Particip. à l'effort de construction.:

Régime local de S.S. Alsace Moselle:

Fin
Liste
Ecran précédent

Ajout de l'OPCO, facultatif.

Ajout paramétrage pour générer le bloc **44 Assujettissement fiscal** :

- Motif de non-assujettissement
- Assujettissement à la contribution supplémentaire à l'apprentissage
- Assujettissement à la participation des employeurs à la formation continue des CDD
- Assujettissement à la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)

Les codes SIRET - DSN Modification
Actions

003 01

Identifiant

Société: 003 L'entreprise test 3
Code SIRET: 01

Si SIRET émetteur

Personne à contacter: 01 Q☒ Mr MARTIN Louis
 Domaine d'intervention: 01 Q☒ Administratif
 Adresse mêt: Louis.Martin@infor.com
 Téléphone et télécopie: 0147959000
 Lien dépôt du fichier: /home/dsn/&NATU/

Déclaration URSSAF

Si VLU, SIRET payeur: 01
 Code banque: B1 Q☒ Crédit Agricole
 Nombre de fraction: * 3 Régime mixte, RG et RA:
 Rémunération expatriés: 01 Q☒ Salaire réelle
 Utilisateurs: * [*****] [] [] [] []

Fin **Liste** **Ecran précédent**

- Le lien IFS récepteur de vos fichiers.

Vous avez la possibilité de personnaliser le lien de dépôt avec des mots clé. Les dossiers ainsi désignés doivent être créés par vos soins avec les autorisations voulues.

- Mot clé « &USER » en majuscules. Lors de la génération, le mot clé sera remplacé par le profil utilisateur effectuant la génération du fichier dsn.
- Mot clé « &NATU » en majuscules. Lors de la génération, le mot clé sera remplacé par un des codes nature de déclaration listés ci-dessous

Liste des codes nature pour la création des répertoires avec « &NATU »

Code Nature	Description
DMENS	DSN mensuelle
FINCN	DSN évènementielle fin de contrat et FCTU
ARRET	DSN évènementielle arrêt de travail
REPAR	DSN évènementielle reprise après arrêt
AMORC	DSN signalement des données variables

MULTI

DSN multi. nature

Table des horaires hebdomadaires PR32P

Les horaires hebdomadaires Modification

 Actions

003 2000

Identifiant

Société: 003 L'entreprise test 3
 Etablissement:
 Code horaire: 2000

Description

Libellé long: * 20,00 86,67 H/MOIS
 L. abrégé: * 20,00
 Horaire hebdomadaire: * 20,00 Coeff. multiplicateur: * 1,0000

Horaire mensuel

de base: * 86,67 légal: 151,67
 % Temps partiel: 51 Réduction journalière:
 Edition s/bulletin:

DSN

Modalité d'exercice: * 20 Q€ Temps partiel
 Unité du temps de travail: * 10 Q€ Heures / mois
 Tps de travail - Etabl.: * 169,00
 Tps de travail - Salarié: * 86,67

Fin Liste Écran précédent

Nouvelles codifications

Modalité d'exercice du temps de travail

DAD MO 10	Temps plein	Tps plein
DAD MO 20	Temps partiel	Tps part.
DAD MO 21	Temps partiel thérapeutique	Ip therap.
DAD MO 80	Ip cot. tx plein régime base	Ip cot B.
DAD MO 81	Ip cot. tx plein base + compl.	Ip cot B+C
DAD MO 82	Ip th cot tx plein régime base	IpTh cot B
DAD MO 83	Ip th cot tx plein base + comp	IpTh c.B+C
DAD MO 90	Salarié non concerné	Non concer

Utilisation de la zone modalité d'exercice du temps de travail pour renseigner deux rubriques DSN :

- **S21.G00.40.014** – Modalité d'exercice du temps de travail

Valeur	Description	Code dans Anael Paie
10	Temps plein	10
20	Temps partiel	20, 80 ou 81
21	Temps partiel thérapeutique	21, 82 ou 83
99	Salarié non concerné	90

- **S21.G00.40.044** – Salarié à temps partiel cotisant à temps plein

Valeur	Description	Code dans Anael Paie
01	Pour la vieillesse régime de base	80 ou 82
02	Pour la vieillesse régime de base et la retraite complémentaire	81 ou 83

Remarque au sujet des temps de travail salarié et établissement

Il a été précisé que lorsque l'unité du temps de travail est un forfait annuel en jours (code unité 20), le nombre de jours indiqué doit contenir les absences autorisées, notamment les congés payés, les jours fériés, les RTT... Pour un forfait annuel à cinq jours par semaine, vous devez donc renseigner 5*52, soit 260 jours, et non 218 par exemple.

Aussi, dans ce cas, étant donné la périodicité mensuelle de la DSN, il sera déclaré 260/12, soit 21.67 jours dans la zone 40.013 quotité de travail.

Table des types de contrats PR04P

Les contrats de travail Modification
CDD

Identifiant

Type de contrat: CDD

Description

Libellé long: * CDD d'usage complet

Libellé: * CDD usage

Libellé 2: CDD d'usage

Nature du contrat: * DD Q☒ Cdd

Correspondance calcul: * 10

Type trav. DAS: * C Q☒ Travail à temps complet

Code contrat DADS-U: 02 Q☒ Contrat à durée déterminée

Intitulé du contrat: 90 Q☒ Autres contrats

Modalité d'activité: 06 Q☒ Saisonnier

Complém. disp. publ.: Q☒

Contrat jeune: Q☒

Cont.particulier: 14 Q☒ CDD d'usage

Statut cotisant BTP: Q☒

Exclusion mvts M.O:

Fin **Liste** **Ecran précédent**

Nouvelles valeurs

Intitulé du contrat

Valeur	Description
85	Cumul emploi retraite

Contrat particulier

En phase 2, pour la rubrique 40.021, ces motifs de recours à un CDD sont ajoutés :

Valeur	Description
16	Contrat vendanges
17	Remplacement d'un temps partiel CDD
18	Attente suppression de poste

Les champs utilisés pour la DSN sont :

- Nature du contrat
- Code contrat DADS-U

- Intitulé du contrat
- Modalité d'activité
- Code contrat particulier

Pour ne pas modifier la valeur de ce paramétrage utilisé également dans la DADS-U, des correspondances sont effectuées pour générer les rubriques DSN.

Valeurs autorisées

Code contrat DADS-U

DAD CO 01	Contrat à durée indéterminée	Cdi
DAD CO 02	Contrat à durée déterminée	Cdd
DAD CO 03	Contrat de travail temporaire	C.tempor.
DAD CO 04	Contrat d'apprentissage (<=10)	C.appr.<10
DAD CO 05	Contrat d'apprentissage (>10)	C.appr.>10
DAD CO 27	CDD à objet défini	CDD à obj.
DAD CO 28	C.D.D pour les seniors	CDD senior
DAD CO 29	Convention de stage	Stage conv
DAD CO 30	Convention volontaire associat	Vol.assoc.
DAD CO 31	Tuteur de cessionnaire d'entr.	Tut.cessio
DAD CO 32	Appui à la création d'entrepr.	Appui créa
DAD CO 66	Bénéf/rém.versée par un tiers	Rému/tiers
DAD CO 80	Mandat social	Mandat soc
DAD CO 88	Engagement de service civique	S.civ.enga
DAD CO 89	Volontariat de service civique	S.civ.volo
DAD CO 90	Sans contrat	Sans cont.

Intitulé du contrat

DAD SS 21	Contrat Initiative Emploi	CIE
DAD SS 30	CDI intérimaire	CDI intér
DAD SS 31	CDI d'apprentissage	CDI appren
DAD SS 32	Cnt. d'apprentissage intérim.	Appr.intér
DAD SS 41	Cnt d'Accompagn. dans l'Emploi	CAE
DAD SS 42	CUI-Cnt d'accès à l'emploi-DOM	CAE DOM
DAD SS 50	Emploi d'avenir sect. marchand	Av.marchan
DAD SS 51	Emploi d'avenir sect. n. march	Av.n.march
DAD SS 61	Contrat de Professionnalis.	Cnt de Pro
DAD SS 71	Contrat d'insertion	Cnt.inser.
DAD SS 80	Contrat de génération	Cnt.géné.
DAD SS 85	Cumul emploi retraite	Empl.retr.
DAD SS 90	Autres contrats	Autres

Modalité d'activité

DAD CT 04	Intermittent	Intermit.
DAD CT 05	Domicile	Domicile
DAD CT 06	Saisonnier	Saisonnier
DAD CT 07	Vacataire	Vacataire
DAD CT 08	Occasionnel	Occasion.
DAD CT 90	Sans spécificité de l'activité	Sans spéc.

Complément de dispositif de politique publique

DSN DC 01	Poste élig.à l'aide en ent.ada	Ent.adapt.
DSN DC 02	Insertion par l'act. éco. ACI	IAE ACI
DSN DC 03	Insertion par l'act. éco. AI	IAE AI
DSN DC 04	Insertion par l'act. éco. EI	IAE EI

Contrat particulier

TCO CP 01	Contrat à durée déterminée	CDD
TCO CP 02	Contrat à temps partiel	Temps part
TCO CP 03	Contr. temporaire remplacement	Temporaire
TCO CP 04	Contrat de mise à disposition	M.disposit
TCO CP 05	Contrat d'orientation	Orientat.
TCO CP 06	Contrat de retour à l'emploi	CRE
TCO CP 07	Contrat emploi et solidarité	CES
TCO CP 08	CDD travail à temps partiel	Cdd t.part
TCO CP 09	Travailleur à domicile	T.domicile
TCO CP 10	Contrat d'emploi consolidé	CEC
TCO CP 11	Contrat initiative emploi	CIE
TCO CP 12	Int. pour surcroît de travail	Surc.trav.
TCO CP 13	Contrat d'insertion - RMA	CI-RMA
TCO CP 14	CDD d'usage	CDD usage
TCO CP 15	CDD pour surcroit d'activité	CDD sur.ac
TCO CP 16	Contrat vendanges	Vendanges
TCO CP 17	Remplacement d'un tps partiel	Remp.T.par
TCO CP 18	Attente suppression de poste	Att.sup.p

Rubriques

Rubrique S21.G00.40.007 : Nature du contrat

Dans Anaël Paie, pour renseigner cette rubrique, on utilise principalement le champ **Code contrat DADS-U**.

Valeur	Description
01	Contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, si la valeur « 01 » est spécifiée dans le champ Code contrat DADS-U
02	Contrat de travail à durée déterminée de droit privé, si la valeur « 02 », « 27 » ou « 28 » est spécifiée dans le champ Code contrat DADS-U
03	Contrat de mission (contrat de travail temporaire), si la valeur « 03 » est spécifiée dans le champ Code contrat DADS-U
07	Contrat à durée indéterminée intermittent, si la valeur « 01 » est spécifiée dans le champ Code contrat DADS-U et la valeur « 04 » dans le champ Code modalité d'activité
08	Contrat à durée indéterminée intérimaire, si la valeur « 30 » est spécifiée dans le champ Code intitulé du contrat

09	Contrat de travail à durée indéterminée de droit public, non géré
10	Contrat de travail à durée déterminée de droit public, non géré
29	Convention de stage (hors formation professionnelle), si la valeur « 29 » est spécifiée dans le champ Code contrat DADS-U
32	Contrat d'appui au projet d'entreprise, si la valeur « 32 » est spécifiée dans le champ Code contrat DADS-U
50	Nomination dans le champ de la fonction publique (par arrêté, par décision...), non géré
60	Contrat d'engagement éducatif, non géré
70	Contrat de soutien et d'aide par le travail, non géré
80	Mandat social, si la valeur « 80 » est spécifiée dans le champ Code contrat DADS-U
81	Mandat d'élu, non géré
89	Volontariat de service civique, si la valeur « 89 » est spécifiée dans le champ Code contrat DADS-U
90	Autre nature de contrat, convention, mandat, si la valeur « 30 », « 31 », « 66 », « 90 » est spécifiée dans le champ Code contrat DADS-U ou si le champ est à blanc.

S21.G00.40.008 : Dispositif de politique publique et conventionnel

Dans Anaël Paie, pour renseigner cette rubrique, on utilise principalement le champ **Code intitulé du contrat** :

Valeur	Description
21	CUI – Contrat initiative emploi, si la valeur « 21 » est spécifiée dans le champ Code intitulé du contrat
41	CUI – Contrat d'accompagnement dans le champ de l'emploi, si la valeur « 41 » est spécifiée dans le champ Code intitulé du contrat
42	CUI – Contrat d'accès à l'emploi – DOM, si la valeur « 42 » est spécifiée dans le champ Code intitulé du contrat
50	Emploi d'avenir secteur marchand, si la valeur « 50 » est spécifiée dans le champ Code intitulé du contrat
51	Emploi d'avenir secteur non marchand, si la valeur « 51 » est spécifiée dans le champ Code intitulé du contrat
61	Contrat de professionnalisation, si la valeur « 61 » est spécifiée dans le champ Code intitulé du contrat

64	Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979), si la valeur « 04 » est spécifiée dans le champ Code contrat DADS-U
65	Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987), si la valeur « 05 » est spécifiée dans le champ Code contrat DADS-U
70	Contrat à durée déterminée pour les seniors, si la valeur « 28 » est spécifiée dans le champ Code contrat DADS-U
71	Contrat à durée déterminée d'insertion, si la valeur « 71 » est spécifiée dans le champ Code intitulé du contrat
80	Contrat de génération, si la valeur « 80 » est spécifiée dans le champ Code intitulé du contrat
81	Contrat d'apprentissage secteur public (Loi de 1992), non géré
99	Non concerné, si la valeur « 90 » ou « 85 » est spécifiée dans le champ Code intitulé du contrat ou si le champ est à blanc

S21.G00.40.021 : Motif de recours

Motif pour lequel a été conclu le contrat à durée déterminée ou le contrat de mission.

Comme stipulé par l'article L1221-2 du Code du travail, « le contrat de travail à durée indéterminée est la forme normale et générale de la relation de travail ». Dès lors, le recours au CDD ou au contrat de mission est encadré par une liste de cas limitativement énumérés définis dans l'article L1242-2, L. 1242-3 (pour les CDD) et dans l'article L1251-6, L. 1251-7 (pour les contrats de mission) du Code du travail.

Cette rubrique est générée si la rubrique S21.G00.40.007 est définie sur « 02 » et la rubrique S21.G00.40.008 est définie sur « 99 ».

Dans Anael Paie, pour renseigner cette rubrique, on utilise principalement le champ **Code contrat particulier**.

Valeur	Description
01	Remplacement d'un salarié, si la valeur « 03 » est spécifiée dans le champ Code contrat particulier
02	Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise, si la valeur « 15 » est spécifiée dans le champ Code contrat particulier
03	Emplois à caractère saisonnier, si la valeur « 06 » est spécifiée dans le champ Code modalité d'activité
04	Contrat vendanges, si la valeur « 16 » est spécifiée dans le champ Code contrat particulier

05	Contrat d'usage, si la valeur « 14 » est spécifiée dans le champ Code contrat particulier
06	Contrat à durée déterminée à objet défini, si la valeur « 27 » est spécifiée dans le champ Code contrat DADS-U
07	Remplacement d'un chef d'entreprise artisanale, industrielle ou commerciale, d'une personne exerçant une profession libérale, de son conjoint participant effectivement à l'activité de l'entreprise à titre professionnel et habituel ou d'un associé non salarié d'une société civile professionnelle, d'une société civile de moyens ou d'une société d'exercice libéral » Non géré
08	Remplacement du chef d'une exploitation agricole « ou d'une entreprise mentionnée aux 1° à 4° de l'article L. 722-1 du code rural et de la pêche maritime, d'un aide familial, d'un associé d'exploitation, ou de leur conjoint mentionné à l'article L. 722-10 du même code dès lors qu'il participe effectivement à l'activité de l'exploitation agricole ou de l'entreprise » Non géré
09	Recrutement de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, non géré
10	Complément de formation professionnelle au salarié, non géré
11	Formation professionnelle au salarié par la voie de l'apprentissage, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, non géré
12	Remplacement d'un salarié passé provisoirement à temps partiel, si la valeur « 17 » est spécifiée dans le champ Code contrat particulier
13	Attente de la suppression définitive du poste du salarié ayant quitté définitivement l'entreprise, si la valeur « 18 » est spécifiée dans le champ Code contrat particulier

Table des situations d'absences MA05P

Codes situation Modification
Actions ▾

MO2 * MAT

Identifiant

Société: Mod. calcul mono cc

Etablissement:

Type rémunération:

Code situation:

Description

Libellé long: *

Libellé court: *

Catég. traitement: * Ar.travail

Traitement: * Maternité

Type d'horaire: * Théorique

Unité: * Jours

Déclaration accident:

Situation DADS-U: Maternité

Nouvelles valeurs

Situation DADS-U

Ajout de la valeur 25 à 28 pour le temps partiel thérapeutique.

Permet la gestion du bloc 66, en concordance avec le nouveau montant S21.G00.66.003 **Montant de la perte de salaire associée**. Consultez aussi le type de temps partiel à indiquer dans la table des horaires hebdo, zone modalité du temps de travail.

En fonction du code situation DADS-U, un groupe 60 (« Arrêt de travail ») ou 65 (« Suspension de contrat ») sera généré en DSN.

Ajout des valeurs 71 à 80 Chômage partiel - xxxxx

Permet l'alimentation du bloc 65 avec le code 602 Chômage sans rupture de contrat, ainsi que la nouvelle rubrique 40.078 **Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle**.

Remarque : « Depuis début de l'année 2020, le code « 014 – Heures correspondant à du chômage sans rupture de contrat ou du chômage intempéries » en S21.G00.51.011 est réservé aux cas de chômage intempérie et cas de changement ponctuel du temps de travail non indemnisé par l'activité partielle. »

Deux cas sont donc à distinguer pour l'usage du code 602 *Chômage sans rupture de contrat* :

- Changement du temps de travail indemnisé par l'activité partielle :
Utilisation d'un des 10 codes situations de 71 à 80 pour alimentation simultanée de la rubrique 40.078 *Forme d'aménagement du temps de travail*.
Le compteur 51.012 doit être alimenté pour le code 019 *Heures d'activité partielle*.
- Changement ponctuel du temps de travail non indemnisé par l'activité partielle :
Utilisation du code situation 16 *Chômage total ou partiel* pour alimentation du code 602 seul.
Le compteur 51.012 doit être alimenté pour le code 014 Heures correspondant à du chômage sans rupture de contrat.

A partir de la date de l'installation du module DSN, les informations nécessaires à la déclaration de ces blocs sont stockées dans un fichier (DSNABSP), au moment de la saisie des attestations maladie/AT, les saisies de congés, ainsi que dans la génération des intempéries.

Ces informations sont mises à jour et conservées, même après la suppression d'une absence, pour qu'un signal d'annulation soit émis si nécessaire dans la DSN suivante.

Remarque : Dans le bloc 60, le dernier jour travaillé étant demandé (ainsi que l'éventuelle date de reprise anticipée), la saisie d'une attestation est requise pour les absences de type maladie, maternité et accident. Dans le cas contraire, l'absence ne sera ni stockée, ni générée dans la DSN.

Dans le bloc 65 (invalidité, congés non rémunérés, intempéries...), seules les dates de début et de fin d'absences sont requises, elles peuvent être saisies indifféremment par une absence de type congé ou arrêt de travail.

Les intempéries peuvent être par ailleurs intégrées par le module des intempéries, comme pour la DADS-U. Depuis la PTF 84 de la V5R3, l'extraction de ces intempéries s'effectue depuis l'option extraction et non plus au niveau de la sauvegarde du fichier TDI. La saisie des feuillets n'est alors plus nécessaire.

Table des motifs d'entrée et de sortie PR06P

Le motif de sortie utilisé dans la DSN est le code **rupture DNA AE / DSN**.

Exceptions :

- Absence de code rupture DNA AE

- Pour signifier une mutation, si le code MVT MO est égal à « TS » (TE pour l'entrée), génération d'une rubrique S21.G00.41.012, changement d'établissement, avec la valeur de l'ancien numéro de Siret.
Dans ce cas, la date de début de contrat est conservée.

Remarque : Dans le cas d'un transfert de société « Anael Paie », pour pouvoir générer la rubrique ancien établissement, il faut utiliser le module mutation.

- Sinon, génération d'un motif de sortie 999, « Fin de relation avec l'employeur sans impact sur l'assurance chômage » (cas d'un stagiaire par exemple).

Table des types de rémunération PR13P

Le paramétrage a évolué pour gérer le cas de neutralisation du décalage de paie au mois de décembre.

Les types de rémunération Modification
003 M

Actions

Identifiant

Société: 003 L'entreprise test 3
Etablissement:
Type de rémunération: M

Description

Libellé long: * Mensuel
Libellé: * Mensuel
Genre de paie: * Mensuel
Unité de saisie: * Heures

Date de paie

Date paie M-1: * 01 2023
Date paie M: * 02 2023
Jour de paiement: 06
du mois suivant:
de décembre: 31 (si neutralisation du décalage)
Jour d'exigibilité: 15 Q3

Fin Liste Ecran précédent

Dans le cas d'abandon du décalage de paie, vous devez renseigner le jour de paiement au mois de décembre.

Collecte des données pour les caisses CIBTP (2022)

[Ce qui change en 2022](#)

À compter du mois de janvier 2022, les caisses du réseau CIBTP seront destinataires des flux de données DSN qui les concernent et les utiliseront pour calculer les cotisations congés dues par leurs adhérents ainsi que les droits à congés acquis par leurs salariés.

Les déclarations de salaires (ou DUCS CIBTP), les DNA (ou DADS-U CIBTP), les périodes d'interruption d'activité et les débauches disparaîtront au profit de la DSN. Seules quelques déclarations (les **demandes de congés** et les **déclarations d'arrêts intempéries** essentiellement) continueront à passer par les circuits actuels.

Une Déclaration Nominative Annuelle (ou DADS-U CIBTP) restera nécessaire en avril 2022 afin de fournir à la caisse un état récapitulatif complet de l'ensemble de la campagne démarrée le 1^{er} avril 2021.

[Supports d'information pour aide au paramétrage sur CIBTP.fr](#)

Vous trouverez sous le lien suivant la liste des fiches net-entreprises relatives à la CI-BTP en DSN :

[Consignes relatives à la CI-BTP en DSN](#)

Dont :

[Base brute de cotisations congés payés](#)

[Base de cotisations sur le chiffre d'affaires](#)

[Base de cotisations sur le nombre d'heures intérim](#)

[Les fiches de paramétrage](#)

Les rubriques dédiées aux CIBTP en DSN

- **Bloc 40 Contrat**

S21.G00.40.022 - Code caisse professionnelle de congés payés

Cette rubrique est alimentée par le code caisse de la table des populations DSN DS03V, le N° de rattachement n'est pas requis dans ce cas.

S21.G00.40.005 - Code complément PCS-ESE

Cette rubrique est alimentée par le code métier BTP dans la table des emplois.

A défaut, la table de correspondance par caisse DA08V doit être paramétrée pour le code table 001 Code métier.

Ce paramétrage était déjà requis pour la DADS-U.

S21.G00.40.041 - Positionnement dans la convention collective

Cette rubrique est alimentée par le code classification dans la table des qualifications.

A défaut, la table de correspondance par caisse DA08V doit être paramétrée pour le code table 002 Code classification.

Ce paramétrage était déjà requis pour la DADS-U.

- **Bloc 78 Base assujettie**

Ces bases sont disponibles en DSN depuis 2017 :

02 - Assiette brute plafonnée

03 - Assiette brute déplafonnée

11 - Base forfaitaire soumise aux cotisations de Sécurité Sociale

20 - Caisses de congés payés (CIBTP, Transport, Manutention portuaire) - Base brute de cotisations congés payés

21 - CIBTP - Base brute de cotisations OPPBTP permanents

34 - CIBTP - Base plafonnée de cotisations intempéries gros œuvre travaux publics

35 - CIBTP - Base plafonnée de cotisations intempéries second œuvre

36 - CIBTP - Base "A" de cotisations organisme professionnel BTP

39 - CIBTP - Base "B" de cotisations organisme professionnel BTP

40 - CIBTP - Base "C" de cotisations organisme professionnel BTP

- **Bloc 81 Cotisation individuelle**

110 - Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 130% à 220%

112 - Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 170% à 270%

113 - Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 170% à 350%

Si ces cotisations sont déjà paramétrées pour l'URSSAF elles ne doivent pas être déclarées par caisse, au risque de cotisations doublées.

- **Bloc 82 Cotisation établissement**

024 - Cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim

Pour la déclaration du nombre d'heures d'intérim.

054 - Cotisation assise sur le chiffre d'affaires

Pour la déclaration du chiffre d'affaires.

Il n'y a pas de paiement même partiel des cotisations via la DSN car il n'y a pas de bloc 20 – « Versement » à destination des caisses CIBTP. Un relevé de compte sera mis à disposition du déclarant sur l'extranet de la caisse l'invitant à procéder au règlement des cotisations calculées sur la base des éléments reçus grâce à la DSN.

- **Bloc 65 Autre suspension de l'exécution du contrat**

S21.G00.65.001 - Motif de suspension

507 - Chômage intempéries

Ce code est alimenté par le code 07 dans la table des situations d'absences ou par l'option Extraction des intempéries dans la gestion des intempéries.

200 - COP (Congés payés)

Ce code est alimenté par le code 20 dans la table des situations d'absences.

Collecte des contributions de formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage par l'URSSAF et la MSA (2022)

Extrait de [l'actualité URSSAF](#) : A compter de 2022, c'est l'Urssaf et non plus les opérateurs de compétences (OPCO) - qui sera chargée de collecter les contributions de formation professionnelle et la taxe d'apprentissage, versées par tous les employeurs redevables pour financer la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

[Modalités déclaratives de la contribution à la formation professionnelle \(Fiche 2503\)](#)

A compter de la période d'emploi de janvier 2022, la CFP est déclarée mensuellement par chaque établissement de l'entreprise.

Le bloc « Cotisation individuelle- S21.G00.81 » portant la valeur « **128** - Contribution à la formation professionnelle (CFP) » doit être déclaré sous un bloc 78 « Base assujettie » de valeur « 03 - Assiette brute dé plafonnée ».

[Modalités déclaratives de la contribution dédiée au financement du compte personnel de formation \(CPF\) pour les titulaires de CDD \(Fiche 2502\)](#)

A compter de la période d'emploi de janvier 2022, la CPF-CDD est déclarée mensuellement par chaque établissement de l'entreprise.

Le bloc « Cotisation individuelle- S21.G00.81 » portant la valeur « **129** - Contribution dédiée au financement du Compte Personnel de Formation pour les titulaires de CDD (CPF-CDD) » doit être déclaré sous un bloc 78 « Base assujettie » de valeur « 03 - Assiette brute dé plafonnée ».

[Modalités déclaratives de la part principale de la taxe d'apprentissage \(TA\) \(Fiche 2504\)](#)

Elle est déclarée mensuellement, à compter de la période d'emploi de janvier 2022.

Le bloc « Cotisation individuelle- S21.G00.81 » portant la valeur « **130** – Part principale de la taxe d'apprentissage » doit être déclaré sous un bloc 78 « Base assujettie » de valeur « 03 - Assiette brute dé plafonnée ».

L'exonération liée aux entreprises occupant un ou plusieurs apprentis

L'exonération des entreprises occupant un ou plusieurs apprentis et dont la masse salariale est inférieure à 6 SMICs, doit être déclarée dans un bloc « Cotisation établissement - S21.G00.82 » portant le code de cotisation « **074** - Exonération Taxe d'apprentissage pour un employeur d'apprenti(s), dont la masse salariale renseignée est inférieure à 6 SMICs ».

La rubrique « Valeur - S21.G00.82.001 » sera alors alimentée avec un montant à « 0.00 ».

Déclaration de la déduction à la part principale de la taxe d'apprentissage

Dans un bloc « Cotisation établissement – S21.G00.82 » portant la valeur « **075** – Déductions relatives aux CFA d'entreprise et/ou au financement des offres nouvelles de formation par apprentissage (Art. L6241-2 code du travail) » en rubrique « Code de cotisation -S21.G00.82.002 ».

Pôle emploi - Recouvrement des cotisations chômage des expatriés (2022)

Extrait de la fiche consigne [2417](#)

En 2022, le recouvrement opéré par Pôle Emploi des cotisations d'assurance chômage dues pour les salariés expatriés et ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle et des artistes du spectacle (appelés « intermittents du spectacle » dans la suite du document) est intégré en DSN.

Les employeurs d'individus faisant partie de ces populations doivent donc, à compter de janvier 2022, procéder à la déclaration de blocs « Versement organisme de protection sociale – S21.G00.20 » à destination de Pôle emploi.

La présente fiche consigne précise les modalités déclaratives des blocs « Versement organisme de protection sociale - S21.G00.20 » et « Cotisation individuelle - S21.G00.81 » pour les établissements effectuant des versements à destination de Pôle emploi, ainsi que les modalités déclaratives pour les sociétés de production, ayant plusieurs productions et appliquant ou non la mécanique des paiements groupés.

Définitions

Pôle emploi fournit à chaque employeur, à leur demande, un identifiant attribué par le centre de recouvrement Spectacle et Expatriés de Pôle Emploi pour chaque nouvelle production et pour chaque nouvel établissement comportant des salariés expatriés. Les établissements, déjà connus de Pôle Emploi avant le démarrage du recouvrement par Pôle Emploi en DSN, recevront par courrier postal les nouveaux identifiants à utiliser en DSN en remplacement des numéros d'affiliation. Cet identifiant est à utiliser pour tous les versements faits au titre des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS adressées à Pôle Emploi.

Traitement dans la norme DSN

Versements à destination de Pôle emploi

Dans le cas de versements à destination de Pôle emploi, un bloc « Versement organisme de protection sociale - S21.G00.20 » doit systématiquement être déclaré par identifiant attribué par le centre de recouvrement Spectacle et Expatriés de Pôle Emploi, et ce, quel que soit le mode de paiement déclaré dans la rubrique « Mode de paiement - S21.G00.20.010 ».

Dans le cas où un bloc « Versement organisme de protection sociale - S21.G00.20 » à destination de Pôle Emploi a été déclaré, il sera nécessaire de déclarer les cotisations individuelles associées à ce versement, et de renseigner le SIRET de Pôle emploi dans la rubrique « Identifiant Organisme de Protection Sociale – S21.G00.81.001 »

Restriction

Dans Anael paie, seul le recouvrement des cotisations d'assurance chômage pour les expatriés est géré. La déclaration pour les intermittents du spectacle n'est pas gérée.

Particularités pour pôle emploi

S21.G00.20.002 Entité d'affectation des opérations

Identifiant attribué par le centre de recouvrement « Spectacle et Expatriés » de Pôle Emploi

S21.G00.20.010 Mode de paiement

Ajout du code '06' pour pôle emploi – versement réalisé par un autre établissement

Non géré en paie iSeries car les consignes de déclaration dérogent à la cinématique habituelle. La fiche [2417](#) précise les modalités de déclaration en cas de tiers payeur.

Mise en œuvre

- Créer le code caisse de type « Pôle Emploi » (**DS02P** Les caisses) en renseignant le n° de Siret de Pôle emploi.
- Créer la population (groupe de cotisant ou type de rémunération) pour identifier les salariés expatriés (**DS03P** Les populations)
Renseigner le code caisse « Pôle emploi » avec l'identifiant attribué par Pôle Emploi
- Paramétrer le code caisse pôle emploi dans la table des paiements (**DS20P** Les paiements)
- Paramétrer les cotisations (**DS05P** Les montants)

Les cotisations à paramétrer à destination de pôle emploi sont :

001 - Exonération de cotisations au titre de l'emploi d'un apprenti (loi de 1979)

002 - Exonération de cotisations au titre de l'emploi d'un apprenti (loi de 1987)

003 - Exonération de cotisations au titre de l'emploi d'un apprenti (loi de 1992)

012 - Exonération de cotisations applicable dans les DOM

018 - Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale et d'assurance chômage

040 - Cotisation AC : assurance chômage sur rémunérations brutes après déduction, limitées à 4 fois le plafond de la SS

041 - Cotisation AC majorée 1 : application d'une majoration AC + 0,5% sur les contrats d'usage inférieurs ou égaux à 3 mois

042 - Cotisation AC majorée 2 : application d'une majoration AC + 3% sur les contrats d'accroissement temporaire d'activité inférieurs ou égaux à 1 mois

043 - Cotisation AC majorée 3 : application d'une majoration AC + 1,5% sur les contrats d'accroissement temporaire d'activité supérieurs à 1 mois mais inférieurs ou égaux à 3 mois

044 - Exonération de cotisation chômage pour les moins de 26 ans

048 - Cotisation AGS : assurance garantie des salaires sur rémunérations brutes après déduction, limitées à 4 fois le plafond de la sécurité sociale

908 - Taxe forfaitaire CDDU Assurance Chômage

La fiche [2379](#) précise les modalités déclaratives de la réduction générale de cotisations

Chapitre 7 Prégénération

Quand faire la DSN ?

La DSN mensuelle peut être effectuée après le calcul de paie, indifféremment avant ou après la bascule.

Cependant, la faire après bascule vous interdit une éventuelle correction sur la paie.

Le plus tôt possible après la vérification de la paie (avant l'édition des bulletins ou les règlements) semble judicieux pour vous laisser le temps de la régénérer ou de la remplacer.

Pour rappel, l'échéance de dépôt des DSN « annule et remplace » est désormais située la veille du jour de l'échéance. Passée cette date, les régularisations seront apportées dans la paie du mois suivant.

Saisie des cotisations par établissement

Cette fonction permet de renseigner les valeurs pour générer le bloc **82 Cotisations par établissement**.

La saisie doit être faite avant le traitement de prégénération DSN.

Par praticité, ces cotisations peuvent aussi être saisies par compteurs ou rubriques pour alimenter les montants S21.G00.82. Consultez la section [Table des montants DS05P DS06P](#).

Les organismes destinataires du bloc 82 sont :

- L'URSSAF
- La MSA
- Les caisses CIBTP
- Les organismes complémentaires

Vous ne devez saisir les valeurs qu'à échéance.

Par exemple, une cotisation annuelle, exigible en décembre devra être saisie sur la DSN de décembre.

DSN - Saisie cotisations établissement

Tri par société

Afficher à partir de:

2=Modifier 3=Copier 4=Supprimer 5=Visualiser

Création

Société: * L'entreprise test 3

Mois déclaré: *

Code SIRET: * Siret de Honfleur

Fraction: *

Régime: * Régime général

Caisse: * BTP PREVOYANCE

Code affiliation Prév.: * Formation CONSTRUCTYS

Fin Liste Ecran précédent

003	2021	01	04	Sir.Mars.	1	RA	DMSA13	
-----	------	----	----	-----------	---	----	--------	--

A suivre

Fin Créer Réafficher

Pour les organismes complémentaires, la saisie des cotisations est par code affiliation. Les affiliations sont paramétrées dans la table DS11P. Consulter la section [Table des affiliations](#)

DSN - Saisie cotisations établissement

Tri par société

Afficher à partir de:

Création

Société: * L'entreprise test 3

Mois déclaré: *

Code SIRET: * Siret de Honfleur

Fraction: *

Régime: * Régime général

Caisse: * CIB CIBTP Caisse de l'Île-de-F

Code affiliation Prév.:

Fin		Liste				Ecran précédent			
<input type="checkbox"/>	003	2021	01	03	Sir.Paris	1	RG	02	
<input type="checkbox"/>	003	2021	01	04	Sir.Mars.	1	RA	DMSA13	

A suivre

Fin **Créer** **Réafficher**

DSN - Saisie cotisations établissement Création

003 02/2023 01 1 RG 02

Identifiant

Société: L'entreprise test 3

Mois déclaré:

Code Siret: Siret de Honfleur

Fraction:

Régime:

Caisse: CIB CIBTP

Code aff.Prév:

Code cotis.	Libellé	Début de rattachement	Fin de rattachement	AAAAMM Bordereau	Valeur
<input type="text" value="02 Q"/>	Cot. sur le chiffre	<input type="text" value="1/02/2023"/>	<input type="text" value="28/02/2023"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="500000,00"/>
<input type="text" value="Q"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="Q"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="Q"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="Q"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="Q"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="Q"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="Q"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text" value="Q"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

A suivre

Fin **Liste** **Ecran précédent**

Chaque organisme a ses codes cotisations.

Pour les organismes complémentaires la périodicité doit être renseignée Elle sera utilisée dans le bloc paiement des cotisations pour générer la rubrique 55.004.

La périodicité est sous la forme « AAAAPNN » :

AAAA	Année concernée
P	Type de période : « M », mois « T », trimestre « S », semestre « A », année « E », versement exceptionnel
NN	Numéro de la période : « 01 » à « 12 » en type M « 01 » à « 04 » en type T « 01 » à « 02 » en type S « 00 » en type A ou E

Par exemple :

- 2013T02
- 2014M01
- 2014A00
- 2014E00

Cette période est pré renseignée en fonction des dates de rattachement saisies.

Saisie des compléments OETH

Cette fonction permet de renseigner les valeurs pour générer le bloc **S21.G00.13** Complément OETH

S21.G00.13.001 - Accord agréé OETH

S21.G00.13.002 - Type BOETH externe

S21.G00.13.003 - Nombre BOETH externe

S21.G00.13.004 - Millésime de rattachement

Ce bloc permet d'indiquer un éventuel accord agréé OETH de l'entreprise, ainsi que les intérimaires, les salariés d'un groupement d'employeurs mis à disposition ainsi que les stagiaires n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration nominative au préalable, pour le millésime déclaré.

Cette déclaration devra être faite par un seul des établissements de l'entreprise.

Remarques :

Sauf cas de radiation d'entreprise entre le 1er janvier et la date d'exigibilité de la DOETH, la déclaration annuelle ne doit pas être transmise en avance. Les entreprises en activité au moment de la date d'exigibilité doivent déclarer leur DOETH sur la période d'emploi de février exigible le 5 ou 15 mars à l'exclusion de toute autre période.

https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2427

Depuis 2020, l'alimentation de la rubrique 40.072 Statut BOETH (issue des pensions dans Anael paie), permet au réseau des Urssaf et CGSS de calculer et de notifier en début d'année les effectifs de travailleurs handicapés présents dans l'entreprise au cours de l'année précédente.

DSN - Complément OETH Création
003 04/2023 01 1 2022

Identifiant

Société: 003 L'entreprise test 3 Mois: 04/2023
Code Siret: 01 Siret de Honfleur Fraction: 1
Millésime: 2022

Type de BOETH externe	Libellé	Nombre	ou Accord agréé
QË			A01718002859
01 QË	Intérimaires	20,00	
03 QË	Stagiaires non déjà déclarés	5,00	
QË			
QË			
QË			
QË			
QË			
QË			
QË			
QË			





A suivre

Fin Liste Ecran précédent

Chaque ligne saisie constitue un bloc 13, avec soit un accord agréé, soit un type de personnel BOETH externe parmi les suivants :

- 01 BOETH intérimaires
- 02 BOETH salariés d'un groupement d'employeurs mis à disposition
- 03 BOETH stagiaires n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration nominative au préalable
- 04 BOETH salariés d'une association intermédiaire mis à disposition
- 05 BOETH salariés d'une agence de mannequin mis à disposition
- 06 BOETH salariés d'une entreprise de travail à temps partagé (ETTP) mis à disposition

Bénéficiaires des honoraires

-  S89.G00.32 - Bénéficiaire des honoraires (0,*)
-  S89.G00.33 - Avantages en nature (0,*)
-  S89.G00.35 - Prise en charge des indemnités (0,*)
-  S89.G00.43 - Rémunérations (0,*)

Les honoraires doivent être déclarés dans la DSN du mois de décembre ou dans les deux mois suivant la cessation de l'entreprise.

Dans Anael Paie, les honoraires peuvent être déclarés par la saisie des honoraires ou par l'intégration d'un fichier produit par Anael Finance.

Une troisième option pour une intégration de masse peut consister à alimenter directement le fichier de saisie des honoraires dont la description se trouve en [Annexe](#).

Intégration des honoraires

Cette option permet d'intégrer des honoraires en provenance d'Anael Finance (WS ou IBM i).

Création

Société: * 003 Q€ L'entreprise test 3

Mois de déclaration: * 01/2023

Code SIRET: * 01 Q€ Siret de Honfleur

Fraction: * 1

Millésime: * 2022

Fin Liste Ecran précédent

La saisie se présente comme une table de paramétrage, la clé indique la future déclaration porteuse du message ainsi que le millésime déclaré.

DSN - Les honoraires Création
003 01/2023 01 1 2022

Actions

Identifiant

Société: 003 L'entreprise test 3

Mois: 01/2023

Code Siret: 01 Siret de Honfleur

Millésime: 2022

Fraction: 1

Description

Nom: Q€

Prénom:

Ou

Raison sociale: VALLET SARL Q€

N° de siret: 41417806100027

Profession ou qualité: * 414178061

Voie(N°, Bis, Type) et Rue: 120 bd voltaire

Lieu-dit: Batiment A05

Ville et son code INSEE: PARIS Q€ 75000 Q€

C.postal & B.distributeur: 75012 Q€ Q€

Code pays: Q€

Code retenue à la source: Q€

Fin Liste Ecran précédent

Renseigner l'identifiant Nom/prénom ou Raison sociale/Siret du destinataire, ainsi que sa profession.

Les contrôles sur l'adresse répondent aux contraintes de la DSN : le code postal et la ville sont obligatoires pour une adresse située en France.

DSN - Les honoraires Création
003 01/2023 01 1 2022

Identifiant

Société: 003 L'entreprise test 3
Code Siret: 01 Siret de Honfleur
Millésime: 2022

Mois: 01/2023
Fraction: 1

VALLET SARL 41417806100027

Code	Libellé	Montant
3501	Indemn. - Alloc. forfait.	15000,00
3502	Indemn. - Remboursement	28100,00
3503	Indemn. - Prise en charge emp.	500,00
3304	Avt.nature - NTIC	17000,00

A suivre

Fin Liste Ecran précédent

Saisir le montant correspondant au code honoraire de votre choix, accessible par F4 Liste.

Assujettissement fiscal - Bloc 44

« L'assujettissement des entreprises est déclaré en DSN une fois par an dans la DSN mensuelle de décembre, sauf en cas de cessation pour lequel le déclarant dispose de soixante jours pour réaliser sa déclaration.

La déclaration de l'assujettissement est obligatoire, y compris en situation de non-assujettissement ».

Dans Anael paie, l'assujettissement à la taxe sur les salaires est renseigné dans la table des sociétés, zone « TDS imposable », tous les autres assujettissements sont indiqués dans la table des Siret.

Les montants correspondants doivent être paramétrés dans les rubriques S21.G00.44.002, hormis la taxe sur les salaires au taux normal qui est déjà présente mensuellement dans la rubrique S21.G00.79.004 code 91.

Ces assujettissements sont générés dans le bloc 44 en décembre ou lorsque la date de fermeture du Siret est renseignée.

Trois cas sont à distinguer :

- DSN de décembre : les montants paramétrés sont cumulés sur 12 mois, de janvier à décembre, ou de décembre à novembre pour les populations en décalage de paie.
- DSN du mois de fermeture du Siret : les montants sont cumulés de janvier au mois de fermeture, ou de décembre au mois de fermeture pour les populations en décalage de paie.
- DSN d'un mois autre que décembre et dont le mois de fermeture du Siret est renseigné mais différent du mois en cours : seuls les montants du mois en cours sont cumulés. Le bloc est écrit que si un des montants est non nul.
En version P3.2017, ce cas ne peut être utilisé que pour régularisation dans les 60 jours après la fermeture du Siret.

Modifications des modalités déclaratives de la CVAE

A la suite de l'annonce du Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics du 25 janvier 2018 devant l'assemblée générale de l'association SDDS (simplification et dématérialisation des données des sociétés), la DSN ne sera plus utilisée pour les besoins de la CVAE.

Traitement

Pré-génération DSN mensuelle

Critères de sélection

Norme: *

Régime: * Régime générale

Société: * L'entreprise test 3

Type: * Normale

Fraction: *

Mois déclaré: *

Exigibilité: * du mois suivant

Paiement URSSAF

Prélèvement: ▼

Banque:

Champ	Description
Code norme	Champ obligatoire, pré renseigné par la table DS01P des paramètres généraux DSN si une société par défaut existe. Dans le cas de test d'une nouvelle norme, il est recommandé d'effectuer la déclaration mensuelle dans la nouvelle norme avant la déclaration réelle et définitive dans la norme en cours. Ainsi ne sera conservé dans les fichiers DSN que les déclarations dites réelles, c'est-à-dire envoyées et validées. Pour un même mois, il ne peut y avoir deux déclarations mensuelles « normale », chaque traitement remplace les données déjà présentes.
Fraction	La population à inclure dans la fraction est déterminée par les types de rémunérations portant le jour d'exigibilité choisi.
Mois déclaré	Il s'agit du mois civil au titre duquel est établie la paie.
Paiement URSSAF	Les critères de sélection pour le paiement ne sont utilisés que pour l'URSSAF, pour les autres organismes les données de paiement sont à renseigner dans la table des paiements. Pour rappel si la banque n'est pas renseignée, elle sera recherchée au niveau Siret puis société.

Détail de la génération des blocs sur les paiements

Généralité pour le paiement des cotisations

Extrait du cahier technique :

« Le paiement ou la déclaration du paiement des cotisations sociales sont opérés en renseignant le bloc Versement organisme de protection sociale (S21.G00.20), qui comprend notamment les caractéristiques d'un ordre de paiement.

Le montant du versement se compose en tout ou partie des éléments suivants, pour leurs périodes de rattachement (mensuelle, trimestrielle...) et le ou les établissements concernés :

- Cotisations nominatives déclarées
- Eventuelles cotisations établissement
- Eventuelles régularisations de cotisations

Le montant de chacun de ces éléments peut correspondre à un paiement total ou partiel. »

Pour AGIRC-ARRCO, la MSA et les organismes complémentaires, le bloc **22, Bordereau de cotisation due**, et le bloc **23, Cotisation agrégée**, ne sont pas utilisés.

Le montant des cotisations est calculé à partir des cotisations individuelles, dans le bloc 81, et des cotisations par établissement, dans le bloc 82.

Les organismes complémentaires utilisent le bloc **55, Composant de versement**, en plus du bloc 20 pour avoir un détail des cotisations par contrat de prévoyance, échéance et éventuellement type de population.

Périodicité de paiement

La périodicité mensuelle de la DSN n'emporte pas de conséquences sur la périodicité des paiements de cotisations via la DSN, qui reste selon les cas mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, voire libre pour certains cas. Ainsi le calendrier de paiement reste défini par les réglementations des différents régimes et dispositifs de protection sociale.

Dans le cas de paiement trimestriel, à l'exception des organismes complémentaires, nous générons :

- Un acte de télérèglement dans chaque DSN mensuelle avec une exécution unique du paiement à la date limite de paiement.

Pour les organismes complémentaires, dans le cas de paiement trimestriel, le bloc **20, Paiement des cotisations**, ne sera généré qu'à la fin du trimestre.

Extrait du document *DSN OC - FAQ Déclarants - 2016 04 06 - v1.3* :

« Par exemple, une entreprise dont l'échéance de paiement des cotisations Prévoyance est trimestrielle à terme échu doit procéder comme suit :

- Dans chaque DSN mensuelle, l'entreprise déclare les cotisations dues par salarié pour le mois déclaré, en alimentant les blocs « Base assujettie » (S21.G00.78), « Composant de base assujettie » (S21.G00.79) et « Cotisation individuelle » (S21.G00.81),
- Dans la DSN mensuelle correspondant au dernier mois du trimestre civil, en complément des cotisations déclarées, l'entreprise doit alimenter le ou les blocs « Versement organisme de protection sociale » (S21.G00.20) et « Composant de versement » (S21.G00.55) pour le trimestre qui se termine avec le mois de la DSN générée. La somme des blocs « composants de versement » devra être égale à la somme déclarée dans le bloc « Versement organisme de protection sociale » correspondant, »

Les organismes complémentaires attendent un bloc **Versement organisme de protection sociale** (S21.G00.20) uniquement et seulement au moment du versement.

Pour les contrats dont l'échéance de paiement des cotisations est trimestrielle, il est impossible d'accepter un bloc **Versement organisme de protection sociale** (S21.G00.20) sur chaque déclaration mensuelle.

Gestion des Siret payeurs

La rubrique S21.G00.20.012, SIRET payeur doit respecter ces conditions :

- Elle ne doit pas être renseignée lorsque l'établissement ne paye que pour lui-même.
- Elle doit être présente et renseignée avec le SIRET de l'établissement d'affectation déclaré (S21.G00.06.001 + S21.G00.11.001) si le versement concerne non seulement cet établissement, mais aussi un ou plusieurs autres établissements de l'entreprise.
- Elle doit être présente et renseignée avec le SIRET d'un autre établissement de l'entreprise si cet autre établissement assure le versement des cotisations de l'établissement déclaré. Dans ce cas, pour l'AGIRC-ARRCO et la MSA, le montant du versement doit être renseigné. Il correspond au montant de la dette de l'établissement redevable et le mode de paiement utilisé est **06 Versement réalisé par un autre établissement**. Pour les organismes complémentaires, le montant du versement doit être renseigné à zéro.

Chapitre 8 Gestion des DSN

Choix des déclarations

The screenshot displays the 'Gestion des DSN' application interface. At the top, there is a blue header with the title 'Gestion des DSN' and navigation icons for 'Actions', a printer, settings, and help. Below the header, the 'Critères de sélection' (Selection Criteria) section is visible. It contains several input fields and dropdown menus for filtering tax declarations:

- Code d'accès:** A text input field with a masked value (four asterisks).
- Société émettrice:** A text input field containing '003' and a dropdown menu showing 'L'entreprise test 3'.
- Ou société:** A text input field with a dropdown menu.
- Siret:** A text input field with a dropdown menu, followed by four additional dropdown menus.
- Nature:** A text input field with a dropdown menu.
- Type:** A text input field with a dropdown menu.
- Régime:** A text input field containing 'RG' and a dropdown menu showing 'Régime général'.
- Fraction:** A text input field containing '1'.
- Période:** Two date pickers. The first is set to '01/10/2022' and the second to '31/03/2023'.
- Matricule:** A text input field with a dropdown menu.
- Déclarations générées:** A dropdown menu set to 'Non'.
- Date de génération:** Two date pickers.
- Dernières DSN mensuelles:** A dropdown menu set to 'Non'.

At the bottom left of the form, there are two buttons: 'Fin' and 'Liste'.

La sélection d'une société émettrice permet d'afficher toutes les sociétés rattachées.

Le paramètre **Dernières DSN mensuelles** permet de sélectionner la dernière déclaration mensuelle générée.

Droits d'accès aux déclarations

- Droits par mot de passe

Uniquement pour les déclarations de signalement, ces droits permettent de filtrer les matricules.

- Droits d'accès au traitement

Un code est créé pour chaque nature de déclaration afin d'accorder les droits par utilisateur.

Code	Nature	Description
DSNARRET	04	Signalement arrêt de travail
DSNFINCN	02 et 07	Signalement fin de contrat
DSNMENS	01	Déclaration mensuelle
DSNREPAR	05	Signalements reprise de travail
DSNREPHI	06	Reprise historique
DSNADV	08	Signalement ADV

- Droits particuliers liés à l'option suppression

Code	Description
DSNSUPFC	Signalement fin de contrat, Option de suppression
DSNSUPFG	Signalement fin de contrat générée, Option de suppression
DSNSUPM	Déclaration mensuelle, Option suppression
DSNSUPMG	Déclaration mensuelle générée, Option suppression
DSNSUPAD	Signalement ADV, Option suppression
DSNSUPAG	Signalement ADV générée, Option suppression

- Droits d'accès par Siret

Vous pouvez définir les utilisateurs ou les familles d'utilisateurs autorisés à gérer les déclarations d'un établissement dans la table des Siret (DS82P).

Les codes SIRET - DSN Modification
003 01

Actions

Identifiant

Société: 003 L'entreprise test 3
Code SIRET: 01

Si SIRET émetteur

Personne à contacter: 01 QEF Mr MARTIN Louis
Domaine d'intervention: 01 QEF Administratif
Adresse mèl: Louis.Martin@infor.com
Téléphone et télécopie: 0147959000
Lien dépôt du fichier: /home/dsn/&NATU/

Déclaration URSSAF

Si VLU, SIRET payeur: 01
Code banque: B1 QEF Crédit Agricole
Nombre de fraction: * 3 Régime mixte, RG et RA:
Rémunération expatriés: 01 QEF Salaire réelle
Utilisateurs: * *****

Fin Liste Ecran précédent

Affichage des déclarations

Remarque : Pour afficher le format suivant, si vous n'utilisez pas Jwalk, la taille de votre session doit être configurée sur 27*132.

Liste des anomalies

Gestion des DSN
003 *** RC

Critères de sélection

Société: 003 L'entreprise test 3 Nature: ** Régime: RG Régime général
Siret: ** Type: ** Fraction: -
Période: 01/10/2022 au 30/11/2023

Toutes les déclarations

Afficher à partir de:

2=Modifier 3=Copier en annule et remplace 4=Supprimer 5=Imp. déclaration mensuelle 6=Générer 7=Export 8=Chg. cont.

Slt	Siret	Libellé Siret	Nature	Type	Régime	Fract.	Matricule	Nom	Période	N° décl.	N° rempl.	D. création	D. génération
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir Honf.	Mensuelle	Normale	RG	1/3		01/01/2023			12/10/2022	
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir Honf.	Mensuelle	Normale	RG	2/3		01/01/2023			12/10/2022	
<input type="checkbox"/>	003	02	Sir Beaune	Mensuelle	Normale	RG	1/2		01/01/2023			12/10/2022	
<input type="checkbox"/>	003	02	Sir Beaune	Mensuelle	Normale	RG	2/2		01/01/2023			12/10/2022	
<input type="checkbox"/>	003	03	Sir Paris	Mensuelle	Normale	RG	1/2		01/01/2023			12/10/2022	
<input type="checkbox"/>	003	03	Sir Paris	Mensuelle	Normale	RG	2/2		01/01/2023			12/10/2022	
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir Honf.	Mensuelle	Normale	RG	1/3		01/02/2023	00000002		26/10/2022	26/10/2022
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir Honf.	Mensuelle	Normale	RG	2/3		01/02/2023			26/10/2022	
<input type="checkbox"/>	003	02	Sir Beaune	Mensuelle	Normale	RG	1/2		01/02/2023	00000002		26/10/2022	26/10/2022
<input type="checkbox"/>	003	02	Sir Beaune	Mensuelle	Normale	RG	2/2		01/02/2023			26/10/2022	
<input type="checkbox"/>	003	03	Sir Paris	Mensuelle	Normale	RG	1/2		01/02/2023	00000002		26/10/2022	26/10/2022
<input type="checkbox"/>	003	03	Sir Paris	Mensuelle	Normale	RG	2/2		01/02/2023			26/10/2022	

Fin Réafficher Détail Ecran précédent Répéter API DSN

Gestion des DSN
003 *** RC

Critères de sélection

Société: 003 L'entreprise test 3 Nature: ** Régime: RG Régime général
Siret: ** Type: ** Fraction: -
Période: 01/10/2022 au 30/11/2023

Toutes les déclarations

Afficher à partir de:

2=Modifier 3=Copier en annule et remplace 4=Supprimer 5=Imp. déclaration mensuelle 6=Générer 7=Export 8=Chg. cont.

Slt / N° Siret	Siret / Libellé Siret	Nature / N° interne	Type / Norme	Régime	Fract.	Matricule	Nom	Période	N° décl. / N° rempl.	D création / H création	D génération / H génération	Nom du fichier
<input type="checkbox"/>	003	01	Mensuelle	Normale	RG	1/3		01/02/2023	00000002	26/10/2022	26/10/2022	DSN_00301E05_20221026H134856_MensuelleReel.dsn
<input type="checkbox"/>	82254004300029	Sir Honf.	1906	P23V01	RG	2/3		01/02/2023		13.47.04	13.48.56	
<input type="checkbox"/>	003	01	Mensuelle	Normale	RG	2/3		01/02/2023		26/10/2022		
<input type="checkbox"/>	82254004300029	Sir Honf.	1909	P23V01	RG	2/3		01/02/2023		14.09.50		
<input type="checkbox"/>	003	02	Mensuelle	Normale	RG	1/2		01/02/2023	00000002	26/10/2022	26/10/2022	DSN_00301E05_20221026H134856_MensuelleReel.dsn
<input type="checkbox"/>	82254004300022	Sir Beaune	1907	P23V01	RG	2/2		01/02/2023		13.47.04	13.48.56	
<input type="checkbox"/>	003	02	Mensuelle	Normale	RG	2/2		01/02/2023		26/10/2022		
<input type="checkbox"/>	82254004300022	Sir Beaune	1910	P23V01	RG	2/2		01/02/2023		14.09.50		
<input type="checkbox"/>	003	03	Mensuelle	Normale	RG	1/2		01/02/2023	00000002	26/10/2022	26/10/2022	DSN_00301E05_20221026H134856_MensuelleReel.dsn
<input type="checkbox"/>	82254004300447	Sir Paris	1905	P23V01	RG	2/2		01/02/2023		13.47.04	13.48.56	
<input type="checkbox"/>	003	03	Mensuelle	Normale	RG	2/2		01/02/2023		26/10/2022		
<input type="checkbox"/>	82254004300447	Sir Paris	1908	P23V01	RG	2/2		01/02/2023		14.09.50		

Fin Réafficher Détail Ecran précédent Répéter API DSN

Champ

Description

Rég Code régime RG déclaration concernant les salariés du régime général.
RA déclaration concernant les salariés du régime agricole.

Fra Pour fraction

N° décl. Numéro de la déclaration renseignée lorsque le fichier a été généré.

N° rempl. Identifiant de la déclaration annulée ou remplacée. Uniquement pour les déclarations signalements.

La touche de fonction F10 permet d'afficher la déclaration sur deux lignes.

Ces informations supplémentaires sont affichées :

Champ	Description
Numéro de Siret	
Identifiant de la déclaration	Numéro interne, unique, incrémenté de un à chaque déclaration.
Norme DSN de génération	Vous ne pouvez pas associer des déclarations générées avec une norme différente.
Nom du fichier généré.	

Copie d'une déclaration

L'option **3 copier en annule et remplace**, génère une déclaration de type « 03, déclaration annule et remplace intégral ».

Seules les déclarations déjà envoyées peuvent être dupliquées. C'est la présence d'un numéro de déclaration qui permet de les identifier.

Cette option est disponible uniquement pour les déclarations mensuelles.

Il est possible d'émettre autant de déclarations mensuelles de type « annule et remplace » que nécessaire dans la limite du délai d'envoi (5 ou 15 du mois). Le numéro de la déclaration remplacée n'est pas renseigné.

Suppression d'une déclaration

L'option **4 Supprimer**, cette option supprime la totalité des blocs d'une déclaration.

Confirmation de suppression

Références de la déclaration à supprimer

Société: L'entreprise test 3
Siret: Siret Paris

Mois déclaré:
Nature: Mensuelle
Type: Normale
Fraction:
Matricule:
N° de déclaration.:
Id. technique:

Fin	Suppression	Ecran précédent
-----	-------------	-----------------

Cette option n'est autorisée que pour les déclarations mensuelles et les déclarations de fin de contrat.

Si une déclaration a déjà été remplacée, il est impossible de la supprimer, on perdrait le lien.

Impression des DSN mensuelles

Cette option n'est valide que pour les DSN mensuelles.

Cinq éditions sont disponibles :

- Liste des montants par salarié
- Etat de contrôle des cotisations URSSAF
- Etat des cotisations individuelles URSSAF
- Etat de contrôle des cotisations Prévoyance
- Etat de contrôle des cotisations Retraite
- Etat de contrôle des cotisations MSA
- Etat de contrôle du versement à la DGFIP
- Liste des bases pour les caisses congés payés
- Etat de contrôle des cotisations Pôle emploi

L'édition concerne toutes les déclarations choisies.

Remarque : Pour les organismes complémentaires, même si l'échéance des cotisations est trimestrielle, les cotisations individuelles sont déclarées mensuellement. Il est important de les vérifier tous les mois puisqu'à la fin du trimestre le montant du bloc 20 sera la totalisation des trois DSN précédentes.

Choix des éditions

- Liste des montants par salarié
- Etat de contrôle des cotisations URSSAF
- Etat des cotisations individuelles URSSAF
- Etat de contrôle des cotisations Prévoyance
- Etat de contrôle des cotisations Retraite
- Etat de contrôle des cotisations MSA
- Etat de contrôle du versement à la DGFIP
- Liste des bases pour les caisses congés payés
- Etat de contrôle des cotisations Pôle emploi

Fin

Sélectionnez les éditions à lancer.

Pour chaque édition choisie, une fenêtre est affichée pour indiquer les paramètres de sortie.

Liste des montants par salarié

Type de sortie

Etat:

Sortie fichier:

Bibliothèque: *

Nom du fichier: *

Fin Ecran précédent

Les paramètres de sélection sont mémorisés dans un fichier (DSN050P) par utilisateur, société, établissement et code édition.

Option	Description
Sortie IFS	A la première sélection, le répertoire est renseigné avec le répertoire par défaut de la table utilisateur (GR17P). Le fichier en sortie est au format CSV.
Sortie bibliothèque	A la première sélection, la bibliothèque est renseignée avec la bibliothèque par défaut de la table utilisateur (GR17P). Si le fichier existe déjà, il est écrasé, sinon vous devez changer le nom du fichier.

Générer la déclaration

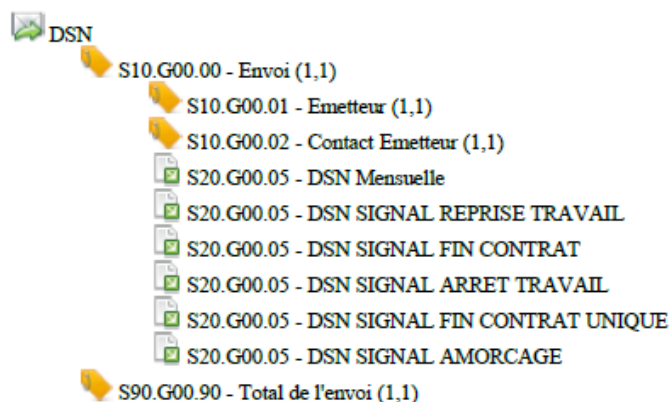
Sauf dans le cas de l'Api DSN, le fichier généré contient toutes les déclarations choisies.

« Le fichier produit par l'entreprise ou le tiers déclarant débute par une structure de description de l'envoi (S10) : on y caractérise notamment l'envoi, l'émetteur, le contact chez l'émetteur, et le destinataire du compte-rendu d'exploitation.

Il contient ensuite une ou plusieurs déclarations, chacune d'entre elles pouvant être d'une nature différente. Il s'achève par une structure de comptage (S90). »

Lors de la génération du fichier TXT, les blocs 00, 01, 02 et 90 sont générés.

Extrait du cahier technique P23V01 :



Les données des blocs 01 et 02 proviennent de la table DS82P et de la sélection.

Gestion des DSN
003 ** ** RG 1

Critères de sélection

Société: 003 L'entreprise test 3 Nature: ** Régime: RG Régime général
Siret: ** Type: ** Fraction: 1
Période: 01/10/2022 au 30/11/2023

Toutes les déclarations

Afficher à partir de:

2=Modifier 3=Copier en annule et remplace 4=Supprimer 5=imp déclaration mensuelle 6=Générer 7=Export 8=Chg cnt.

	Sté	Siret	Libellé Siret	Nature	Type	Régime	Fract.	Matricule	Nom	Période	N° décl.	N° rempl.	D. création	D. génération
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honfl.	Mensuelle	Normale	RG	1/3			01/01/2023			12/10/2022	
<input type="checkbox"/>	003	02	Sir.Beaune	Mensuelle	Normale	RG	1/2			01/01/2023			12/10/2022	
<input type="checkbox"/>	003	03	Sir.Paris	Mensuelle	Normale	RG	1/2			01/01/2023			12/10/2022	
<input checked="" type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honfl.	Mensuelle	Normale	RG	1/3			01/02/2023	00000002		26/10/2022	26/10/2022
<input checked="" type="checkbox"/>	003	02	Sir.Beaune	Mensuelle	Normale	RG	1/2			01/02/2023	00000002		26/10/2022	26/10/2022
<input checked="" type="checkbox"/>	003	03	Sir.Paris	Mensuelle	Normale	RG	1/2			01/02/2023	00000002		26/10/2022	26/10/2022

Fin Réafficher Détail Ecran précédent Répéter API DSN

Les déclarations choisies doivent avoir été générées avec la même norme DSN et les salariés doivent être rattachés au même code régime.

Extrait du cahier technique : « Il ne sera pas accepté de message dont une partie des salariés relève du régime général et une autre partie relève du régime agricole. Cette règle est mise en œuvre par les deux points de dépôt ».

L'écran de génération des DSN est affiché en deux temps avec, dans un premier temps, le choix du Siret émetteur, puis l'affichage et la validation des informations.

Génération des DSN

✎ Actions
🏠
⚙️
?

Critères de sélection

Société: L'entreprise test 3

Point de dépôt: * Net-entreprises

Fichier test:

Siret émetteur: * Siret de Honfleur

Texte à inclure dans le nom du fichier:

API DSN

Dépôt via API:

Envoi immédiat:

Mot de passe:

Contact émetteur

Personne à contacter: Mr

Domaine d'intervention: Administratif

Adresse mèl:

N° de téléphone et fax:

Lien dépôt du fichier: /home/dsn/DMENS/

Fin
Liste

Cette zone doit être renseignée

Les paramètres concernant l'API DSN sont présents si la table des déclarants est informée.

Détail des informations à renseigner :

Champ	Description
Point de dépôt	Rubrique S10.G00.00.007 « 01 » : Net entreprise « 02 » : MSA, accepté uniquement pour les salariés affiliés au régime agricole
Fichier test	Rubrique S10.G00.00.005
Siret émetteur	Rubrique S10.G00.01.001 – Obligatoire, le code doit exister dans la table des Siret et les données concernant le Siret émetteur doivent être renseignées.
Texte à inclure dans le nom du fichier	Facultatif, pour personnaliser le nom du fichier
Dépôt via API DSN	Oui ou non
Dépôt immédiat	Oui ou non
Mot de passe	Obligatoire si dépôt immédiat. Il s'agit du mot de passe relatif à vos identifiants d'accès sur net-entreprises.fr ou msa.fr.



Personne à contacter	Rubriques S10.G00.02.001 et S10.G00.02.002 – Obligatoire
Domaine d'intervention	Rubrique S10.G00.02.003 – En phase 2, obligatoire, en phase 3, la rubrique a été supprimée.
Adresse mèl	Rubrique S10.G00.02.004
N° de téléphone	Rubrique S10.G00.02.005
Lien de dépôt de fichier	Non modifiable. Le lien du dépôt de fichier est renseigné dans la table des Siret.
Le nom du fichier	Non modifiable. Le nom du fichier est différent à chaque génération, il est sous la forme DSN_aaabbEcc_dddddd_DATEHEURE_NatureEnvoi Avec : « aaa », Société émettrice « bb », Siret émetteur « cc », Jour d'exigibilité, si le fichier ne contient que des déclarations mensuelles « ddddd », Texte personnalisable Dans le cas de l'API DSN la constitution du nom du fichier a été revue, se reporter au document API DSN

Remarque : Lorsque l'on envoie un fichier test, le numéro de déclaration et les dates de génération sont renseignés. Seul le « top » génération n'est pas renseigné.

Export des montants

Ce traitement permet d'extraire dans un fichier les rubriques DSN. Seules les rubriques de type montant sont exportables.

A partir de la phase 3 2019.1.2 il est possible d'exporter les rubriques des blocs suivants :

-  S21.G00.82 - Cotisation établissement(0,*)
-  S21.G00.44 - Assujettissement fiscal (0,*)

- ▶ S21.G00.50 - Versement individu (1,*)
- ▶ S21.G00.51 - Rémunération (1,*)
- ▶ S21.G00.53 - Activité (0,*)
- ▶ S21.G00.52 - Prime, gratification et indemnité (0,*)
- ▶ S21.G00.54 - Autre élément de revenu brut (0,*)
- ▶ S21.G00.78 - Base assujettie (0,*)
- ▶ S21.G00.79 - Composant de base assujettie (0,*)
- ▶ S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)
- ▶ S21.G00.56 - Régularisation de prélèvement à la source (0,*)

▶ S89.G00.87 - Actions gratuites (0,*)

▶ S89.G00.88 - Options sur titres (stock options) (0,*)

▶ S89.G00.89 - Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) (0,*)

Ces blocs ont des identifiants différents, contrat, date de rattachement, code base... il est difficile d'extraire en détail l'ensemble de ces rubriques dans le même fichier.

La notion de thème permet de choisir les blocs que l'on veut extraire.

Il existe huit thèmes :

- Les rémunérations, blocs 50, 51 et 53
- Les primes, bloc 52
- Autre élément de revenu brut, bloc 54
- Les bases assujetties, blocs 78, 79 et 81
- Export Actions, blocs 87 88 89
- Assujettissement fiscal, bloc 44
- Régularisation prélèvement à la source, bloc 56
- Cotisation établissements, bloc 82

Vous pouvez choisir tous les thèmes, en indiquant « ** », les données sont cumulées par date de versement.

Traitement

Prévoyance

Référence: LISTEPREV

Sortie fichier: * Sortie Bibliothèque ▼

Bibliothèque: * PXDSNEXP

Nom du fichier: * TPREV

Fin Ecran précédent

Pour chaque code d'exportation, vous devez indiquer les paramètres de sortie.

Les paramètres de sélection sont également mémorisés dans le fichier DSN050P par utilisateur, société, Siret et code d'exportation.

Exemple de fichiers générés

Session A - [24 x 80]

Fichier Edition Vue Communication Actions Fenêtre Aide

PDM - Gestion des objets FRPAI001

Bibliothèque . . . PXDSNEXP Afficher à partir de . . . _____
 Afficher à partir du type . . . _____

Indiquez vos options, puis appuyez sur ENTREE.
 2=Modifier 3=Copier 4=Supprimer 5=Afficher 7=Rebaptiser
 8=Description 9=Sauvegarder 10=Restaurer 11=Déplacer...

Opt	Objet	Type	Attribut	Texte
—	TMTS0913	*FILE	PF-DTA	DSN - Edition des montants par salari
—	TMT1	*FILE	PF-DTA	DSN - Edition des montants par salari
—	T3	*FILE	PF-DTA	LISTE3 Extraction bloc 50 51 53
—	T5	*FILE	PF-DTA	LISTE5 Cumul par date de versemen
—	T5A	*FILE	PF-DTA	LISTE5A Montants par salarié
—	T51	*FILE	PF-DTA	LISTE51 Uniquement bloc 51

Fin

Paramètres ou commande
 ===>

F3=Exit	F4=Invite	F5=Réafficher	F6=Créer
F9=Rappel	F10=Entrée de commandes	F23=Autres options	F24=Autres touches

MA A MW 13/002

1902 - Le démarrage de la session a abouti \\frpawprint1\FRPAP01 on FRPAP01

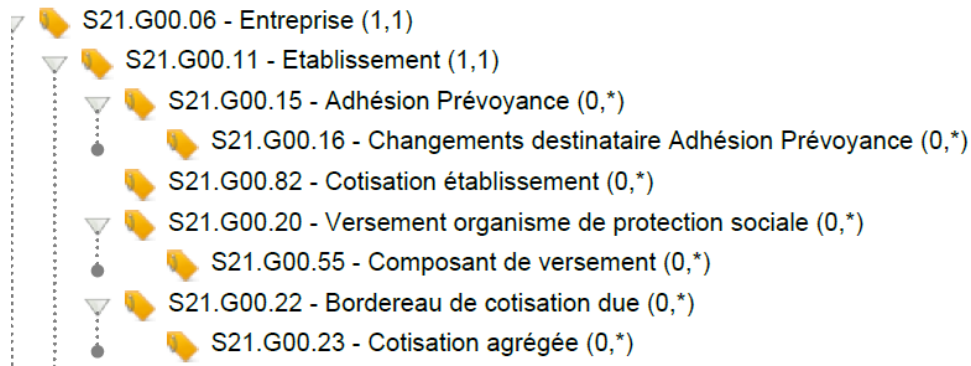
Contenu de PXDSNEXP.T3 - Frpai001(S65de1e1)

	PERIODE_PAIE_DU	PERIODE_PAIE_AU	DATE_CONTRAT_BLS1	NET_FISCAL	NET_VERSE	REM_NON_PLAF_001	NBRE_H_SUPP_011	REM_H_SUPP_011
1	20130901	20130930	20071001	2000.66	343.89	2318.80	0	0
2	20130901	20130930	20130701	5833.42	2136.44	4500.00	0	0
3	20130901	20130930	20110901	10002.80	4222.84	6227.00	0	0
4	20130901	20130930	20090210	6579.82	2500.04	4669.00	0	0
5	20130901	20130930	20130401	5831.34	2146.77	4300.00	0	0
6	20130901	20130930	20120820	5388.98	2505.91	3543.56	5.00	55.00
7	20130901	20130930	20120801	6848.26	3200.46	3952.20	3.00	33.00
8	20130901	20130930	20130201	7274.78	2956.96	4500.00	0	0
9	20130901	20130930	20130201	4210.06	1381.55	3500.70	0	0
10	20130901	20130930	20130426	5379.02	1933.27	4077.00	0	0
11	20130901	20130930	20130901	2687.10	870.44	2348.00	0	0
12	20130901	20130930	20120901	3750.20	1164.49	3274.00	0	0
13	20130901	20130930	20121231	1521.24	119.42	2050.00	0	0
14	20130901	20130930	20110207	7532.10	3533.13	4140.00	0	0

Modification d'une déclaration

Le traitement de modification d'une déclaration est accessible à partir de la gestion des déclarations, option **2**.

Seuls les sous-groupes ou blocs 06, 11, 20, 55, 22 et 23 sont modifiables.



Il y a autant de blocs **20 Versement organisme de protection sociale** que de destinataires de la déclaration.

Affichage d'une déclaration

DSN - Modification des déclarations
Actions

003 03 01 01 RG 12

Identifiant

Société: <input type="text" value="003"/> Test 3	Nature: <input type="text" value="01"/> Mensuelle	Régime: <input type="text" value="RG"/>	Création: <input type="text" value="26/10/2022"/> <input type="text" value="13:47:04"/> <input type="button" value="CONQU"/>
Siret: <input type="text" value="03"/> Sir Paris <input type="text" value="82254004300447"/>	Type: <input type="text" value="01"/> Normale	Fraction: <input type="text" value="12"/>	Modification: <input type="text" value="26/10/2022"/> <input type="text" value="13:48:56"/> <input type="button" value="CONQU"/>
Période: <input type="text" value="01/02/2023"/>		N° déclar: <input type="text" value="000000002"/>	Génération: <input type="text" value="26/10/2022"/> <input type="text" value="13:48:56"/> <input type="button" value="CONQU"/>

1=Choisir 2=Modifier 3=Copier 4=Supprimer

Bloc	Identifiant du bloc	Montant
<input type="checkbox"/> 06 Entreprise	Siret du siège 82254004300020 Effectif au 31 décembre	
<input type="checkbox"/> 11 Etablissement	NIC 00447 Ville 75012 PARIS Effectif fin de période 9	
<input type="checkbox"/> 20 Versement OPS	DGFIP DGFIP DGFIP_FAS Date 1/02/2023 28/02/2023	Montant 0,00
<input type="checkbox"/> 20 Versement OPS	F.emploi 13000548100010 EXI2345678 Date 1/02/2023 28/02/2023	Montant 229,19
<input type="checkbox"/> 20 Versement OPS	Retraite 77568291700015 Date 1/02/2023 28/02/2023	Montant 5.104,25
<input type="checkbox"/> 20 Versement OPS	URSSAF 90209799700016 82254004300020 Date 1/02/2023 28/02/2023	Montant 24.276,00
<input type="checkbox"/> 22 + Bord. cotis. due	URSSAF 90209799700016 Date 1/02/2023 28/02/2023	Montant 24.276,00

Dans l'en-tête de l'écran sont indiquées les caractéristiques de la déclaration, la société, le numéro de Siret, la nature...

Les options permises sont :

Option	Nom	Description
1	Choisir	Pour afficher les sous-groupes dépendants. Le caractère « + » indique que cette option est disponible. Pour les déclarations URSSAF, l'option 1 n'est autorisée que pour le bloc 22, pour afficher les lignes de cotisations, bloc 23.
2	Modifier	Pour accéder aux rubriques du bloc.
3	Copier	Pour dupliquer un bloc. Cette option n'est disponible que pour des sous-groupes ayant une cardinalité, (0,*) ou (1,*). Par exemple, cette option est interdite pour les blocs 06 et 11.
4	Supprimer	Cette option ne peut être utilisée que pour les sous-groupes ayant une cardinalité (0,*) ou (1,*).

Modification d'un sous-groupe ou d'un bloc

DSN - Modification des déclarations
Actions

003 03 01 01 RG 12

Identifiant

Société: <input type="text" value="003"/> Test 3	Nature: <input type="text" value="01"/> Mensuelle	Régime: <input type="text" value="RG"/>	Création: <input type="text" value="26/10/2022"/> <input type="text" value="13:47:04"/> <input type="button" value="CONQU"/>
Siret: <input type="text" value="03"/> Sir Paris <input type="text" value="82254004300447"/>	Type: <input type="text" value="01"/> Normale	Fraction: <input type="text" value="12"/>	Modification: <input type="text" value="26/10/2022"/> <input type="text" value="13:48:56"/> <input type="button" value="CONQU"/>
Période: <input type="text" value="01/02/2023"/>	N° déclar.: <input type="text" value="000000002"/>		

Entreprise

Identifiant: Siret du siège: 82254004300020 Effectif au 31 décembre:

Rubrique DSN	Libellé	Valeur	Status
S21.G00.06.001	SIREN	<input type="text" value="822540043"/>	
S21.G00.06.002	NIC du siège	<input type="text" value="00020"/>	
S21.G00.06.003	Code APEN	<input type="text" value="5820C"/>	
S21.G00.06.004	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	<input type="text" value="50 ave Roger Salengro"/>	
S21.G00.06.005	Code postal	<input type="text" value="92370"/>	
S21.G00.06.006	Localité	<input type="text" value="CHAVILLE"/>	
S21.G00.06.007	Complément de la localisation de la construction	<input type="text" value="Quartier des fleurs"/>	
S21.G00.06.008	Service de distribution, complément de localisatio	<input type="text" value="CHAVILLE CEDEX"/>	
S21.G00.06.009	Effectif moyen de l'entreprise au 31 décembre	<input type="text"/>	Absente
S21.G00.06.010	Code pays	<input type="text"/>	Absente
S21.G00.06.011	Code de distribution à l'étranger	<input type="text"/>	Absente
S21.G00.06.012	Implantation de l'entreprise	<input type="text"/>	Absente

Fin Valider Détail Écran précédent

DSN - Modification des déclarations
003 03 01 01 RG 12

Identifiant

Société: 003 Test 3 Nature: 01 Mensuelle Régime: RG Création: 26/10/2022 13:47:04 CONQU

Siret: 03 Sir Paris Type: 01 Normale Fraction: 12 Modification: 26/10/2022 13:48:56 CONQU

82254004300447 Période: 01/02/2023 N° déclar.: 000000002

Génération: 26/10/2022 13:48:56 CONQU

06 Entreprise

Identifiant: Siret du siège: 82254004300020 Effectif au 31 décembre:

Rubrique DSN	Libellé	Valeur	Status
S21.G00.06.001	SIREN	822540043	
S21.G00.06.002	NIC du siège	00020	
S21.G00.06.003	Code APEN	53292	
S21.G00.06.004	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	50 ave Roger Salengro	
S21.G00.06.005	Code postal	92370	
S21.G00.06.006	Localité	CHAVILLE	
S21.G00.06.007	Complément de la localisation de la construction	Quartier des fleurs	
S21.G00.06.008	Service de distribution, complément de localisatio		Supprimée
S21.G00.06.009	Effectif moyen de l'entreprise au 31 décembre		Absente
S21.G00.06.010	Code pays		Absente
S21.G00.06.011	Code de distribution à l'étranger		Absente
S21.G00.06.012	Implantation de l'entreprise		Absente

Fin Valider Détail Ecran précédent

Toutes les rubriques présentes dans la norme sont affichées, y compris les rubriques non générées par le traitement de régénération.

La colonne **Status** permet d'identifier les rubriques non générées et celles que vous voulez supprimer.

Pour créer une rubrique vous devez renseigner la valeur.

Pour supprimer une rubrique, vous devez effacer la valeur.

Remarque : Seule la syntaxe des rubriques est contrôlée par rapport à la norme, la taille, le type, obligatoire ou non. La validité du contenu n'est pas contrôlée.

Touches de fonction

- F9 (**Valider**), pour enregistrer les modifications dans les fichiers DSN
- F10 (**Détail**), pour afficher les dates de création et de mises à jour

Modification des blocs 23, cotisations agrégées

DSN - Modification des déclarations
003 03 01 01 RG 12

Identifiant

Société: 003 Test 3 Nature: 01 Mensuelle Régime: RG Création: 26/10/2022 13:47:04 CONQU
Siret: 03 Sir.Paris Type: 01 Normale Fraction: 12 Modification:
82254004300447 Période: 01/02/2023 N° déclar.: 000000002 Génération: 26/10/2022 13:48:56 CONQU

1=Choisir 2=Modifier 3=Copier 4=Supprimer

Bloc	Identifiant du bloc
06 Entreprise	Siret du siège 82254004300020 Effectif au 31 décembre
11 Etablissement	NIC 00447 Ville 75012 PARIS Effectif fin de période 9
20 Versement OPS	DGFIP DGFIP DGFIP_PAS Date 1/02/2023 28/02/2023 Montant 0,00
20 Versement OPS	P.emploi 13000548100010 EX12345678 Date 1/02/2023 28/02/2023 Montant 229,19
20 Versement OPS	Retraite 77569291700015 Date 1/02/2023 28/02/2023 Montant 5.104,25
20 Versement OPS	URSSAF 90209799700016 82254004300020 Date 1/02/2023 28/02/2023 Montant 24.276,00
22 + Bord. cotis. due	URSSAF 90209799700016 Date 1/02/2023 28/02/2023 Montant 24.276,00

Fin Ecran précédent

Bouton 1 Choisir

DSN - Modification des déclarations
003 03 01 01 RG 12

Identifiant

Société: 003 Test 3 Nature: 01 Mensuelle Régime: RG Création: 26/10/2022 13:47:04 CONQU
Siret: 03 Sir.Paris Type: 01 Normale Fraction: 12 Modification:
82254004300447 Période: 01/02/2023 N° déclar.: 000000002 Génération: 26/10/2022 13:48:56 CONQU

23 Cotisation agrégée

Identifiant: URSSAF 90209799700016 Date: 1/02/2023 28/02/2023 Montant: 24.276,00

Code	Type de personnel	Qualifiant	Commune	Montant assiette	Taux cotisation	Taux cotisation	Tx. AT ou transport	Cotisation
029 QF	Financement organisation syndicale	920 QF	QF	38848	0,016	0,016		6
100 QF	Cas général	920 QF	QF	7771	14,550	14,550	0,900	1201
100 QF	Cas général	921 QF	QF	3943	15,450	15,450		609
100 QF	Cas général	920 QF	QF	25416	14,550	14,550	1,400	4054
100 QF	Cas général	921 QF	QF	17447	15,450	15,450		2696
100 QF	Cas général	920 QF	QF	5661	14,550	14,550	4,000	1050
100 QF	Cas général	921 QF	QF	3428	15,450	15,450		530
236 QF	FNAL déplafonné	920 QF	QF	38848	0,500	0,500		194
260 QF	CSG CRDS régime général	920 QF	QF	38566	9,700	9,700		3741
288 QF	Vieillesse temps partiel	920 QF	QF	13770	2,000	2,000		275

Total: 24.276

Fin Liste Valider Ecran précédent

L'écran de saisie est le reflet d'un bordereau de cotisations.

Toutes les zones sont modifiables.

Pour supprimer une ligne, vous devez effacer le type de personnel **et** le code qualifiant.

Pour créer une nouvelle ligne, vous devez renseigner les valeurs après le dernier type de personnel.

Remarque : Le taux de cotisation issu du paramétrage de la table des types de personnel est affiché.

Pour que le taux de cotisation soit appliqué à la base saisie, vous devez reporter le taux dans la colonne en saisie.

A chaque changement le total du bordereau est recalculé. Lors de la validation par F9 (**Valider**), le montant à déclarer est reporté dans les blocs 20 et 22.

Si le total est négatif le bloc **20 paiement** n'est pas supprimé, mais le montant du versement, rubrique 20.005, est remis à zéro.

Touches de fonction

F9 (**Valider**), pour enregistrer les modifications dans les fichiers DSN.

Exemple de création d'un bordereau de régularisation

Création d'un bloc 22 sur M-1 par duplication d'un bloc existant

DSN - Modification des déclarations
003 01 01 01 RG 13

Identifiant

Société: 003 Test 3 Nature: 01 Mensuelle Régime: RG Création: 26/10/2022 13:47:04 CONQU
Siret: 01 Sir.Honf. Type: 01 Normale Fraction: 13 Modification: Génération: 26/10/2022 13:48:56 CONQU
82254004300020 Période: 01/02/2023 N° déclar.: 000000002

22 Bordereau de cotisation due

Identifiant: URSSAF: 90209799700016 Date: 1/02/2023 28/02/2023 Montant: 24.979,00

Rubrique DSN	Libellé	Valeur	Status
S21.G00.22.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	90209799700016	
S21.G00.22.002	Entité d'affectation des opérations		Absente
S21.G00.22.003	D de début de période de rattachement	01/01/2023	
S21.G00.22.004	D de fin de période de rattachement	31/01/2023	
S21.G00.22.005	Montant total de cotisations	100,00	
S21.G00.22.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisatio		Absente

Fin Valider Détail Ecran précédent

Modification de la date de rattachement et validation

DSN - Modification des déclarations
003 01 01 01 RG 13

Identifiant

Société: 003 Test 3 Nature: 01 Mensuelle Régime: RG Création: 26/10/2022 13:47:04 CONQU
Siret: 01 Sir.Honf. Type: 01 Normale Fraction: 13 Modification: 31/10/2022 18:02:53 CONQU
82254004300020 Période: 01/02/2023 N° déclar.: 000000002

1=Choisir 2=Modifier 3=Copier 4=Supprimer

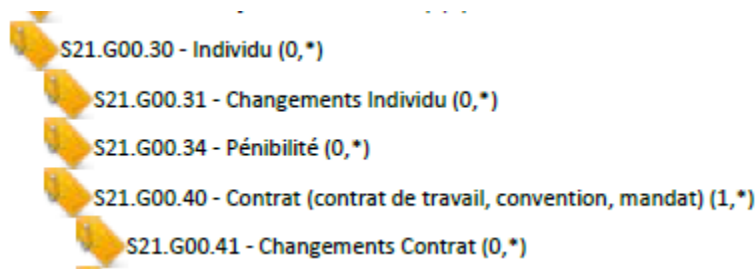
Bloc	Identifiant du bloc			
<input type="checkbox"/>	06 Entreprise	Siret du siège	82254004300020	Effectif au 31 décembre
<input type="checkbox"/>	11 Etablissement	NIC 00020	Ville 01290 CROTTET	Effectif fin de période 17
<input type="checkbox"/>	20 Versement OPS	DGFIP	DGFIP	DGFIP_FAS Date 1/02/2023 28/02/2023 Montant 10.149,00
<input type="checkbox"/>	20 Versement OPS	P.emploi	13000548100010 EX12345678	Date 1/02/2023 28/02/2023 Montant 225,82
<input type="checkbox"/>	20 Versement OPS	Retraite	77568291700015	Date 1/08/2021 31/08/2021 Montant 261,06
<input type="checkbox"/>	20 Versement OPS	Retraite	77568291700015	Date 1/02/2023 28/02/2023 Montant 9.114,94
<input type="checkbox"/>	20 Versement OPS	URSSAF	90209799700016 82254004300020	Date 1/08/2021 31/08/2021 Montant 1.858,00
<input type="checkbox"/>	20 Versement OPS	URSSAF	90209799700016 82254004300020	Date 1/06/2022 30/06/2022 Montant 74,00
<input type="checkbox"/>	20 Versement OPS	URSSAF	90209799700016 82254004300020	Date 1/02/2023 28/02/2023 Montant 24.979,00
<input type="checkbox"/>	22 + Bord. cotis. due	URSSAF	90209799700016	Date 1/08/2021 31/08/2021 Montant 1.858,00
<input type="checkbox"/>	22 + Bord. cotis. due	URSSAF	90209799700016	Date 1/06/2022 30/06/2022 Montant 74,00
<input checked="" type="checkbox"/>	22 + Bord. cotis. due	URSSAF	90209799700016	Date 1/01/2023 31/01/2023 Montant 100,00

Fin Ecran précédent

Changement de contrat

Le bloc "Changements de Contrat - S21.G00.41" doit être complété lorsqu'une modification survient dans une ou plusieurs rubriques listées dans ce bloc. Il convient de déclarer seulement la ou les rubriques concernée(s)*. Ce changement doit être déclaré dans la DSN du mois où le service prend connaissance de ce changement, même s'il a eu lieu antérieurement.

Les blocs 41 sont rattachés à un bloc « Contrat - S21.G00.40 ».



Pour chaque bloc 41 on doit renseigner, la rubrique modifiée, l'ancienne valeur, la date de modification et la date de profondeur de recalcul de la paie.

Date de modification (rubrique S21.G00.41.001)

La date de survenance de la modification (rubrique S21.G00.41.001) doit être renseignée systématiquement.

En effet, le bloc changement, permet de faire le lien entre l'ancien contrat et le contrat modifié. L'absence de ce bloc changement entraîne une discontinuité du contrat, donc la perte du lien avec les informations du contrat initial soit l'historique du contrat.

Si plusieurs modifications surviennent pendant le mois à des dates différentes, il est nécessaire de les déclarer dans autant de blocs qu'il y a de dates différentes de modifications.

En présence d'un bloc « Changements contrat - S21.G00.41 » pour une modalité donnée, la date d'effet de la valeur présente au niveau du bloc « Contrat S21.G00.40 » correspond à la « Date de la modification S21.G00.41.001 » du bloc « Changements contrat - S21.G00.41 » portant l'ancienne valeur pour cette modalité.

Profondeur de recalcul de la paie (rubrique S21.G00.41.028)

Cette rubrique permet :

- De déterminer depuis quelle date en antériorité il est procédé à un réexamen de la paie
- De renseigner la date depuis laquelle court la valeur la plus ancienne du bloc « Changements contrat S21 G00 41 »

Remarque : la rubrique « Profondeur de recalcul de la paie S21.G00.41.028 » ne concerne pas les données identifiantes présentes en bloc « Changements contrat S21.G00.41 », à savoir les rubriques suivantes :

- SIRET ancien établissement d'affectation S21.G00.41.012

- Ancien Numéro du contrat S21.G00.41.014
- Ancienne Date de début du contrat S21.G00.41.021

L'usage de la rubrique « Profondeur de recalcul de la paie S21.G00.41.028 » est obligatoire si un seul bloc « Changements Contrat S21.G00.41 » est déclaré

L'usage de la rubrique « Profondeur de recalcul de la paie S21.G00.41.028 » est également obligatoire pour le bloc « Changements Contrat S21.G00.41 » présentant la « Date du changement S21.G00.41.001 » la plus ancienne, pour un contrat donné et une modalité donnée, afin de borner la période sur laquelle il est procédé au réexamen de la paie.

La date définissant la période de recalcul de la paie doit être renseignée au premier jour d'un mois civil ou avec la date de début du contrat. En effet, le rythme usuel de la paie est mensuel et la durée des périodes de paie est usuellement d'un mois. Le calcul d'une paie faisant l'objet de corrections porte nécessairement sur une période composée de plusieurs mois civils complets : soit la période de paie courante + les périodes de paie dont les résultats de paie seront modifiés par la correction de la modalité.

Dans le cas d'un changement prenant effet au 1er jour d'un mois civil, la date renseignée en rubrique S21.G00.41.028 est la même que la date renseignée en S21.G00.41.001

Gestion des changements de contrat dans Anael Paie.

Dans Anael paie, le bloc 41 est généré en automatique par la pré-génération de la déclaration mensuelle lorsqu'il y a un changement enregistré dans l'historique de carrière le mois de la déclaration.

Le traitement de mise à jour du bloc « Changement de contrat » est accessible à partir de la gestion des déclarations, option **8** « Chg cnt ».

Le premier écran présente la liste des matricules déclarés dans le bloc 40. Pour chaque matricule la colonne « **Chg cnt** » permet d'indiquer la présence d'un bloc 41 et la colonne « **Modifié** » permet d'indiquer qu'il y a eu des modifications sur le bloc 41.

Dans certains cas il peut être nécessaire soit de modifier la date de modification déclarée soit d'ajouter des rubriques. L'option 1, permet d'accéder au bloc 41 d'un matricule.

Exemple d'un changement :

Historique de carrière

Historique de carrière
003 030129 CENT-VINGTNEUF Marie

Matricule: 003 030129 CENT-VINGTNEUF Marie

Etat initial

Positionnement:

Opt.	Date effet	E/S	Et.	Siret	Cnt	Tr	Gc	Appts	H.hebdo	Stat.	Emploi	Qual.	Coeff
<input type="checkbox"/>	01/02/2023		03	03	D	F	3	2700,00	32,00	C	4615A	06	0170
<input type="checkbox"/>	01/09/2021		03	03	D	F	3	2700,00	32,00	E	4615A	04	0170
<input type="checkbox"/>	01/10/2018		03	03	D	M	2	2100,00	32,00	E	5425B	04	0150
<input type="checkbox"/>	01/04/2018		03	03	DIC	M	2	2100,00	32,00	E	5425B	04	0150
<input type="checkbox"/>	21/03/2016	E	03	03	DIC	M	2	1600,00	32,00	E	5425B	04	0150

Modifications

Positionnement:

Opt.	Suppr.	Date effet	E/S	Et.	Siret	Cnt	Tr	Gc	Appts	H.hebdo	Stat.	Emploi	Qual.	Coeff

Fin Création Validation Ec.préc. Droite Autres

Bloc « Changements contrat - S21.G00.41 » dans la DSN

DSN - Modification des déclarations
003 03 01 01 RG 12

Identifiant

Société: 003 Test 3 Nature: 01 Mensuelle Régime: RG Création: 26/10/2022 13:47:04 CONQU

Siret: 03 Sir Paris Type: 01 Normale Fraction: 12 Modification: Génération: 26/10/2022 13:48:56 CONQU

82254004300447 Période: 01/02/2023 N° déclar.: 000000002

41 Changement contrat

Matricule: 030129 CENT-VINGTNEUF Marie Contrat: 20160321 21/03/2016

Rubrique	Libellé	Date modif.	Valeur du bloc 41	Libellé	Valeur du bloc 40	Profondeur recalcul
002 QF	Statut du salarié (conv)	01/02/2023	06	Employé administratif	03	01/02/2023
058 QF	Positionnement dans la c.	01/02/2023	ETAMB		06	01/02/2023

A suivre

Fin Liste Valider Ecran précédent

Le bloc « Changement de contrat » est déclaré avec l'ancienne valeur (avant la modification du mois de février). Le bloc « Contrat - S21.G00.40 » contient la nouvelle valeur.

Chaque ligne de l'écran sert à générer les rubriques d'un bloc 41.

Colonne	Contenu	Remarque
Rubr.	Code de la caractéristique du contrat à modifier.	Exemples : 002 identifie la rubrique S21.G00.41.002 Ancien Statut du salarié (conventionnel) 004 identifie la rubrique S21.G00.41.004 Ancienne Nature du contrat La fonction F4 ou le bouton Liste permet d'afficher la liste des données modifiables
Libellé	Texte associé à la rubrique	
Date Modif	Date de modification ou date d'effet.	Champ obligatoire, le format de la date est JJMMAAAA. La date doit être supérieure au début du contrat.
Valeur bloc 41	Doit contenir l'ancienne valeur sauf dans le cas de correction	Champ obligatoire. Le format de cette zone dépend de la rubrique à modifier. Cela peut-être soit un code, soit une date, soit une quantité. Si la rubrique est renseignée avec un code, la fonction F4 est disponible. Si la rubrique est une date, le format de la date est JJMMAAAA Si la rubrique est un nombre avec décimales, le caractère de décimalisation est un « . »
Libellé	Texte associé au code de la rubrique	Affiché uniquement si la rubrique est renseignée par un code
Valeur bloc 40	Contient la valeur de la rubrique déclarée dans le bloc 40 parent.	Si aucune valeur n'est affichée c'est que la rubrique n'est pas présente.
Profondeur recalcul	Doit contenir la date de réexamen de la paie	Par défaut cette date est renseignée avec la date de modification. Cette date est conditionnelle, pour les changements de données identifiantes elle est interdite. Le format de la date est JJMMAAAA.

La fonction F9, valider, permet d'enregistrer les données saisies.

Si le traitement de la pré-génération doit-être relancé, les données saisies sont conservées.

Chapitre 9 Editions

Liste des montants par salarié

Le lancement de cette édition s'effectue à partir de la gestion des DSN, option 5.

Cette édition liste les matricules présents dans une déclaration.

Données imprimées :

Colonne	Contenu	
Net fiscal	Rubrique DSN 50.002	
Net versé	Rubrique DSN 50.004	
Avantages en nature	Rubriques DSN 54.002	Cumul des types 02 - repas, 03 - logement, 04 - véhicule, 05 - NTIC, 06 - autres
Frais professionnels	Rubriques DSN 54.002	Cumul des types 07 - Frais professionnel remboursés au forfait, 08 - Frais professionnels pris en charge par l'employeur, 09 - Frais professionnels remboursés au réel
Base plafonnée	Rubrique DSN 78.004	Type 02 Assiette brute plafonnée
Base déplafonnée	Rubrique DSN 78.004	Type 03 Assiette brute déplafonnée
Base CSG	Rubrique DSN 78.004	Type 04 Assiette de la contribution sociale généralisée
Forfait social	Rubrique DSN 78.004	Cumul des types 13 - Assiette du forfait social à 8%, 14 - Assiette du forfait social à 20%, 44 - Assiette du forfait social à 16%, 54 - Assiette du forfait social à 10%, 05 – Assiette du forfait social
Assurance chômage	Rubrique DSN 78.004	Type 07 Assiette des contributions d'assurance chômage
Brut fiscal	Rubrique DSN 78.004	Type 10 – Base brute fiscale

Colonne	Contenu	
Réduction générale	Rubrique DSN 81.004	Code 018 Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale et d'assurance chômage
Réduction retraite	Rubrique DSN 81.004	Code 106 – Réduction générale des cotisations patronales AGIRC-ARRCO

Etat de contrôle des cotisations URSSAF

Le lancement de cette édition s'effectue à partir de la gestion des DSN, option **5**.

Cette édition liste l'ensemble des types de personnel déclarés dans une déclaration. Les données éditées sont extraites des blocs 23 Cotisations agrégées, des blocs 22 Bordereau de cotisations et des blocs 20 Versement.

Données imprimées

Colonne	Contenu	Remarques
Catégories de salariés ou CTP	Libellé du type de personnel, valeur renseignée dans la table des types de personnel DS30P	
Code	CTP, code cotisation	Rubrique DSN 23.001
Commune	Code INSEE commune	Rubrique DSN 23.006
Qual.	Qualifiant d'assiette code 920 - Autre assiette, 921 - Assiette plafonnée	Rubrique DSN 23.002
Montant d'assiette	Cumul des valeurs V4 des rubriques de paie paramétrées dans la table des cotisations agrégées DS31P, si O à cumul des bases	Rubrique DSN 23.004
Taux de cotisation	Taux renseigné dans la table des types de personnel DS30P	Cette information n'est pas déclarée dans la DSN

Colonne	Contenu	Remarques
AT ou transport	Taux renseigné dans la valeur V5 des rubriques de paies paramétrées dans la table des cotisations agrégées DS31P, si O à présence taux	Rubrique DSN 23.003
Cotisation	Si cotisation résultat du calcul : Assiette * (Taux AT + Taux du CTP) Si réduction la colonne correspond au contenu de la rubrique DSN 23.005	
Total des cotisations	Somme des cotisations calculées	
Total déclaré		Rubrique DSN 22.005

Etat de contrôle des cotisations Prévoyance

Le lancement de cette édition s'effectue à partir de la gestion des DSN, option **5**.

Cette édition liste les contrats Prévoyance. Les données proviennent des fichiers DSN alimentés lors de la pré-génération. Les blocs traités dans cette édition sont :

- Versement organisme de protection sociale S21.G00.20
- Composant de versement S21.G00.55
- Affiliation Prévoyance S21.G00.70
- Composant de base assujettie S21.G00.79
- Cotisation individuelle S21.G00.81
- Cotisation établissement S21.G00.82

Si l'établissement assure le versement des cotisations pour d'autres établissements, les établissements secondaires sont également listés.

Colonne	Contenu	Remarques
Référence du contrat	Rubrique DSN 55.003	
Type population	Rubrique DSN 55.002	
Code population	Rubrique DSN 70.005	
Code option	Rubrique DSN 70.004	

Colonne	Contenu	Remarques
Période	Rubrique DSN 55.004	
Désignation	Valeur renseignée dans la table des affiliations DS11P	
Siret secondaire	Cas de l'édition d'un Siret payeur, les affiliations déclarées au niveau d'une autre déclaration	
Date	Mois déclaré	
Assiette	Rubrique DSN 79.004	Une ligne par type de composant déclaré
Cotisation	Rubrique DSN 81.004 ou 82.001	
Total des cotisations	Somme des cotisations déclarées	
Montant déclaré	Rubrique DSN 55.001	

Etat de contrôle des cotisations Retraite

Le lancement de cette édition s'effectue à partir de la gestion des DSN, option **5**.

Cette édition liste le détail des cotisations par caisse de retraite. Les données proviennent des fichiers DSN alimentés lors de la pré-génération. Les blocs traités dans cette édition sont :

- Versement organisme de protection sociale S21.G00.20
- Base assujettie S21.G00.78
- Cotisation individuelle S21.G00.81

Colonne	Contenu	Remarques
Code cotisation	Rubrique DSN 81.001	
Code base assujettie	Rubrique DSN 78.001	
Assiette	Rubrique DSN 78.004	
Cotisation	Rubrique DSN 81.004	
Total des cotisations	Somme des cotisations déclarées	
Montant versé	Rubrique DSN 20.005	

Etat de contrôle des cotisations MSA

Le lancement de cette édition s'effectue à partir de la gestion des DSN, option 5.

Cette édition liste le détail des cotisations par caisse MSA. Les données proviennent des fichiers DSN alimentés lors de la pré-génération. Les blocs traités dans cette édition sont :

- Versement organisme de protection sociale S21.G00.20
- Base assujettie S21.G00.78
- Cotisation individuelle S21.G00.81

Colonne	Contenu	Remarques
Code cotisation	Rubrique DSN 81.001	
Code base assujettie	Rubrique DSN 78.001	
Assiette	Rubrique DSN 81.003	
Cotisation	Rubrique DSN 81.004	
Total des cotisations	Somme des cotisations déclarées	
Montant versé	Rubrique DSN 20.005	

Etat de contrôle du versement à la DGFIP

Le lancement de cette édition s'effectue à partir de la gestion des DSN, option 5.

Cette édition liste le détail des cotisations par caisse MSA. Les données proviennent des fichiers DSN alimentés lors de la pré-génération. Les blocs traités dans cette édition sont :

- Versement organisme de protection sociale S21.G00.20
- Versement individu S21.G00.50
- Régularisation du Prélèvement à la source S21.G00.56

Colonne	Contenu	Remarques
Montant du PAS	Rubrique DSN 50.009	
Régularisation sur le net fiscal	Rubrique DSN 56.007	Type d'erreur 01
Rectification sur le taux	Rubrique DSN 56.007	Type d'erreur 02

Colonne	Contenu	Remarques
Régularisation, net fiscal négatif	Rubrique DSN 56.007	Type d'erreur 03
Total des PAS		
Montant versé	Rubrique DSN 20.005	

Déclaration annuelle des salaires

Le lancement de cette édition s'effectue à partir du menu de la DSN.

Accès à l'option

'DSN>'Etats de contrôle>**Edition annuelle des salaires**

Cette édition exploite les fichiers de préparation de la DSN sur une année. Vous devez avoir conservé l'historique des déclarations.

Pour une année sélectionnée, l'édition d'un « Bulletin individuel de déclaration annuelle des salaires et autres Rémunérations » peut se faire pour l'ensemble des salariés ou pour une sélection de certains d'entre eux. Il est possible de demander un tri par matricule ou par nom-prénom.

Cette édition comporte des données sociales et fiscales. Dans le cadre « Impôt », on ne prend en compte que les données dont la date de versement est sur l'année sélectionnée. Ce qui fait que pour les entreprises en décalage de paie, on va traiter les déclarations de décembre AAAA-1 à novembre AAAA.

Dans le cadre « Sécurité Sociale », les données extraites sont celles déclarées sur l'année sélectionnée, c'est à dire de janvier AAAA à décembre AAAA.

On traite également la période de janvier AAAA+1 afin de traiter les régularisations PAS, si la période de l'erreur est sur l'année AAAA.

Les données éditées sont :

Colonne	Contenu	Remarques
Cadre sécurité sociale		
Base déplafonnée	Rubrique DSN 78.004	Code base 03
Base plafonnée	Rubrique DSN 78.004	Code base 02
Base CSG	Rubrique DSN 78.004	Code base 04

Colonne	Contenu	Remarques
Travail rémunéré par unité de mesure	Rubrique DSN 53.003	
Cadre impôts		
Rémunération nette fiscale	Si norme P19V01 Rubrique DSN 50.002 + rubrique DSN 50.008 + rubrique DSN 56.003 Si norme P20V01 Rubrique DSN 50.002 + rubrique DSN 56.003	Ajout de l'abattement d'un ½ smic pour les CDD, rubrique net fiscal potentiel Ajout part non imposable pour les apprentis
Montant du prélèvement à la source	Rubrique DSN 50.009 + rubrique DSN 56.007	
Part non imposable	Si norme P19V01 Rubrique DSN 50.008 Si norme P20V01 Rubrique DSN 50.011 + rubrique DSN 56.008	Part non imposable pour les apprentis
Montant soumis au prélèvement à la source	Si norme P19V01 Calcul montant du PAS*100/Taux Si norme P20V01 Rubrique DSN 50.013 + rubrique DSN 56.010	
Avantages en nature	Rubrique DSN 54.002	Cumul des types 02 - repas, 03 - logement, 04 - véhicule, 05 - NTIC, 06 - autres
Frais professionnels	Rubrique DSN 54.002	Cumul des types 07 - Frais professionnel remboursés au forfait, 08 - Frais professionnels pris en charge par l'employeur, 09 - Frais professionnels remboursés au réel
Déduction forfaitaire	Rubrique DSN 54.002	Type 10 - Déduction forfaitaire spécifique

Edition des rubriques par Siret

Le lancement de cette édition s'effectue à partir du menu de la DSN.

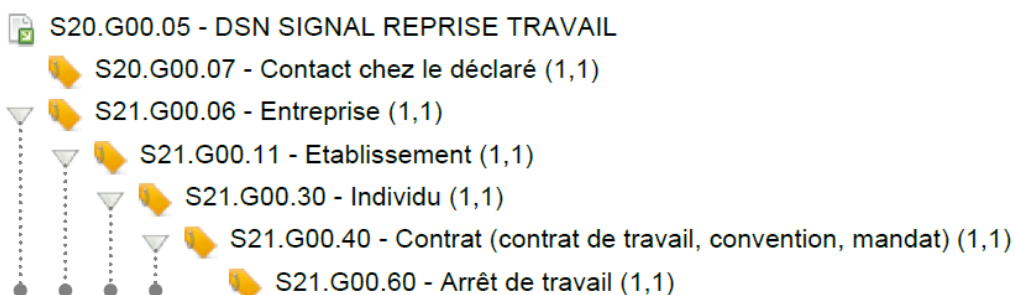
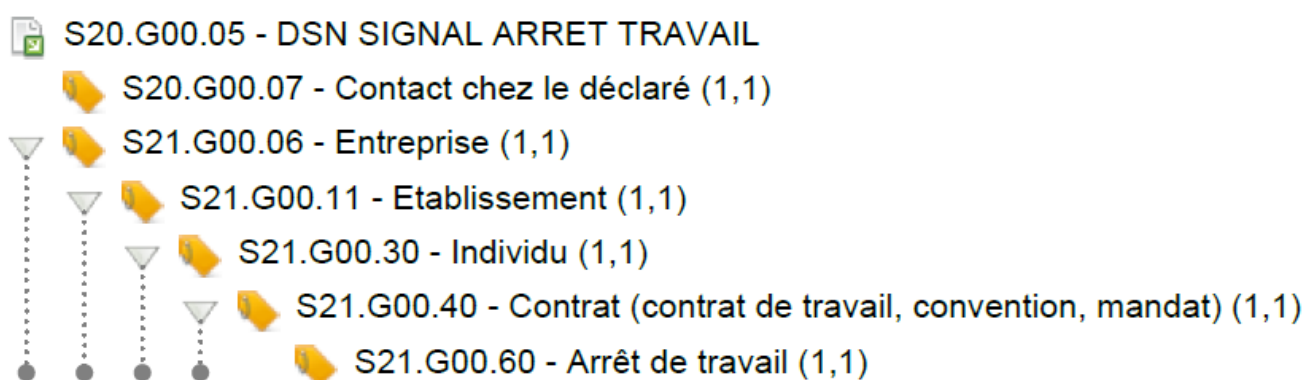
Accès à l'option

'DSN>'Etats de contrôle>**Edition des rubriques/Siret**

Cette édition exploite les fichiers de préparation de la DSN sur un ou plusieurs mois. Vous devez avoir conservé l'historique des déclarations.

Elle liste les valeurs des rubriques DSN de type « Montant » ou « Nombre ». En fonction de la sélection, les rubriques sont éditées avec un détail par période, par fraction ou par Siret. Les rubriques DSN sont présentées par bloc.

Chapitre 10 Signalement d'arrêt de travail








Paramétrage complémentaire

Contacts DSN – DS12P

'DSN>'Paramétrage phase 3 xxxx>**DSN Les contacts**

DSN - Les contacts



Actions ▾




Tri par société

Afficher à partir de:

2=Modifier 3=Copier 4=Supprimer 5=Visualiser

		Sté	Siret	Tc	Occ	Act.	Nom et prénom
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	003	**	01	1	N	Martin Louis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	003	**	01	2	O	Dupont Caroline
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	003	**	01	3	O	Thomas Jean
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	003	**	01	4	O	Dupont Caroline
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	003	**	02	1	O	Martin Louis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	003	02	01	1	O	MARTIN PPPP
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	003	03	01	1	N	test
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	003	54	08	2	O	test bm

Fin

Fin
Créer
Réafficher

DSN - Les contacts Modification
003 ** 01 2

Identifiant

Société: 003 L'entreprise test 3
Code SIRET: **
Type de contact: 01 Contact pour les IJ
Occurrence: 2

Etat du contact

Code actif:

Personne à contacter

Nom et prénom: * Dupont Caroline
Téléphone: * 0147151015
Adresse mèl: * dupont-caroline@test.com

Fin Ecran précédent

Type de contact

Le type 01 « contact pour les IJ » est demandé pour les signalements d'absences.

Occurrence

Vous pouvez créer jusqu'à neuf contacts par type et par Siret.

Code actif

Désélectionnez cette case pour désactiver le contact, dans le cas d'un congé par exemple. Lors de la prégénération, la première occurrence active trouvée sera utilisée.

Paramètres généraux DSN – DS01P

'DSN>'Paramétrage phase 3 xxxx>**DSN Les paramètres généraux**

DSN - Les paramètres généraux Modification
003

Actions

Identifiant

Société: 003 L'entreprise test 3

Description

Norme: * P23V01

Société émettrice:

Signalements

Arrêts de travail:

FCTU:

Fins de contrat:

Fin Liste Ecran précédent

Norme

Désigne la norme à laquelle sont constitués les signalements et la norme par défaut affichée lors de la pré-génération des DSN mensuelles.

Signalements des arrêts de travail

Sélectionnez cette case pour activer la pré-génération des DSN de signalement à la saisie des attestations d'arrêts et d'accident de travail.

FCTU / Fins de contrat

Sélectionnez cette case pour activer la pré-génération des DSN de signalement de fin de contrat ou FCTU à la saisie des attestations Pôle emploi DNA AE.

Paramétrage des IJSS - MA10P

Paramétrage des IJSS Modification
003 F * **** 2 00 00 0000

Actions

Identifiant

Société: 003 Test 3

Etablissement:

Type de rémunération: F Forfait.

Groupe de cotisants: *

Traitement: ****

Type d'IJSS: 2 Maladie

Date d'effet: 00 00 0000

Paramètres

Demande de subrogation: * 1 Q€ Subrogation intégrale

Texte sur les dates:

Code banque: 01 Q€ Credit Lyonnais

ou

Numéro destinataire:

Signataire: Responsable Paie

Qualité: Payeur

Lieu: Rueil Malmaison

Attestation accident: * 5 Q€ Cerfa n° 11135*03

Fin Liste Ecran précédent

Code banque

Dans le cas de subrogation, le code banque doit être renseigné pour alimentation des coordonnées bancaires IBAN-BIC. Le champ **Numéro destinataire** ne sera pas utilisé.

Traitements

Prégénération

La prégénération d'un signalement d'absence est effectuée automatiquement à la saisie d'une attestation de maladie, de maternité ou d'accident.

[Actions](#)
📄
⚙️
?

Déclaration Maladie Maternité Paternité Création
030012 Arrêt Du 1/02/2023 Au 12/02/2023

Identifiant

Matricule: DOUZE PAUL
 Arrêt du: au Attestation rectificative:

Arrêt de travail

Maladie: Maternité: Paternité: Femme enceinte dispensée de travail:
 Dernier jour travaillé: Situation à la date de l'arrêt:
 Reprise anticipée:
 Reprise à temps partiel: Pour motif médical: ou raison personnelle:
 % de diminution d'IJSS:

Etude des droits

Cas Gal: du au Nbre d'heures:
 Cas Par: du au Cotisation:

Demande de subrogation

Du au Maintien intégral:
 Réf. bancaire: ou partiel:
 Intitulé:

Signataire

Fait à: Le:
 Signataire:
 Quai:

Fin
Liste
Regénérer les périodes
Ecran précédent

Les champs utilisés pour les signalements sont les suivants :

- Code situation de l'absence
- Dernier jour travaillé
- Date de fin prévisionnelle
- Dates de subrogation
- L'IBAN et le BIC issus de la banque paramétrée dans la table de paramétrage des IJSS
- Date de reprise anticipée, avec éventuellement le motif
- Date d'accident

Les salaires ne sont pas véhiculés par les signalements, ceux-ci sont transmis par les DSN mensuelles.

Suppression d'une absence

La suppression d'une absence ne génère pas de signalement.

Si le signalement d'origine n'a pas encore été déclaré, sa prégénération est alors supprimée.

Si l'arrêt a déjà été déclaré dans une DSN mensuelle, la DSN suivante portera un message d'annulation sur les mêmes dates.

Remarque : Sont considérés comme étant déclarés les signalements dont le fichier final a été constitué, hors fichiers tests.
Les absences sont considérées comme étant déclarées dans une DSN mensuelle lorsqu'elles sont collectées dans la prégénération de celle-ci.

Mise à jour d'une absence

Deux cas distincts se présentent lors de la mise à jour d'une absence (ayant un impact sur une des zones déclarées) :

- Le signalement d'origine (ou le précédent) n'a pas encore été déclaré. La prégénération est alors reconstituée.
- Le signalement d'origine (ou le précédent) a été déclaré. Un nouveau signalement de type « Annule et remplace » est pré-généré.

La DSN mensuelle suivante portera les nouvelles informations.

Prolongation d'une absence

La prolongation d'une absence ne génère pas de signalement.

La DSN mensuelle suivante portera la nouvelle période d'absence.

Signalement de reprise

Une DSN de signalement de reprise est constituée lors du renseignement de la date de reprise anticipée sur une absence déjà saisie.

Le renseignement d'une reprise normale ne déclenche pas de signalement.

Si un autre champ est modifié, il s'agira alors d'une mise à jour de l'absence et non d'une reprise.

La DSN mensuelle suivante portera les nouvelles informations.

Génération de la déclaration

Gestion des DSN
003 ** 04 ** RG 1

Critères de sélection

Société: L'entreprise test 3
Siret:

Nature: DSN signalement Arrêt travail
Type:

Régime: Régime général
Fraction:

Période: au

Toutes les déclarations

Afficher à partir de:

2=Modifier 3=Copier en annule et remplace 4=Supprimer 5=Imp.déclaration mensuelle 6=Générer 7=Export 8=Chg cnt.

	Sté	Siret	Libellé Siret	Nature	Type	Régime	Fract.	Matricule	Nom	Période	N° décl.	N° rempl.	D. création	D. génération
<input type="checkbox"/>	003	03	Sir.Paris	ArretTrav	Normale	RG	1/1	030012	DOUZE PAUL	01/02/2023			02/11/2022	

Fin Réafficher Détail Ecran précédent Répéter API DSN

Dans la gestion des DSN, chaque signal d'absence constitue une déclaration.

Comme pour les DSN mensuelles, le fichier est constitué via l'option **6 (Générer)**, il peut contenir plusieurs déclarations.

En cas de subrogation, les signalements d'absences peuvent être envoyés en fin de mois, en même temps que la DSN mensuelle.

Dans le cas contraire, les signalements doivent être envoyés dans les cinq jours après la connaissance de l'événement.

Détopage ou suppression d'une génération

Le suivi des signalements, de leur type et de leur numéro étant effectué par la mise à jour des absences, les options 2, 3 et 4 ne sont pas permises.

Cette contrainte vise à assurer le bon suivi et la cohérence des informations envoyées dans les différents formats qui ont des cadencements différents (mensuels et événementiels).

Par exemple, la suppression d'une absence en paie qui figure déjà dans une DSN mensuelle ne disparaît jamais totalement du système car l'information de suppression doit figurer dans la DSN suivante. De même, la suppression d'un signalement n'affecte en rien la saisie de l'absence ni la DSN mensuelle.

Dans le cas du rejet de l'envoi, ou d'un envoi réel qui n'aurait finalement pas été effectué, il peut être nécessaire de détoper le signalement pour ne pas engendrer une déclaration de type « annule et remplace » (qui serait rejetée) à la mise à jour de l'absence.

Utiliser l'option **D** pour « détopage », la date de génération est remise à zéro, le numéro de déclaration est conservé.

Le signalement sera alors à nouveau pris en compte pour mise à jour ou suppression depuis la saisie des absences.

Si vous êtes déjà en présence d'une déclaration de type « Annule et remplace » indésirable, vous pouvez, par mesure d'exception, utiliser l'option **S** pour suppression de cette déclaration de type « Annule et remplace » avant de détoper la déclaration normale.

Chapitre 11 Signalement de fin de contrat/FCTU



Prérequis pour les fins de contrat

- Avoir envoyé le nombre suffisant de DSN mensuelles nécessaires à la reconstitution de l'attestation par Pôle emploi, avec les 12 derniers mois civils de salaires, y compris le dernier.
- Cas des contrats courts intra-mensuels :

Les signalements de fin de contrats ne transportent pas les informations contractuelles du salarié nécessaires à la constitution par Pôle emploi de l'attestation. Ces informations sont transmises via les DSN mensuelles.

Devant l'impossibilité de générer une attestation avec un simple signalement, ci-dessous le commentaire du support DSN (mai 2016) :

« S'il s'agit de contrats de travail commençant et se terminant le même mois, les procédures actuellement en place dans votre entreprise concernant les relations avec Pôle emploi sont pour

l'examen des droits auxquels un ancien salarié peut prétendre, y compris pour les contrats courts et à tout moment, indépendamment du cycle de la DSN mensuelle.

Une période de transition, durant laquelle FCT et FCTU cohabiteront, est prévue durant l'année 2020. A compter du 1er janvier 2021, seul le signalement FCTU sera en production, donc il ne sera plus possible de déclarer de signalements FCT.

Afin de permettre la constitution de l'Attestation Employeur, le FCTU doit être autoporteur et contenir les éléments relatifs aux paies du dernier mois de paie (« mois M ») et du mois précédent (« mois M-1 »).

Définition du « mois M » :

- Le « mois M » est le mois principal de la DSN portant les dernières informations relatives au contrat dont la fin est déclarée dans le signalement FCTU. De ce fait, ce mois ne correspond pas nécessairement au mois de sortie de l'individu.
- Il s'agit donc d'une donnée qui peut varier d'un message à un autre (dans le cas de l'émission d'un FCTU « Annule et remplace » par exemple) pour un même contrat.
- Cette donnée est déclarée en rubrique « Mois de la DSN mensuelle portant les derniers éléments déclarés dans le FCTU - S21.G00.62.020 », obligatoire lors de la déclaration d'un signalement FCTU.

Remarque :

Les données fiscales ainsi que les montants relatifs aux affiliations de prévoyance ne sont pas requises.

Activation de la FCTU

Paramètres généraux DSN – DS01P

DSN - Les paramètres généraux Modification
003

Actions

Identifiant

Société: 003 L'entreprise test 3

Description

Norme: * P23V01 QΞ

Société émettrice: 003 QΞ L'entreprise test 3

Signalements

Arrêts de travail:

FCTU:

Fins de contrat:

Fin Liste Ecran précédent

Pour activer par défaut la prégénération de FCTU à la place des fins de contrat, décochez la case **Fins de contrat** et cochez la case **FCTU**.

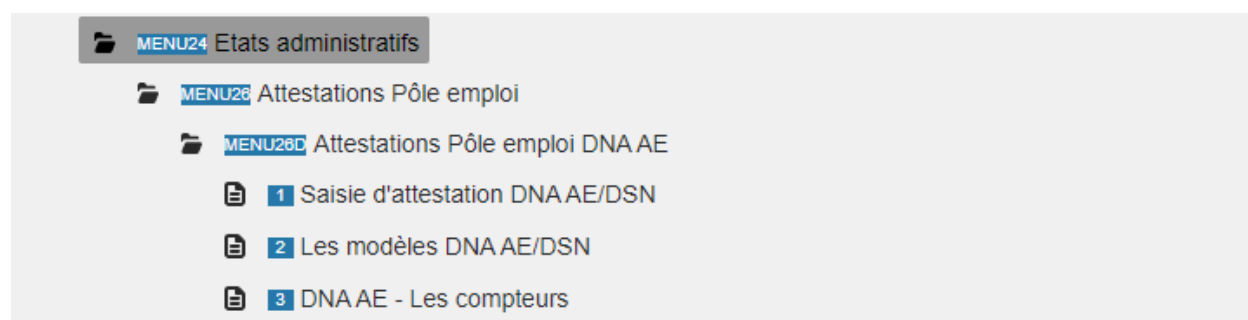
La mise en œuvre de la FCTU est identique à celle décrite dans la mise en œuvre des fins de contrat décrite ci-dessous.

Mise en œuvre

Options de menu

Les saisies de signalement de fins de contrat sont effectuées par les options existantes de l'attestation Pôle emploi DNA AE.

Vous avez peut-être déjà ces options dans le menu **Attestations Pôle emploi DNA AE**.



Option de menu	Fonction	Type	Programme	Paramètre	Pos. 79	80
Saisie de l'attestation	DAE10	P	DAE10	Séq.001/Lng 080	vide	
Les modèles d'attestation	DA20V	P	DA20V	Séq.001/Lng 080	M	F

Paramétrage

Paramètres généraux DSN – DS01P

Fins de contrat

Les saisies de signalement de fins de contrat sont effectuées via les options existantes de l'attestation Pôle emploi DNA AE.

Pour activer par défaut la prégénération de signalements de fins de contrat DSN à la place du format DNA AE, cochez la case **Fins de contrat ou FCTU**.

Motifs d'entrée et sortie – PR06P

Les motifs d'entrée/sortie Modification
03

[Actions](#)

Identifiant

Code motif E/S:

Description

Libellé long: *

Libellé: *

Code entrée/sortie: *

Code CP BTP: Démission

Code MVT MO: * Démission

Code E/S DADS-U: Démission

Code rupture: Démission

Code rupture DNA AE / DSN: Démission

Fin
Liste
Ecran précédent

Le champ code rupture DNA AE / DSN doit être renseigné.

Montants DSN – DS05P

Le paramétrage des montants véhiculés par le signalement est commun à celui de la DSN mensuelle.

Les montants transmis dans une FCT sont ceux du dernier mois incluant le solde de tout compte.

Les montants transmis dans une FCTU sont les derniers montants relatifs au contrat ainsi que ceux du mois précédent.

Seuls les montants ci-dessous sont réservés aux signalements :

Nom du sous-groupe	Identifiant	Nom	Commentaires
Fin de contrat	S21.G00.62.013	Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée	Pour rupture CSP seulement

Saisie et prégénération du signalement

Option saisie de l'attestation

Attestation Pôle emploi DSN Fin de contrat
003 ** * 1/02/2023 Au 28/02/2023
📅 ✎ Actions 📄 ⚙️ ?

Critères de sélection

Société: L'entreprise test 3

Etablissement:

T.rémunération:

G.de cotisants:

Période: au:

Trié par matricule

Afficher à partir de:

Toutes les attestations

2=Modifier
4=Supprimer
5=Saisie auto.
6=Générer
7=Annule et remplace

	Matricule	Nom et prénom	Date sortie	Date saisie	Génération
<input type="checkbox"/>	030193	BOSSAVIE Nicole	20/02/2023		

Fin

Fin
Mode DNA AE
Ecran précédent
Répéter

Pour saisir l'attestation, cliquez sur **Modifier**. Une fenêtre vous invite à saisir un modèle si vous en avez créé un.

L'option **Saisie auto.** est plutôt destinée aux contrats courts (CDD) et récurrents. Elle permet la saisie en masse d'attestations dont les informations peuvent être renseignées intégralement automatiquement ou par le modèle utilisé. Si ce n'est pas le cas, un message « A voir manuellement » s'affiche et vous invite à constater le champ manquant via l'option 2.

Remarque : Pour revenir à la DNA AE et générer des fichiers à la norme N4DS, utiliser la fonction « Mode DNA AE ».

Génération du signalement

Gestion des DSN Actions

003 ** 07 ** RG 1

Critères de sélection

Société: L'entreprise test 3
 Siret:

Nature: DSN signalement FCTU
 Type:

Régime: Régime général
 Fraction:

Période: au

Toutes les déclarations

Afficher à partir de:

2=Modifier 3=Copier en annule et remplace 4=Supprimer 5=Imp.déclaration mensuelle 6=Générer 7=Export 8=Chg cnt

	Sté	Siret	Libellé Siret	Nature	Type	Régime	Fract.	Matricule	Nom	Période	N° décl.	N° rempl.	D. création	D. génération
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honfl.	FCTU	Normale	RG	1/1	030193	BOSSAVIE Nicole	20/02/2023	900000086			
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honfl.	FCTU	Ann.rempl.	RG	1/1	030193	BOSSAVIE Nicole	20/02/2023		900000086	02/11/2022	02/11/2022

Fin Réafficher Détail Ecran précédent Répéter API DSN

Dans la gestion des déclarations, chaque fin de contrat constitue une déclaration.

Comme pour les DSN mensuelles, le fichier est constitué via l'option **6 (Générer)**, il peut contenir plusieurs déclarations.

Pour rappel, la DSN mensuelle relative au dernier mois civil complet du contrat du salarié doit avoir été envoyée pour qu'un signalement FCT soit accepté.

Chapitre 12 Signalement Amorçage des Données Variables (signalement ADV)

Généralités

Le signalement amorçage des données variables (signalement ADV) n'est pas obligatoire. Il a pour vocation la transmission d'informations pouvant avoir un impact sur la couverture des droits des salariés ainsi que sur le calcul du prélèvement à la source (PAS).

Il ne se substitue donc pas aux formalités en vigueur auprès des organismes et administrations concernés.

Le signalement permet l'amorçage en paie des données variables pour un salarié afin de pouvoir :

- Récupérer le taux de Prélèvement à la Source (PAS) de manière dynamique
- Initialiser le processus d'affiliation ou modifier les paramètres pour les contrats des organismes complémentaires (OC), de gérer ses ayants droit,
- Obtenir en anticipation le Bilan d'Identification du Salarié (BIS),
- Récupérer le numéro de contrat de travail précédemment déclaré lorsque le déclarant n'a pas accès à cette information. Cela permet d'assurer un chainage correct lors d'une mutation, d'un changement de tiers déclarant ou d'un changement de logiciel déclaratif.

Cette nature de déclaration est identifiée par la valeur « 08 » en rubrique S20.G00.05.001.

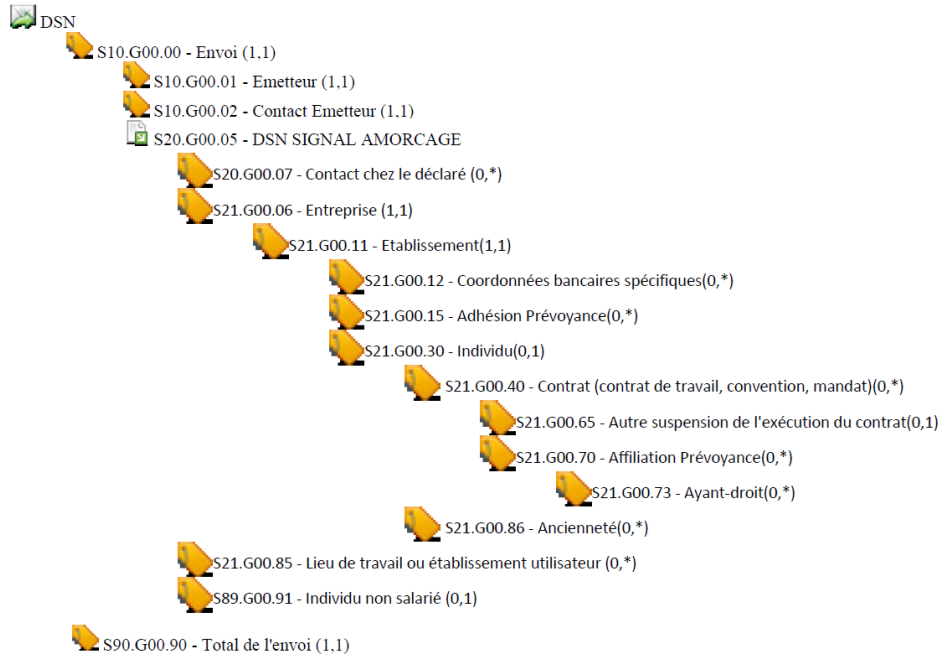
Pour chaque émission d'un signalement ADV, le déclarant devra préciser pourquoi il en fait usage. Il indiquera alors la nature de l'évènement déclencheur du signalement en renseignant la rubrique « Nature de l'évènement déclencheur du signalement » avec une des valeurs suivantes :

- 01 Embauche effective de l'individu,
- 02 Embauche de l'individu suite à une mutation,
- 03 Fin de dispense d'affiliation,
- 04 Changement des paramètres du contrat collectif prévoyance, santé complémentaire, retraite supplémentaire,
- 05 Transmission de l'ensemble d'une population à affilier à un nouveau contrat (individu faisant partie d'une population à affilier à un nouveau contrat),
- 06 Appel de taux de PAS pour un individu non salarié,
- 07 Changement de tiers déclarant ou changement de logiciel déclaratif.

Source Net-Entreprises, fiche [2117](#)

Remarque : Un signalement d'amorçage des données variables, quel que soit la nature de l'événement déclencheur, est émis pour un unique individu.

Structure DSN signalement Amorçage des Données Variables



Mise en œuvre

Droits d'accès aux déclarations signalement ADV

- Droits d'accès au traitement

Un code est créé pour chaque évènement déclencheur afin d'autoriser la saisie par utilisateur.

Code	Nature	Evènement déclencheur	Description
DSNADV01	08	01	Signalement ADV Embauche effective de l'individu
DSNADV02	08	02	Signalement ADV Embauche de l'individu suite à une mutation
DSNADV03	08	03	Signalement ADV Fin de dispense d'affiliation
DSNADV04	08	04	Signalement ADV Changement des paramètres du contrat collectif prévoyance
DSNADV05	08	05	Signalement ADV Transmission de l'ensemble d'une population à affilier à un nouveau contrat

DSNADV06	08	06	Signalement ADV Appel de taux de PAS pour un individu non salarié
DSNADV07	08	07	Signalement ADV Changement de tiers déclarant

Options de menu

Les signalements d'amorçage des données variables sont effectués par l'option "DSN Signalement ADV".

- 📁 MENU01 Règles de gestion
- 📁 MENU20 Dossier salarié
- 📁 MENU25 Paie
- 📁 DSNM00 DSN
 - 📁 DSNM1J DSN Paramétrage Phase 3 2024
 - 📁 DSNM1I DSN Paramétrage Phase 3 2023
 - 📁 DSNM15 DSN Préparation
 - 📄 1 DSN Saisie cotisations établi.
 - 📄 2 DSN Saisie complément OETH
 - 📄 3 DSN Signalement ADV
 - 📄 4 DSN Intégration d'honoraires

Saisie et prégénération du signalement ADV

DSN - Signalement ADV

Critères de sélection

Code d'accès: *

Société: * L'entreprise test 3

Etablissement: *

Norme: * DSN Phase 4 2024

Nat.évènement déclench.: * Embauche effective

Dernier SIRET connu:

Type de rémunération: *

Groupe de cotisants: *

Matricule: *

Critère de tri: * ▼

Embauches du: * au

Renseignez les critères de sélection suivants :

Code d'accès

Zone obligatoire.

Saisissez, si nécessaire.

Société

Zone obligatoire.

La valeur, si proposée par défaut, est liée à votre compte utilisateur.

Saisissez, si nécessaire, la société de rattachement des matricules à traiter. Elle doit exister dans la table de références '**GR03P**'¹.

Etablissement

Zone obligatoire.

Saisissez, si nécessaire, un code établissement ou indiquer '***' pour traiter tous les établissements. Si un code établissement est saisi, il doit exister dans le fichier '**GR81P**'².

¹ '**GR03P**' ⇨ Sociétés

² '**GR81P**' ⇨ Etablissements

Norme

Zone obligatoire.

Saisissez, si nécessaire, un code norme DSN. Le code norme par défaut est celui indiqué dans la table '**DS01P**'³ pour la société. Il doit exister dans le fichier '**GR94P**'⁴ (Code application '**DSN**' et type '**NO**').

Nature de l'évènement déclencheur

Zone obligatoire.

Saisissez un code nature de l'évènement déclencheur. Il doit exister dans le fichier '**GR94P**'⁵ (Code application '**DSN**' et type '**NE**').

Denier SIRET connu

Zone obligatoire si le code nature de l'évènement déclencheur est '02' (Embauche suite mutation) ou '07' (Changement tiers déclarant), sinon la zone est interdite.

Saisissez un code SIRET valide. Si le code est invalide, un message de type "warning" (non bloquant) est affiché.

Type de rémunération

Zone obligatoire.

Saisissez, si nécessaire, un ou plusieurs type(s) de rémunération ou indiquer '*' pour traiter tous les types de rémunération. Si un type de rémunération est saisi, il doit exister dans le fichier '**PR13P**'⁶.

Groupe de cotisant

Zone obligatoire.

Saisissez, si nécessaire, un ou plusieurs groupe(s) de cotisant ou indiquer '*' pour traiter tous les groupe(s) de cotisant. Si un groupe de cotisant est saisi, il doit exister dans le fichier '**PR08P**'⁷.

Matricule

Zone obligatoire.

Saisissez, si nécessaire, un matricule ou indiquer '*****' pour traiter tous les matricules. Si un matricule est saisi, il doit exister dans le fichier '**PPE1P**'⁸.

Critère de tri

Zone obligatoire.

Saisissez '1' pour trier les individus par nom, saisissez '2' pour trier les individus par matricule.

³ '**DS01P**' ⇒ DSN-Paramètre généraux

⁴ '**GR94P**' **DSN / NO** ⇒ Normes DSN

⁵ '**GR94P**' **DSN / NE** ⇒ Natures d'évènement déclencheur

⁶ '**PR13P**' ⇒ Types de rémunération

⁷ '**PR08P**' ⇒ Groupes de cotisants

⁸ '**PPE1P**' ⇒ Fichier du personnel

Embauches

Zone obligatoire.

Saisissez une période d'embauche.

Appuyez sur '**Entrée**' pour continuer.

DSN - Signalement ADV
 012 ** * 1/07/2024 Au 31/07/2024

Critères de sélection

Société: La société de Maider Trémunération:

Etablissement: G.de cotisants:

Norme: DSN Phase 4 2024 Période: au

Nat. évè. décl.: Embauche effective

Trié par matricule

Afficher à partir de:

1=Créer DSN "Normale" 4=Supprimer dernière DSN créée 7=Créer DSN "Annule"

Opt	Matricule	Nom et Prénom	Date entrée	Date création	Type	Date génération
<input type="checkbox"/>	000218	Knopfler Mark	03/07/2024	08/07/2024	Annule	
<input type="checkbox"/>	000219	FELIX Hubert	02/07/2024	05/07/2024	Normale	05/07/2024
<input type="checkbox"/>	000220	Ferré Léo	01/07/2024	05/07/2024	Normale	05/07/2024
<input checked="" type="checkbox"/>	000221	GILMOUR David	04/07/2024	05/07/2024	Normale	05/07/2024

Fin

Fin
Réafficher
Ecran précédent
Répéter

Création du signalement ADV

Seuls les matricules correspondant aux critères suivants sont affichés :

- La date d'entrée de l'individu correspond à la période indiquée dans l'écran de sélection,
- Le statut de l'individu est non-salarié si la nature d'évènement est 06 (Appel taux PAS pour un individu non salarié)
- Le statut de l'individu est salarié si la nature d'évènement est différente de 06.

S'il existe au moins une DSN dont la nature de l'évènement déclencheur correspondant à celui indiqué dans l'écran de sélection :

- La date de création est renseignée,
- Le type de déclaration est indiqué (normale ou annule).
- La date de génération est également indiquée si DSN a été générée.

Ces informations correspondent à la dernière DSN créée pour l'évènement déclencheur.

L'option '1' permet de créer nouvelle DSN "normale" pour la nature de déclenchement indiquée précédemment.

L'option '1' est autorisée si aucune autre DSN avec la même nature de déclenchement est en cours (créée mais non générée).

L'option '4' permet de supprimer la dernière DSN créée mais non générée, qu'elle soit de type "normale" ou "annule".

L'option '7' permet d'annuler une DSN "normale", une DSN de type 'annule' sera créée.

L'option '7' est autorisée si au moins une DSN avec la même nature de déclenchement a été créée et générée.

Après la création d'une DSN signalement ADV, celle-ci doit être générée via la fonction "DSN Gestion des déclarations".

A noter que dans l'écran détaillé de gestion des DSN, la colonne "période" correspond à la date d'évènement, c'est-à-dire la date d'embauche.

Génération du signalement

Gestion des DSN
 003 ** ** RG 1

Critères de sélection

Société: L'entreprise test 3 Nature: Régime: Régime général
 Siret: Type: Fraction:
 Période: au

Toutes les déclarations

Afficher à partir de:

2=Modifier 3=Copier en annule et remplace 4=Supprimer 5=Imp déclaration mensuelle 6=Générer 7=Export 8=Chg cnt.

	Sté	Siret	Libellé Siret	Nature	Type	Régime	Fract.	Matricule	Nom	Période	N° décl.	N° rempl.	D. création	D. génération
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honff.	ADV Tx.Pas	Normale	RG	1/1	030223	Ferré Léo	26/02/2024	900000162		24/05/2024	24/05/2024
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honff.	ADV Tx.Pas	Normale	RG	1/1	030223	Ferré Léo	26/02/2024	900000163		24/05/2024	24/05/2024
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honff.	ADV Tx.Pas	Normale	RG	1/1	030223	Ferré Léo	26/02/2024	900000164		24/05/2024	24/05/2024
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honff.	ADV Tx.Pas	Normale	RG	1/1	030223	Ferré Léo	26/02/2024	900000189		28/05/2024	28/05/2024
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honff.	ADV Tx.Pas	Normale	RG	1/1	030223	Ferré Léo	26/02/2024	900000205		30/05/2024	30/05/2024
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honff.	ADV EmbEff	Normale	RG	1/1	030224	FELIX Hubert	29/02/2024	900000171		26/04/2024	27/05/2024
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honff.	ADV EmbEff	Annule	RG	1/1	030224	FELIX Hubert	29/02/2024		900000171	07/06/2024	
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honff.	ADV Mutati	Normale	RG	1/1	030226	Gilmour David	24/05/2024	900000161		24/05/2024	24/05/2024
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honff.	ADV ChgDec	Normale	RG	1/1	030226	Gilmour David	24/05/2024	900000165		24/05/2024	24/05/2024
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honff.	ADV EmbEff	Normale	RG	1/1	030226	Gilmour David	24/05/2024	900000196		29/05/2024	29/05/2024
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honff.	ADV FinDis	Normale	RG	1/1	030226	Gilmour David	24/05/2024	900000197		29/05/2024	29/05/2024
<input type="checkbox"/>	003	01	Sir.Honff.	ADV EmbEff	Normale	RG	1/1	030226	Gilmour David	24/05/2024	900000206		31/05/2024	31/05/2024

Fin Réafficher Détail Ecran précédent Répéter API DSN

Dans la gestion des déclarations, chaque signalement ADV constitue une déclaration.

Comme pour les DSN mensuelles, le fichier est constitué via l'option **6 (Générer)**, il ne contient qu'une seule déclaration.

L'option **4 (Supprimer)** est autorisée en fonction du paramétrage des droits d'accès (programmes / codes DSNSUPAD et DSNSUPAG).

Les options autres que 4 et 6 ne sont pas autorisées.

Chapitre 13 Spécificités en DSN pour les gens de mer affiliés à l'ENIM

Références :

[Consignes relatives à l'ENIM en DSN \(custhelp.com\)](http://custhelp.com)

Principe général

La déclaration de chaque individu affilié à l'Enim porte des blocs « Contrat – S21.G00.40 » de nature « 90 », « 91 » ou « 92 » et « 93 » (rubrique « Nature du contrat – S21.G00.40.007 ») :

- Contrat d'engagement maritime : « 90 - Autre nature de contrat, convention, mandat » » (valeur à utiliser pour la déclaration des assimilés salariés : pilotes, lamaneurs, etc.), « 91 - Contrat d'engagement maritime à durée indéterminée » ou « 92 - Contrat d'engagement maritime à durée déterminée » ,
- Lignes de service correspondant à l'activité du marin : « 93 – Ligne de service »

Les blocs « S21.G00.60 – Arrêt de travail » et « S.21.G00.65 – Autre suspension » sont à rattacher au niveau du bloc « S21.G00.40 – Contrat » du contrat d'engagement maritime, et non à un bloc « S21.G00.40 – Contrat » de nature « ligne de service ».

Toute période de contrat d'engagement maritime, qu'il soit à temps plein ou à temps partiel, doit être couverte :

- Soit par une ligne de service,
- Soit par un des blocs 60 « Arrêt de travail » ou 65 « Autre suspension » rattachés au bloc 40 du contrat d'engagement maritime :

	Date début contrat (S2.1.G00.40.002)	Nature de contrat (S2.1.G00.40.007)	Numéro de contrat (S2.1.G00.40.008)	Id. lieu de travail (S2.1.G00.40.010)	Code catégorie de service (S2.1.G00.40.012)	Genre de navigation (S2.1.G00.40.015)	Id. du contrat d'engagement (S2.1.G00.40.016)	Catégorie de classement (S2.1.G00.40.017)	Date de fin contrat (S2.1.G00.40.020)	Motif rupture contrat (S2.1.G00.42.002)	Motif de l'arrêt (S2.1.G00.40.001)	Date dernier jour travaillé (S2.1.G00.40.002)	Date de la remise (S2.1.G00.40.010)	Motif (S2.1.G00.55.001)	Date début (S2.1.G00.55.002)	Date fin (S2.1.G00.55.003)		
	Bloc "Contrat" 40								Bloc "Fin du contrat" 62		Bloc "Arrêt de travail" 60		Bloc "Autre suspension" 65					
DSN Mai																		
Contrat d'engagement																		
CDD	01/05/2020	CDD maritime	Contrat C1	SIRET	/	/	/	/								Formation pro.	21/05/2020	25/05/2020
Ligne de service																		
LS N1	01/05/2020	Ligne de service	LS01	N° Navire	22	11	Contrat C1	09	12/05/2020	Fin de LS								
LS ST1	13/05/2020	Ligne de service	LS02	SIRET	/	/	Contrat C1	09	20/05/2020	Fin de LS								
LS N2	26/05/2020	Ligne de service	LS03	N° Navire	21	11	Contrat C1	10										
DSN juin																		
Contrat d'engagement																		
CDD	01/05/2020	CDD maritime	Contrat C1	SIRET	/	/	/	/	03/06/2020	Fin de CDD								
CDD	04/06/2020	CDD maritime	Contrat C2	SIRET	/	/	/	/			Maladie	10/06/2020	18/06/2020					
Ligne de service																		
LS N2	26/05/2020	Ligne de service	LS03	N° Navire	21	11	Contrat C1	10	03/06/2020	Fin de LS								
LS N3	04/06/2020	Ligne de service	LS04	N° Navire	21	11	Contrat C2	10	12/06/2020	Fin de LS								
LS ST2	18/06/2020	Ligne de service	LS05	SIRET	/	/	Contrat C2	10	22/06/2020	Fin de LS								
LS N4	23/06/2020	Ligne de service	LS06	N° Navire	20	10	Contrat C2	12										

Périmètre fonctionnel dans Anael paie

Les taux de cotisation pour un salarié et un mois de paie sont uniques.

Il est fait masse de la totalité des rémunérations et cotisations dans les blocs « Rémunération - 51 » et « cotisation - 81 » rattachés au contrat d'engagement maritime.

Seules les quantités de travail et d'absences propres à chaque ligne de service sont requises, soient les blocs 53, 51 et 50.

Renseignement des spécificités pour l'ENIM

Identifiant	Nom	Remarque	Anael paie
S21.G00.30.019	Matricule	A renseigner avec le numéro national d'identification de gens de mer délivré par le directeur départemental des territoires et de la mer	Utilisation du pseudonyme dans le dossier salarié.
S21.G00.40.006	Libellé de l'emploi	"Code fonction" (5 caractères) + "-" + "Libellé fonction" (exemple : "QA01A-MATELOT") Fiches 2190 et 2136	Ce libellé peut être long, utilisation du libellé 2 de l'emploi si renseigné. Pour les services à terre, renseigné par le choix à la saisie de la zone position spécifique
S21.G00.40.007	Nature du contrat		Pour les lignes de service : « 93 » forcé
S21.G00.40.009	Numéro du contrat		Pour les lignes de service : « 93LS » + date de début
S21.G00.40.019	Identifiant du lieu de travail	Pour les marins, cette rubrique doit être renseignée par le numéro de navire sur lequel ils sont embarqués pour une ligne de service en mer. ou SIRET pour un service à terre	Saisie des lignes de service pour le N° de navire
S21.G00.40.020	Code régime de base risque vieillesse	136 - établissement des invalides de la marine (ENIM)	Paramétrage populations DSN
S21.G00.40.021	Motif de recours (à un CDD)		Table des contrats Le contrat particulier 19 « Contrat de voyage » a été ajouté
S21.G00.40.025	Motif d'exclusion DSN	02 - Personnels navigants de la marine marchande	Gestion pré-génération

Identifiant	Nom	Remarque	Anael paie
S21.G00.40.056	Code catégorie de service	Codes 10 à 49 et 80 à 82 pour l'ENIM 2 alpha Obligatoire pour les services embarqués	Saisie des lignes de service Fiche 2190
S21.G00.40.067	Genre de navigation	ENIM 21 codes 2 alpha Obligatoire pour les services embarqués	Saisie des lignes de service Fiche 2190
S21.G00.40.075	Catégorie de classement finale	2 numérique Obligatoire pour les lignes de service	Saisie des lignes de service Fiche 2133
S21.G00.40.076	Identifiant du contrat d'engagement maritime	ENIM	Gestion pré-génération. N° de contrat 40.009 du contrat d'engagement 91 ou 92.
S21.G00.62.002	Motif de la rupture du contrat	« 116 » pour une fin de ligne de service	Gestion pré-génération
S21.G00.62.019	Solde de congés acquis et non pris (ENIM)	ENIM	Saisie des lignes de service

Mise en œuvre

URSSAF

Les salariés relevant du régime ENIM doivent être déclarés sur une fraction dédiée et les données à destination de l'URSSAF doivent être déclarées avec le Siret URSSAF des marins du commerce ou de la pêche (75364415200039)

Pour attribuer un code URSSAF dédié il faut :

- Créer un code caisse ENIM (factice) avec un n° de Siret = au n° de Siret de l'URSSAF des marins dans la table des caisses (DS02P)
- Créer un code URSSAF avec ce même n° de Siret dans la table des centres URSSAF (PR24P)
- Renseigner le code régime « factice » **RM** dans la sélection de la pré-génération. Cette astuce permet de définir la fraction, de filtrer les matricules ayant un code régime 136 et d'utiliser le code URSSAF des marins.

Pour la déclaration URSSAF les cotisations à destination de l'ENIM ont des règles de génération différentes de l'URSSAF. Il y a un type de personnel pour la cotisation salariale et un pour la cotisation patronale.

Extrait de la documentation URSSAF, consigne pour la déclaration du CTP 607 :

Le CTP est associé à un montant de cotisations et à un taux de 100%. Le montant de cotisations à déclarer est calculé à partir des taux de droit commun et des taux réduits applicables au titre du demi-rôle et en cas de présence du propriétaire embarqué. Les autres cas d'exonération seront à déclarer au moyen de CTP spécifiques.

Le montant de cotisations ainsi obtenu doit être indiqué en rubrique « Montant d'assiette » S21.G00.23.004. En effet, seuls les montants associés à des CTP portant un signe « négatif » doivent être indiqués dans la rubrique « Montant de cotisation » S21.G00.23.005. La déclaration est à faire en qualifiant d'assiette « autre » (code 920).

Exemple de CTP à destination de l'ENIM

CTP 600 ENIM Exonération 50% Vieillesse Part Patronale
CTP 602 ENIM Exonération 50% Vieillesse Part Salariale
CTP 604 ENIM Exonération 50% Prévoyance Part Patronale
CTP 606 ENIM Exonération 50% Prévoyance Part Salariale
CTP 607 ENIM Vieillesse Part Patronale
CTP 608 ENIM Vieillesse Part Salariale

Dans Anael paie il faut :

- Créer dans la table des types de personnel (DS30P) tous les codes utilisés

- Paramétrer dans la table des lignes de cotisation (table DS31P) uniquement le type de personnel de charge patronale associé à la rubrique de paie de charge totale. Par exemple pour la cotisation vieillesse uniquement le CTP 607. Le CTP 608 pour la charge salariale sera générée en automatique dans le traitement de pré-génération.

Tables

Les contrats PR04P

Utilisation des codes contrats

- 90 Autre nature de contrat
- 91 Engagement maritime en CDI
- 92 Engagement maritime en CDD

Pour le motif de recours à un CDD 40.021

Utilisation possible du contrat particulier 19 « contrat de voyage ».

Les emplois PR09P

Libeller les emplois sous la forme "Code fonction" (5 caractères) + "-" + "Libellé fonction".

Ex : QA01A-MATELOT

Utilisation du libellé 2 de l'emploi si renseigné.

Les populations DSN DS03P

Le Code régime de base risque vieillesse doit être renseigné à 136 « établissement des invalides de la marine (ENIM) »

Dossier salarié – Etat civil 2

Utilisation du pseudonyme pour alimentation du matricule avec le numéro national d'identification de gens de mer.

Saisie des lignes de service

```

DSN240F2          Saisie des lignes de service - ENIM          Vers.  V6ROM0
 1/12/20                                     Util.  LEDAN
Société . . . . 003 L'entreprise test 3 T.rémunération *
Etablissement . **                               G.de cotisants *
                                                Période  6/2020

Trié par matricule
Afficher à partir de _____

 2=Saisie      3=Copier      4=Supprimer
Op Matric Nom et prénom      Début      Fin          N° navire
┌ 030018 DIX-HUIT Alain      26/05/2020 3/06/2020 123456
├ 4/06/2020 12/06/2020 123459
├ 18/06/2020 22/06/2020
├ 23/06/2020 123456
├ 030019 DIX-NEUF Paul      15/05/2020 123456
├ 030026 MARENGO Jean      11/06/2020 123456
├ 030029 VINGT-NEUF Alain
├ 030037 TRENTE-SEPT Cécile  5/06/2020 15/06/2020 1234TEST
├ 20/06/2020 30/06/2020 1234TEST
├ 030038 TRENTE HUIT Nathalie 26/05/2020 12/06/2020 123456
└
A suivre...

F3=Fin          F7=M-1   F8=M+1   F12=Ecran précédent  F13=Répéter

```

Seuls les matricules ayant un contrat maritime 90, 91 ou 92 actif sur la période sont affichés, sauf dans le cas de la sélection d'un matricule en particulier sur le 1^{er} écran de sélection, pour régularisation sur un contrat terminé par exemple.

L'option 2 fait office de création de la 1^{ère} saisie. Les informations sont pré-remplies avec les données de la ligne de service précédente du matricule.

L'option 3 copier permet aussi une création depuis une ligne similaire, vers un matricule ou une période différente.

```

DSN241          Saisie des lignes de service - ENIM          1/12/20
                  Période 6/2020
Société 003 L'entreprise test 3 Matricule 030018 DIX-HUIT Alain
Modification
Début 26/05/2020 Fin sur le mois 3/06/2020
Solde de congés acquis et non pris 0,50

N° de navire . . . . . 123456
Genre de navigation . . 15 Remorquage cabotage national
Catégorie de service . . 42 Marin qualifié polyvalent
Position spécifique . . —

Catégorie de classement 10

Travail rémunéré      Unité      Période      Quantité
                    12 Journée 26/05/2020 au 31/05/2020 6,00
Absence non rémunérée 12 Journée      au      3,00
                    —      au
                    —      au
F3=Fin          F4=Liste          F12=Ecran précédent

```

Exemple d'une ligne de service saisie pour la déclaration de juin 2020 avec régularisation du montant non saisi de mai.

Début de la ligne de service

Le début de la ligne de service ne se limite pas au mois de déclaration.

Fin

La fin de la ligne de service ainsi que le solde de congés ne sont à renseigner que s'ils se situent sur le mois de déclaration ou avant pour la régularisation d'une ligne de service terminée.

N° de navire – Genre de navigation – Catégorie de service

Renseignez ces champs pour un service embarqué.

Position spécifique

Renseigner ce code pour un service à terre ou pour un embarquement nécessitant une fonction particulière, Il est utilisé pour alimenter le libellé de l'emploi propre à cette ligne de service.

Catégorie de classement

Obligatoire

Travail rémunéré / Absence non rémunérée

Pour alimentation des blocs 51 et 53 de la DSN.

La période de saisie peut être laissée à blanc pour les montants du mois de déclaration. La période constituée par la pré-génération de la DSN sera le mois civil limité aux début et fin du service.

Pré-génération de la DSN

Pré-génération DSN mensuelle

Critères de sélection

Norme: *

Régime: * Régime des marins

Société: * L'entreprise test 3

Type: * Normale

Fraction: *

Mois déclaré: *

Exigibilité: * du mois suivant

Paiement URSSAF

Prélèvement: ▼

Banque:

Fin **Liste**

Au moment de générer la fraction choisie pour déclarer les marins, choisir le régime des marins code « RM ».

Annexe A Liste des anomalies

Au niveau de la prégénération des données nominatives

- Déclaration déjà déposée, validée ou en cours de validation
- Type de contrat non trouvé
- Statut non trouvé
- Emploi non trouvé
- Code horaire hebdomadaire non trouvé
- Groupe de cotisants non trouvé
- Mutuelle non trouvée
- 20.001 Code caisse non trouvé
- 20.010 Table des paiements non paramétrée pour la caisse
- 20. Bloc 20 non généré, cotisations négatives pour la caisse
- 55. Bloc 55 cotisations négatives pour le contrat
- 20. Bloc 20 Siret non défini comme payeur pour cet organisme
- 40.005 Code métier BTP non renseigné
- S.40 Avertissement : paie non calculée trouvée sur le mois
- S.30 Avertissement : ces matricules ayant le même NIR sont fusionnés
- 30.025 Niveau de diplôme préparé non renseigné pour un apprenti / contrat de prof.
- S.30 Pays de naissance non renseigné
- 11.022 Conv. coll. principale non trouvée pour le siret dans l'URSSAF ou la société
- S.40 Tentative de doublon de contrat, contrôler les entrées et sorties de l'historique de carrière
- S.30 Plus de deux matricules avec le même NIR
- S.11 Siret non trouvé
- S.40 Code convention collective non renseigné
- 40.040 Code risque non renseigné
- 40.043 Taux d'accidents du travail non renseigné
- 20.001 Numéro de Siret URSSAF non renseigné
- 23.001 Type de personnel non trouvé
- 23.006 Le code INSEE de la commune de travail n'est pas informé
- 23.001 Le nombre de type de personnel par matricule dépasse 500
- 23.004 Valeur générale non trouvée

- 23.003 Plusieurs taux d'AT par matricule
- 23.003 Plusieurs taux de transport par matricule/commune
- 23.004 Ecart détecté entre les données agrégées et individuelles, base XX
- Population non définie dans la table des populations par caisse
- 50.002 Suspicion d'anomalies sur intégration des heures sup. exo. en RNF
- 23.001 Le type de personnel est clôturé à la date de déclaration
- S.40 Code statut catégoriel conventionnel non renseigné
- 40.041 Code classification – qualification non renseigné
- S.40 Code catégorie socioprofessionnelle non renseigné
- S.81 Présence simultanée des codes cotis. Agirc-Arrco 105 et 131 pour le salarié
- S.11 Code APE du SIRET non renseigné
- Centre URSSAF non trouvé
- S.81 Numéro de SIRET URSSAF non renseigné (centre URSSAF)
- S21.G00.40.025 Avertissement : présence d'un motif d'exclusion DSN
- Déclaration normale non trouvée
- Déclaration de type « Annule et remplace » trouvée
- Jour d'exigibilité non renseigné (type de rémunération)

Le champ **1^{er} mois** indique que la période commence en janvier.

Si vous omettez de renseigner dans ce cas le champ **1^{er} mois**, la période annuelle considérée s'étendra de mai (A-2) à avril (A-1). La fin de la période est le mois de versement par défaut.

Le code unité « A » indique une prime annuelle dont le versement a lieu sur un mois supérieur au dernier mois de la période, par exemple, un versement en avril pour la période A-1.

Utilisez le code « E – Annuelle – Exercice en cours » pour définir une prime versée pendant l'exercice en cours, par exemple, un versement en avril pour l'année en cours.

Si le paiement intervient sur l'exercice calculé pour cause de la sortie du salarié, la période est tronquée au mois de sortie.

Annexe C Actions, Stock-options, BSPCE et Retraite supplémentaire à prestations définies

Paramétrage par compteurs

Dans ce cas de paramétrage, renseigner un compteur de paie pour chacun des montants DSN S89 dédié.

L'ensemble des montants correspondent à une attribution / acquisition, ils ne peuvent être cumulés.

Cela limite le nombre d'attribution / acquisition à une par bulletin.

Paramétrage par rubriques

Dans ce cas de paramétrage, à une rubrique correspond une attribution / acquisition, elle se paramètre sur les montants « valeur » suivants :





- « Montant de droit suppl. acquis - S89.G00.67.003 » pour les retraites suppl. à prestations définies
- « Valeur unitaire de l'action - S89.G00.87.003 01 » pour les actions en attribution
- « Valeur unitaire de l'action - S89.G00.87.003 02 » pour les actions en acquisition
- « Valeur unitaire de l'action - S89.G00.88.003 01 » pour les Options sur titres en attribution
- « Valeur unitaire de l'action - S89.G00.88.003 02 » pour les Options sur titres en levée d'option
- « Valeur unitaire des titres - S89.G00.89.003 » pour les BSPCE

Les valeurs V1 à V6 de la rubrique sont utilisées pour alimenter les montants DSN avec les correspondances suivantes :

Rubrique	Description	Commentaire
S89.G00.67	Retraite supplémentaire à prestations définies	
S89.G00.67.003	Montant de droit supplémentaire acquis	Valeur V6 de la rubrique de paie
S89.G00.67.004	Pourcentage de droit supplémentaire acquis	Valeur V5 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 67.003
S89.G00.67.005	Millésime de rattachement	Valeur V2 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 67.003
S89.G00.87	Actions gratuites	
S89.G00.87.002	Nombre d'actions	Valeur V1 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 87.003
S89.G00.87.003	Valeur unitaire de l'action	Valeur V6 de la rubrique de paie
S89.G00.87.004	Fraction du gain d'acquisition de source française (contexte acquisition)	Valeur V5 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 87.003
S89.G00.87.005	Date d'attribution (contexte acquisition)	Valeur V2 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 87.003 (JJMMAAAA)
S89.G00.87.006	Date d'acquisition définitive (contexte acquisition)	Valeur V3 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 87.003 (JJMMAAAA)
S89.G00.88	Stock-options	
S89.G00.88.002	Nombre d'options	Valeur V1 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 88.003
S89.G00.88.003	Valeur unitaire de l'action	Valeur V6 de la rubrique de paie
S89.G00.88.004	Prix de souscription de l'action	Valeur V4 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 88.003
S89.G00.88.005	Fraction du gain de levée d'option de source française (contexte levée d'option)	Valeur V5 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 88.003
S89.G00.88.006	Date d'attribution (contexte levée d'option)	Valeur V2 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 88.003 (JJMMAAAA)

Rubrique	Description	Commentaire
S89.G00.88.007	Date de levée de l'option (contexte levée d'option)	Valeur V3 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 88.003 (JJMMAAAA)
S89.G00.89	BSPCE	
S89.G00.89.001	Nombre de titres	Valeur V1 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 89.003
S89.G00.89.002	Prix d'acquisition des titres	Valeur V4 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 89.003
S89.G00.89.003	Valeur unitaire des titres au jour de l'exercice des bons	Valeur V6 de la rubrique de paie
S89.G00.89.004	Fraction du gain de source française	Valeur V5 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 89.003
S89.G00.89.005	Date d'acquisition des titres	Valeur V2 de la rubrique de paie paramétrée pour le montant DSN 89.003 (JJMMAAAA)

Annexe D Bloc individu non salarié S89.G00.91

-  S89.G00.91 - Individu non salarié (0,*)
-  S89.G00.92 - Bases spécifiques individu non salarié (1,*)
-  S89.G00.93 - Régularisation de prélèvement à la source (0,*)
-  S89.G00.94 - Cotisation Individu non salarié (0,*)

Ce bloc est utilisé pour les types de versements suivants :

- 01 - Allocation de chômage pour les entreprises en auto-assurance chômage
- 02 - Allocation de cessation anticipée d'activité Amiante
- 03 - Allocation de pré-retraite suite à rupture du contrat
- 05 - Somme versée à un tiers
- 06 - Montant versé à un bénéficiaire ne relevant pas des règles de sécurité sociale en France mais qui est imposable
- 07 - Allocation de pré-retraite sans rupture de contrat
- 08 - Montant de retraite versée par l'employeur
- 09 - Pensions d'invalidité

Il est présent lorsque le champ « individu non salarié » est activé dans la table des populations DS03V ET en présence d'une rubrique paramétrée pour un des blocs sous-jacents 92 93 ou 94.

S89.G00.92 – Bloc Bases spécifiques individu non salarié

Ce bloc contient les codes types de versement énumérés ci-dessus, les codes de bases spécifiques, le montant de la base si demandé, ainsi que les rubriques de PAS pour les individus non-salariés.

Les codes de bases sont les suivants :

- 23 - Base exceptionnelle Agirc Arrco
- 43 - Base plafonnée exceptionnelle Agirc Arrco
- 50 - Assiette brute déplafonnée
- 51 - Assiette brute plafonnée

- 52 - Assiette de la contribution libératoire
- 53 - Assiette de la contribution sociale généralisée

Une ligne de base 50 est demandée pour tous les types et doit porter les rubriques de PAS.
Les lignes de bases 23 et 43 sont demandées pour les types 01 02 et 03
Les lignes de bases 51 à 53 sont demandées pour le type 05

S89.G00.93 - Régularisation de prélèvement à la source

Ce sous-groupe est à l'image du sous-groupe de régularisation du PAS S21.G00.56 pour les salariés.

S89.G00.94 - Cotisation Individu non salarié

Ce sous-groupe contient le montant des cotisations dues au régime Unifié Agirc-Arrco dans le cadre des types 01 02 03 et 05.

Annexe E Modes de conversion des compteurs

Voici les différentes conversions possibles avec les valeurs attendues dans les compteurs et le paramètre :

Conversion	Utilisation	Compteur	Paramètre
1	Obtenir des heures	Nombre de jours	Nombre d'heures par jour
2	Obtenir des heures Avec utilisation de l'horaire hebdomadaire du PHPAP (historique de paie) dans le calcul	Nombre de jours	Nombre de jours par semaine
3	Obtenir des jours	Nombre d'heures	Nombre d'heures par jour
4	Obtenir des jours Avec utilisation de l'horaire hebdomadaire du PHPAP (historique de paie) dans le calcul	Nombre d'heures	Nombre de jours par semaine
5	Obtenir des mois et jours	Nombre de jours	Nombre de jours par mois
6	Obtenir des mois et centièmes de mois	Nombre de jours ou heures	Nombre de jours ou heures par mois
7	Obtenir des mois et jours Avec utilisation de l'horaire hebdomadaire et de l'horaire mensuel du PHPAP (historique de paie) dans le calcul	Nombre d'heures	Nombre de jours par semaine

Modes de conversion des compteurs

8	Obtenir des mois et centièmes de mois Avec utilisation de l'horaire mensuel du PHPAP (historique de paie) dans le calcul	Nombre d'heures	Inutilisé
9	Obtenir des mois et jours Avec utilisation de l'horaire mensuel du PHPAP (historique de paie) dans le calcul	Nombre d'heures	Nombre d'heures par jour

Annexe F Description du fichier de saisie des honoraires

Voir le chapitre relatif aux [honoraires](#).

Les zones clés sont strictement obligatoires. Les autres zones obligatoires pour la DSN peuvent éventuellement être renseignés dans la saisie.

Fichier DSNHONP

Nom	Longueur	Type	Libellé	Commentaire
DSHOSTE	3	A	Société paie	Clé
DSHOAA	4	N	Année décl.	Clé
DSHOMM	2	N	Mois décl.	Clé
DSHOCSR	2	A	Code siret	Clé
DSHOFRA	1	A	Fraction	Clé
DSHOMIL	4	N	Millésime	Clé
DSHOCC	4	N	Occurrence	Clé
DSHOQUA	40	A	Qualité	Obligatoire
DSHONOM	50	A	Nom	Clé, Obligatoire si Raison sociale et N°SIRET absents
DSHOPRE	40	A	Prénom	Clé, Obligatoire si Raison sociale et N°SIRET absents
DSHORAI	50	A	Raison sociale	Clé, Obligatoire si Nom et Prénom absents
DSHOSRT	14	A	N° SIRET	Clé, Obligatoire si Nom et Prénom absents
DSHONRU	4	N	N° de voie	
DSHOBIS	1	A	Bis, Ter...	

Description du fichier de saisie des honoraires

DSHOTRU	3	A	Type de voie	
DSHORUE	40	A	Adresse N° et Rue	
DSHOLIE	32	A	Lieu-dit	
DSHOCPO	5	A	Code postal	Obligatoire si FR
DSHOINS	6	A	Code INSEE ville	
DSHOVIL	26	A	Ville	Obligatoire si FR
DSHOBUR	26	A	Bureau distributeur	
DSHOPAY	2	A	Pays adresse	Obligatoire si non FR
DSHORED	1	A	Code taux réduit	
DSHOC01	4	A	Code 01	Au moins un code et un montant doivent être renseignés.
DSHOC02	4	A	Code 02	
DSHOC03	4	A	Code 03	
DSHOC04	4	A	Code 04	
DSHOC05	4	A	Code 05	
DSHOC06	4	A	Code 06	
DSHOC07	4	A	Code 07	
DSHOC08	4	A	Code 08	
DSHOC09	4	A	Code 09	
DSHOC10	4	A	Code 10	
DSHOC11	4	A	Code 11	
DSHOC12	4	A	Code 12	
DSHOC13	4	A	Code 13	
DSHOC14	4	A	Code 14	
DSHOC15	4	A	Code 15	
DSHOC16	4	A	Code 16	
DSHOC17	4	A	Code 17	
DSHOC18	4	A	Code 18	
DSHOC19	4	A	Code 19	
DSHOC20	4	A	Code 20	
DSHOV01	11,2	N	Valeur 01	

DSHOV02	11,2	N	Valeur 02
DSHOV03	11,2	N	Valeur 03
DSHOV04	11,2	N	Valeur 04
DSHOV05	11,2	N	Valeur 05
DSHOV06	11,2	N	Valeur 06
DSHOV07	11,2	N	Valeur 07
DSHOV08	11,2	N	Valeur 08
DSHOV09	11,2	N	Valeur 09
DSHOV10	11,2	N	Valeur 10
DSHOV11	11,2	N	Valeur 11
DSHOV12	11,2	N	Valeur 12
DSHOV13	11,2	N	Valeur 13
DSHOV14	11,2	N	Valeur 14
DSHOV15	11,2	N	Valeur 15
DSHOV16	11,2	N	Valeur 16
DSHOV17	11,2	N	Valeur 17
DSHOV18	11,2	N	Valeur 18
DSHOV19	11,2	N	Valeur 19
DSHOV20	11,2	N	Valeur 20
DSHODCR	8	P	Date création
DSHOHCR	6	N	Heure création
DSHOUCR	10	A	User création
DSHODMJ	8	P	Date màj
DSHOHMJ	6	N	Heure màj
DSHOUMJ	10	A	User màj

Annexe G Description du fichier de saisie des absences DSN

Fichier DSNABSP

Les zones clés sont obligatoires.

Les zones ajoutées ou modifiées pour la norme P21V01 sont en gras.

Nom	Longueur	Type	Libellé	Commentaire
DSASTE	3	A	Société	Clé
DSAMAT	6	A	Matricule	Clé
DSAMOT	3	A	Motif	Clé (sur 2 pour bloc 60)
DSADJT	8	N	DJT	Clé - alimenté pour bloc 60
DSADEB	8	N	Début	Clé – alimenté pour tous depuis 2021
DSADEBD	1	A	Début demie J	« O/_ » Utile pour la rubrique 65.005
DSAFIN	8	N	Fin	Clé
DSAFIND	1	A	Fin demie J	« O/_ » Utile pour la rubrique 65.005
DSADEBS	8	N	Début subr.	Bloc 60 avec subrogation
DSAFINS	8	N	Fin subr.	Bloc 60 avec subrogation
DSABQU	2	A	Code banque	Bloc 60 avec subrogation
DSADREP	8	N	Date reprise	Bloc 60 avec reprise anticipée
DSAMREP	2	A	Motif reprise	Bloc 60 avec reprise anticipée
DSAACC	8	N	Date accident	Bloc 60 pour motifs accident

DSASIT	4	A	Situation	A titre informatif et pour opérations de maintenance. Code situation d'absence Anael paie
DSATPAR	2	A	Aménagement T.part.	Pour la rubrique 40.078 utilisable avec le motif 602 chômage sans rupture de contrat
DSADCR	8	N	Date créat.	
DSAHCR	6	N	Heure créat.	
DSAU CR	10	A	User créat.	
DSAMCR	8	N	Mois dernière mens.	Pré-génération DSN mensuelle
DSAICR	15	N	ID dernière mens.	Pré-génération DSN mensuelle
DSAIECR	15	N	ID évén. sign.	Pré-génération signalement
DSADSU	8	N	Date suppr.	
DSAHSU	6	N	Heure suppr.	
DS AUSU	10	A	User suppr.	
DSAMSU	8	N	Mois suppression	Pré-génération DSN mensuelle
DS AISU	15	N	ID mensuel suppr.	Pré-génération DSN mensuelle
DSADRE	8	N	Date reprise	
DS AHRE	6	N	Heure reprise	
DS AURE	10	A	User reprise	
DS AIRE	15	N	ID évén. reprise	Pré-génération signalement

Annexe H Tableau d'alimentation des données

Chaque rubrique est assortie d'un commentaire expliquant la provenance de l'information.
Chaque rubrique ou sous-rubrique comporte un numéro, un nom, un usage et une nature.

Commentaire

« NR » : non renseigné

Tops d'utilisation

- Les cases en vert, notées « O », correspondent aux situations où la rubrique est obligatoire dans le type de déclaration.
- Les cases en noir, notées « N », correspondent aux situations où le sous-groupe auquel la rubrique appartient n'est pas présent dans le type de déclaration.
- Les cases en rouge, notées « I », correspondent aux situations où la rubrique est interdite dans le type de déclaration, alors que son sous-groupe est autorisé.
- Les cases en orange, notées « C », correspondent aux situations où la rubrique est conditionnelle dans le type de déclaration.
- Les cases en blanc, notées « F », correspondent aux situations où la rubrique est facultative dans le type de déclaration.

Légende :

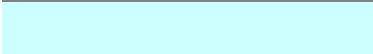
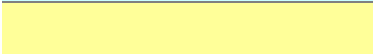
Couleur	Utilisation
	Montant DSN paramétrable
	Adresse
	Autres données

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Envoi	S10.G00.00.001	Nom du logiciel utilisé	Anael Paie iSeries	O	O	O	O	O	Alpha	20
Envoi	S10.G00.00.002	Nom de l'éditeur	Infor (France) SAS	O	O	O	O	O	Alpha	20
Envoi	S10.G00.00.003	Numéro de version du logiciel utilisé	VxRx	C	C	C	C	C	Alpha	10
Envoi	S10.G00.00.004	Code de conformité en pré-contrôle	NR	C	C	C	C	C	Alpha	50
Envoi	S10.G00.00.005	Code envoi du fichier d'essai ou réel	Selon sélection	O	O	O	O	O	Enum	2
Envoi	S10.G00.00.006	Numéro de version de la norme utilisée	PXXVXX	O	O	O	O	O	Enum	6
Envoi	S10.G00.00.007	Point de dépôt	Selon sélection	O	O	O	O	O	Enum	2
Envoi	S10.G00.00.008	Type de l'envoi	Selon sélection	O	O	O	O	O	Enum	2
Emetteur	S10.G00.01.001	Siren de l'émetteur de l'envoi	GR82P Siret selon sélection	O	O	O	O	O	Alpha	9
Emetteur	S10.G00.01.002	Nic de l'émetteur de l'envoi	GR82P Siret selon sélection	O	O	O	O	O	Alpha	5
Emetteur	S10.G00.01.003	Nom ou raison sociale de l'émetteur	GR82P Siret	O	O	O	O	O	Alpha	60
Emetteur	S10.G00.01.004	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	Toutes les adresses sont formatées comme telle. N° + extension + type + rue	C	C	C	C	C	Alpha	50
Emetteur	S10.G00.01.005	Code postal	CP	C	C	C	C	C	ExtRef	5
Emetteur	S10.G00.01.006	Localité	Ville	C	C	C	C	C	Alpha	50
Emetteur	S10.G00.01.007	Code pays	Si non FR, les pays PR01P / code ISO 3166	C	C	C	C	C	ExtRef	2
Emetteur	S10.G00.01.008	Code de distribution à l'étranger	"0"	C	C	C	C	C	Alpha	50
Emetteur	S10.G00.01.009	Complément de la localisation de la construction	Lieu-dit	C	C	C	C	C	Alpha	50
Emetteur	S10.G00.01.010	Service de distribution, complément de localisation de la voie	B. distributeur si différent de la commune	C	C	C	C	C	Alpha	50
Contact Emetteur	S10.G00.02.001	Code civilité	GR82P Siret	O	O	O	O	O	Enum	2
Contact Emetteur	S10.G00.02.002	Nom et prénom de la personne à contacter	GR82P Siret	O	O	O	O	O	Alpha	80
Contact Emetteur	S10.G00.02.004	Adresse mél du contact émetteur	GR82P Siret	O	O	O	O	O	Alpha	100
Contact Emetteur	S10.G00.02.005	Adresse téléphonique	GR82P Siret	O	O	O	O	O	Alpha	20
Contact Emetteur	S10.G00.02.006	Adresse fax	GR82P siret	C	C	C	C	C	Alpha	20
Déclaration	S20.G00.05.001	Nature de la déclaration	Selon sélection / traitement	O	O	O	O	O	Enum	2
Déclaration	S20.G00.05.002	Type de la déclaration	Selon sélection / traitement	O	O	O	O	O	Enum	2

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Déclaration	S20.G00.05.003	Numéro de fraction de déclaration	Selon sélection	O	O	O	O	O	Num	2
Déclaration	S20.G00.05.004	Numéro d'ordre de la déclaration	Incrémement auto. Pour les mensuelles, remise à zéro chaque mois	O	O	O	O	O	Num	15
Déclaration	S20.G00.05.005	Date du mois principal déclaré	Selon sélection	O	I	I	I	I	Date	8
Déclaration	S20.G00.05.006	Identifiant de la déclaration annulée ou remplacée	Pour les annulations de signalements uniquement.	I	C	C	C	C	Num	23
Déclaration	S20.G00.05.007	Date de constitution du fichier		O	O	O	O	O	Date	8
Déclaration	S20.G00.05.008	Champ de la déclaration	Selon sélection RG / MSA	O	I	I	I	I	Enum	2
Déclaration	S20.G00.05.009	Identifiant métier	NR	C	C	C	C	C	Alpha	15
Déclaration	S20.G00.05.010	Devise de la déclaration	01 = euro	O	I	I	O	I	Enum	2
Déclaration	S20.G00.05.011	Nature de l'événement déclencheur du signalement	Pour un signalement d'amorçage	I	I	I	I	O	Alpha	2
Déclaration	S20.G00.05.012	Dernier SIRET connu pour ancien numéro de contrat	Pour un signalement d'amorçage 02 ou 07	I	I	I	I	C	Enum	14
Contact chez le déclaré	S20.G00.07.001	Nom et prénom du contact	DS12P Contacts	O	O	O	O	O	Alpha	80
Contact chez le déclaré	S20.G00.07.002	Adresse téléphonique	DS12P Contacts	O	O	O	O	O	Alpha	20
Contact chez le déclaré	S20.G00.07.003	Adresse mél du contact	DS12P Contacts	O	O	O	O	O	Alpha	100
Contact chez le déclaré	S20.G00.07.004	Type	DS12P Contacts	O	O	O	O	O	Enum	2
Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « néant »	S20.G00.08.001	Code caisse	DS20P paiements, pour déclarations néants	O	N	N	N	N	Num	2
Entreprise	S21.G00.06.001	SIREN	GR03P Sociétés	O	O	O	O	O	Alpha	9
Entreprise	S21.G00.06.002	NIC du siège	GR03P Sociétés	C	C	C	C	O	Alpha	5
Entreprise	S21.G00.06.003	Code APEN	GR03P Sociétés	O	I	I	O	I	ExtRef	5
Entreprise	S21.G00.06.004	Numéro, extension, nature et libellé de la voie		C	I	I	C	I	Alpha	50
Entreprise	S21.G00.06.005	Code postal		C	I	I	C	I	ExtRef	5
Entreprise	S21.G00.06.006	Localité		C	I	I	C	I	Alpha	50
Entreprise	S21.G00.06.007	Complément de la localisation de la construction		C	I	I	C	I	Alpha	50

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Entreprise	S21.G00.06.008	Service de distribution, complément de localisation de la voie		C	I	I	C	I	Alpha	50
Entreprise	S21.G00.06.009	Effectif moyen de l'entreprise au 31 décembre	Sur décembre, moyenne des effectifs mensuels calculée à partir de l'historique de carrière.	C	I	I	I	I	Num	7
Entreprise	S21.G00.06.010	Code pays		C	I	I	C	I	ExtRef	2
Entreprise	S21.G00.06.011	Code de distribution à l'étranger		C	I	I	C	I	Alpha	50
Entreprise	S21.G00.06.012	Implantation de l'entreprise	01 pour pays étranger.	C	I	I	C	I	Alpha	50
Entreprise	S21.G00.06.015	Code convention collective applicable	GR03P Sociétés	C	I	I	I	I	Alpha	4
Etablissement	S21.G00.11.001	NIC	GR82P Siret	O	O	O	O	O	Alpha	5
Etablissement	S21.G00.11.002	Code APET	GR82P Siret	O	I	I	O	O	ExtRef	5
Etablissement	S21.G00.11.003	Numéro, extension, nature et libellé de la voie		C	C	C	C	C	Alpha	50
Etablissement	S21.G00.11.004	Code postal		C	C	C	C	C	ExtRef	5
Etablissement	S21.G00.11.005	Localité		C	C	C	C	C	Alpha	50
Etablissement	S21.G00.11.006	Complément de la localisation de la construction		C	C	C	C	C	Alpha	50
Etablissement	S21.G00.11.007	Service de distribution, complément de localisation de la voie		C	C	C	C	C	Alpha	50
Etablissement	S21.G00.11.008	Effectif de fin de période déclarée de l'établissement	Calcul sur historique de carrière	C	I	I	I	I	Num	6
Etablissement	S21.G00.11.009	Type de rémunération soumise à contributions d'Assurance chômage pour expatriés	GR82P Siret	C	I	I	C	I	Enum	2
Etablissement	S21.G00.11.015	Code pays		C	I	I	C	I	ExtRef	2
Etablissement	S21.G00.11.016	Code de distribution à l'étranger		C	I	I	C	I	Alpha	50
Etablissement	S21.G00.11.017	Nature juridique de l'employeur	NR	C	I	I	C	I	Enum	2
Etablissement	S21.G00.11.022	Code convention collective principale	Remontée PR24P Centres Urssaf paramétré dans le siret GR03P Sociétés	O	I	I	C	I	ExtRef	4
Etablissement	S21.G00.11.023	Opérateur de compétences (OPCO)	GR82P Siret	C	I	I	I	I	Alpha	2
Coordonnées bancaires spécifiques	S21.G00.12.001	Type d'usage	NR	O	N	N	N	O	Enum	2

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Coordonnées bancaires spécifiques	S21.G00.12.002	BIC	NR	C	N	N	N	C	Alpha	11
Coordonnées bancaires spécifiques	S21.G00.12.003	IBAN	NR	O	N	N	N	O	Alpha	34
Complément OETH	S21.G00.13.001	Accord agréé OETH	Saisie complément OETH	C	N	N	N	N	Alpha	12
Complément OETH	S21.G00.13.002	Type BOETH externe	Saisie complément OETH	C	N	N	N	N	Alpha	2
Complément OETH	S21.G00.13.003	Nombre BOETH externe	Saisie complément OETH, Pour les salariés BOETH n'ayant pas pu être déclarés au préalable dans les DSN mensuelles de l'année concernée avec le statut BOETH 40.072.	C	N	N	N	N	Num	8
Complément OETH	S21.G00.13.004	Millésime de rattachement	Saisie complément OETH	O	N	N	N	N	Num	4
Adhésion Prévoyance sans personnel couvert	S21.G00.15.001	Référence du contrat de Prévoyance	DS11P Affiliations Recherche des affiliations dans l'écran Contrats prévoyance du dossier salarié puis dans la table DS07P populations prévoyance si absentes.	O	O	O	O	O	Alpha	30
Adhésion Prévoyance sans personnel couvert	S21.G00.15.002	Code organisme de Prévoyance	DS11P Affiliations, la création des caisses est en libre accès	O	O	O	O	O	ExtRef	9
Adhésion Prévoyance sans personnel couvert	S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	DS11P Affiliations	C	C	C	C	C	ExtRef	6
Adhésion Prévoyance sans personnel couvert	S21.G00.15.004	Personnel couvert	02 Non dans une néant	O	I	I	I	I	Enum	2
Adhésion Prévoyance sans personnel couvert	S21.G00.15.005	Identifiant technique Adhésion	Généré à la volée, par siret Fait le lien avec le groupe 70 affiliation prévoyance	O	O	O	O	O	Alpha	3
Adhésion Prévoyance sans personnel couvert	S21.G00.16.001	Date de la modification	NR	O	N	N	N	N	Date	8
Adhésion Prévoyance sans personnel couvert	S21.G00.16.002	Ancien Code organisme de Prévoyance	NR	O	N	N	N	N	ExtRef	9
Adhésion Prévoyance sans personnel couvert	S21.G00.16.003	Ancien Code délégataire de gestion	NR	C	N	N	N	N	ExtRef	6
Versement organisme de protection sociale	S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	URSSAF, table des centres URSSAF PR24P, Siret Autres organismes, table des caisses DS02P, Siret ou Identifiant	O	N	N	N	N	ExtRef	14

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Versement organisme de protection sociale	S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	URSSAF Table compléments Siret DS82P Siret de l'établissement payeur (VLU) AGIRC-ARRCO Table des paiements DS20P, Siret de l'établissement redevable (Paramétrable) Prévoyance Table des affiliations DS11P, référence paiement MSA non concerné	C	N	N	N	N	Alpha	14
Versement organisme de protection sociale	S21.G00.20.003	BIC	URSSAF Si télégramme recherche code banque dans l'ordre suivant sélection, table des compléments Siret DS82P, table des sociétés GR03P AGIRC-ARRCO MSA et Prévoyance table des paiements DS20P	C	N	N	N	N	Alpha	11
Versement organisme de protection sociale	S21.G00.20.004	IBAN	Idem BIC	C	N	N	N	N	Alpha	34
Versement organisme de protection sociale	S21.G00.20.005	Montant du versement		O	N	N	N	N	Num	18
Versement organisme de protection sociale	S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	URSSAF Mois de versement des salaires ou mois de régul. AGIRC-ARRCO et MSA mois de versement des salaires Prévoyance non concerné, valeur échappatoire 01012000	O	N	N	N	N	Date	8
Versement organisme de protection sociale	S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	URSSAF Dernier jour mois de versement des salaires ou mois de régul. AGIRC-ARRCO, MSA mois de versement des salaires Prévoyance non concerné, valeur échappatoire 01012000	O	N	N	N	N	Date	8
Versement organisme de protection sociale	S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	Prévoyance table des affiliations DS11P Autres organismes non concerné	C	N	N	N	N	Alpha	6
Versement organisme de protection sociale	S21.G00.20.010	Mode de paiement	URSSAF Sélection Autres organismes table des paiements DS20P	O	N	N	N	N	Enum	2
Versement organisme de protection sociale	S21.G00.20.011	Date de paiement	Prévoyance table des paiements DS20P Autres organismes non concerné	C	N	N	N	N	Date	8
Versement organisme de protection sociale	S21.G00.20.012	SIRET Payeur	URSSAF non concerné Autres organismes table des paiements DS20P, Siret de l'établissement payeur	C	N	N	N	N	Alpha	14
Versement organisme de protection sociale	S21.G00.20.013	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	NR	C	N	N	N	N	Alpha	18
Bordereau de cotisation due	S21.G00.22.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	N° de siret du centre Urssaf du siret d'affectation	O	N	N	N	N	ExtRef	14

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Bordereau de cotisation due	S21.G00.22.002	Entité d'affectation des opérations	N° de siret de l'établissement payeur (VLU)	C	N	N	N	N	Alpha	14
Bordereau de cotisation due	S21.G00.22.003	Date de début de période de rattachement	M ou M-1 pour rappel de cotisation	O	N	N	N	N	Date	8
Bordereau de cotisation due	S21.G00.22.004	Date de fin de période de rattachement		O	N	N	N	N	Date	8
Bordereau de cotisation due	S21.G00.22.005	Montant total de cotisations		O	N	N	N	N	Num	18
Bordereau de cotisation due	S21.G00.22.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	NR	C	N	N	N	N	Alpha	18
Cotisation agrégée	S21.G00.23.001	Code de cotisation	Type de personnel	O	N	N	N	N	ExtRef	3
Cotisation agrégée	S21.G00.23.002	Qualifiant d'assiette	DS31P Les cotisations agrégées	O	N	N	N	N	Enum	3
Cotisation agrégée	S21.G00.23.003	Taux de cotisation	Pour AT et transport : V5 de la rubrique	C	N	N	N	N	Num	6
Cotisation agrégée	S21.G00.23.004	Montant d'assiette	V4 de la rubrique	C	N	N	N	N	Num	18
Cotisation agrégée	S21.G00.23.005	Montant de cotisation	V6 de la rubrique	C	N	N	N	N	Num	18
Cotisation agrégée	S21.G00.23.006	Code INSEE commune	Transport : V3 de la rubrique ou insee du siret	C	N	N	N	N	ExtRef	5
Cotisation agrégée	S21.G00.23.007	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	NR	C	N	N	N	N	Alpha	18
Individu	S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	Dossier salarié - Etat civil Les NIR non acceptés ne sont pas renseignés, les zones sexe et N° technique temporaire 30.020 sont alors renseignées. Un NIR sous la forme 1999999999999 n'est pas accepté.	C	C	C	C	C	Alpha	13
Individu	S21.G00.30.002	Nom de famille	Dossier salarié - Etat civil	O	O	O	O	O	Alpha	80
Individu	S21.G00.30.003	Nom d'usage	Dossier salarié - Etat civil	C	C	C	C	C	Alpha	80
Individu	S21.G00.30.004	Prénoms	Dossier salarié - Etat civil	O	O	O	O	O	Alpha	80
Individu	S21.G00.30.005	Sexe	Dossier salarié - Etat civil En l'absence du NIR	C	I	I	C	C	Enum	2
Individu	S21.G00.30.006	Date de naissance	Dossier salarié - Etat civil	O	O	O	O	O	Alpha	8
Individu	S21.G00.30.007	Lieu de naissance	Dossier salarié - Etat civil Ville de naissance	C	I	I	C	C	Alpha	30
Individu	S21.G00.30.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie		C	I	I	C	C	Alpha	50
Individu	S21.G00.30.009	Code postal		C	I	I	C	C	ExtRef	5
Individu	S21.G00.30.010	Localité		C	I	I	C	C	Alpha	50

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Individu	S21.G00.30.011	Code pays		C	I	I	C	C	ExtRef	2
Individu	S21.G00.30.012	Code de distribution à l'étranger		C	I	I	C	C	Alpha	50
Individu	S21.G00.30.013	Codification UE	Dossier salarié - Etat civil / Nationalité / PR01P les pays / Code étranger	O	I	I	O	O	Enum	2
Individu	S21.G00.30.014	Code département de naissance	Dossier salarié - Etat civil	O	I	I	O	O	Alpha	2
Individu	S21.G00.30.015	Code pays de naissance	Dossier salarié - Etat civil	O	I	I	O	O	ExtRef	2
Individu	S21.G00.30.016	Complément de la localisation de la construction		C	I	I	C	C	Alpha	50
Individu	S21.G00.30.017	Service de distribution, complément de localisation de la voie		C	I	I	C	C	Alpha	50
Individu	S21.G00.30.018	Adresse mél	NR	C	I	I	C	C	Alpha	100
Individu	S21.G00.30.019	Matricule de l'individu dans l'entreprise	Dossier salarié - Etat civil	C	C	C	C	C	Alpha	30
Individu	S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	1 ou 2 + SIREN + matricule Renseigné en cas d'absence du NIR (30,001) sur le mois M ou M-1.	C	C	C	C	C	Alpha	40
Individu	S21.G00.30.022	Statut à l'étranger au sens fiscal	Dossier salarié - Affectation	C	I	I	I	C	Enum	2
Individu	S21.G00.30.023	Cumul emploi retraite	PR04P Contrats de travail, intitulé du contrat égal à 85.	C	I	I	I	C	Enum	2
Individu	S21.G00.30.024	Niveau de formation le plus élevé obtenu par l'individu	Dossier salarié - Etat civil Renseigné si la rubrique « Dispositif de politique publique - S21.G00.40.008 » est renseignée avec le code « 71- Contrat à durée déterminée d'insertion » ou si la rubrique « Complément de dispositif de politique publique - S21.G00.40.073 » est renseignée.	C	I	I	I	C	Enum	2
Individu	S21.G00.30.025	Niveau de diplôme préparé par l'individu	Dossier salarié - Contrat 2 Nécessaire pour les apprentis et Cnt de Professionnalisation	C	I	I	I	C	Enum	2
Individu	S21.G00.30.029	Libellé du pays de naissance	Dossier salarié - Etat civil Renseigné pour un étranger	C	I	I	C	C	Alpha	30
Changements Individu	S21.G00.31.001	Date de la modification	Premier jour du mois déclaré	O	N	N	N	N	Date	8
Changements Individu	S21.G00.31.008	Ancien NIR	NIR de la précédente DSN si différent	C	N	N	N	N	Alpha	13
Changements Individu	S21.G00.31.009	Ancien Nom de famille	Nom de famille de la précédente DSN si différent	C	N	N	N	N	Alpha	80

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Changements Individu	S21.G00.31.010	Anciens Prénoms	Prénoms de la précédente DSN si différent	C	N	N	N	N	Alpha	80
Changements Individu	S21.G00.31.011	Ancienne Date de naissance	Date de naissance de la précédente DSN si différente	C	N	N	N	N	Alpha	8
Compte Professionnel de Prévention	S21.G00.34.001	Facteur d'exposition	Compteur	O	N	N	N	N	Enum	2
Compte Professionnel de Prévention	S21.G00.34.002	Numéro du contrat	Date de début de contrat S21.G00.40.001	O	N	N	N	N	Alpha	20
Compte Professionnel de Prévention	S21.G00.34.003	Année de rattachement	Année du mois déclaré	O	N	N	N	N	Date	4
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.001	Date de début du contrat	PPE7P date de l'historique de carrière avec motif d'entrée. Les enregistrements suivants d'entrée de l'historique sont ignorés : - Le motif de rupture DNA AE est égal à 08 "transfert du cnt vers Ets non DSN". - Le motif de rupture DNA AE est égal à blanc et le code MMO est égal à "TE" transfert établissement". Si non trouvée, date d'entrée si inférieure à la période d'emploi considérée.	O	O	O	O	O	Date	8
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.002	Statut du salarié (conventionnel)	PR07P Statuts conventionnels	O	I	I	O	O	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	PR08P Groupes de cotisants Pour obtenir le code 98 retraite complémentaire sans statut, laisser le code statut catégoriel à blanc. Le code 99 sans retraite complémentaire est renseigné en cas d'absence de caisse dans la table des populations DS03P	O	I	I	O	O	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.004	Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	PR09P Emplois	O	I	I	O	O	ExtRef	4
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	PR09P Emplois ou DA08P correspondance par caisse BTP	C	I	I	C	C	Enum	6
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.006	Libellé de l'emploi	PR09P Emplois - Libellé long ou libellé 2 si non vide	O	I	I	O	O	Alpha	120
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.007	Nature du contrat	PR04P Contrats de travail, zone code contrat DADS-U	O	I	I	O	O	Enum	2

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique	PR04P Contrats de travail zone "Intitulé du contrat" et "Code contrat DADS-U" pour CDD senior et cnt d'apprentissage.	O	I	I	O	O	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.009	Numéro du contrat	Date de début de contrat S21.G00.40.001	O	O	O	O	O	Alpha	20
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.010	Date de fin prévisionnelle du contrat	Dossier salarié - Fin de contrat ou date de sortie	C	I	I	C	C	Date	8
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	PR32P horaires hebdo	O	I	I	O	O	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.012	Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié	PR32P horaires hebdo	O	I	I	O	O	Num	7
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.013	Quotité de travail du contrat	PR32P horaires hebdo	O	I	I	O	O	Num	7
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.014	Modalité d'exercice du temps de travail	PR32P horaires hebdo	O	I	I	O	O	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.016	Complément de base au régime obligatoire	Remontée dossier salarié et société ou siret	O	I	I	O	O	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.017	Code convention collective applicable	Remontée PPE7P Historique de carrière PR07P Statuts conventionnels PR08P Groupes de cotisants PR24P Centres Urssaf GR81P Etablissements Siret GR03P Sociétés	O	I	I	O	O	ExtRef	4
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.018	Code régime de base risque maladie	DA03P Populations	O	I	I	O	O	Enum	3
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.019	Identifiant du lieu de travail	Si différent de l'établissement d'affectation. PR38P Entreprises extérieures : siret ou libellé court	O	C	C	O	O	Alpha	14
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.020	Code régime de base risque vieillesse	DA03P Populations	O	I	I	O	O	Enum	3

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.021	Motif de recours	Obligatoire pour un CDD qui n'est pas un dispositif de politique publique (S21.G00.40.008=99'). PR04P Contrats de travail: Code contrat DADS-U = '27' CDD à objet défini Modalité d'activité = '06' Saisonnier Cnt particulier = '03' Remplacement tempo. Cnt particulier = '14' CDD d'usage Cnt particulier = '15' Surcroit d'activité Cnt particulier = '16' Contrat vendanges Cnt particulier = '17' Rempl. d'un tps partiel Cnt particulier = '18' Attente suppr. poste Cnt particulier = '19' Contrat de voyage (ENIM)	C	I	I	C	C	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.022	Code caisse professionnelle de congés payés	DS03P Populations	C	I	I	C	C	Alpha	20
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.023	Taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	PR42P Codes abatement	C	I	I	C	C	Num	6
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.024	Détaché / Expatrié	Dossier salarié / Affectation Type de travailleur : D = Détaché E = Etranger F = Frontalier	O	I	I	O	O	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.025	Motif d'exclusion DSN	Présent pour les intermittents et la marine marchande.	C	I	I	C	C	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.026	Statut d'emploi du salarié	05 Non concerné	O	I	I	O	O	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.027	Code affectation Assurance chômage	NR	C	I	I	C	I	Alpha	6
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.028	Numéro interne employeur public	NR	C	I	I	C	I	Alpha	12
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.029	Type de gestion de l'Assurance chômage	NR	C	I	I	C	I	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.030	Date d'adhésion	NR	C	I	I	C	I	Date	8
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.031	Date de dénonciation	NR	I	I	I	C	I	Date	8
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.032	Date d'effet de la convention de gestion	NR	C	I	I	C	I	Date	8
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.033	Numéro de convention de gestion	NR	C	I	I	C	I	Num	10

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.035	Code délégataire du risque maladie	NR	C	I	I	I	C	Enum	3
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.036	Code emplois multiples	03 Non connu 02 Emplois multiples dans le cas de deux NIR identiques dans la même déclaration	O	I	I	O	O	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.037	Code employeurs multiples	Dossier salarié - Compléments	O	I	I	O	O	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.039	Code régime de base risque accident du travail	DS03P Populations	O	I	I	I	I	Enum	3
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.040	Code risque accident du travail	PPE7P Historique de carrière avec valeur générique 999ZZ et le code bureau est concaténé à la fin	O	I	I	I	I	ExtRef	6
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.041	Positionnement dans la convention collective	Sous la forme : Niveau, coefficient, position Niveau : PR10P Qualifications Coefficient : Valeur du coefficient PPE7P Historique de carrière Position : remontée PR10P Qualifications puis PR34P Coefficients Si caisse de CIBTP : PPE7P -> PR10P Qualification, zone classification ou DA08P correspondance par caisse BTP.	C	I	I	I	C	ExtRef	100
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.042	Code statut catégoriel APECITA	PR08P Groupes de cotisants	C	I	I	I	C	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.043	Taux de cotisation accident du travail	PPE7P -> PR36P Codes risques -> PR53P Valeur générale si besoin	C	I	I	I	I	Num	6
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.044	Salarié à temps partiel cotisant à temps plein	Modalité d'exercice de l'horaire hebdo	C	I	I	I	C	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.045	Rémunération au pourboire	Dossier salarié - Contrat 1	C	I	I	I	C	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.046	Identifiant de l'établissement utilisateur	Pour les contrats de nature 53 et 54 uniquement, renseigné avec le lieu de travail 40.019	C	I	I	C	C	Alpha	14
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.048	Numéro de label « Prestataire de services du spectacle vivant »	NR	C	I	I	C	I	Alpha	100
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.049	Numéro de licence entrepreneur spectacle	NR	C	I	I	C	I	Alpha	100
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.050	Numéro objet spectacle	NR	C	I	I	C	I	Alpha	12

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.051	Statut organisateur spectacle	NR	C	I	I	C	I	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.055	Taux de travail à temps partiel	NR	C	I	I	I	C	Num	5
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.056	Code catégorie de service	Pour l'ENIM et l'IEG - Saisie des lignes de service ENIM	C	I	I	I	C	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.067	Genre de navigation	Saisie des lignes de service ENIM	C	I	I	I	I	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.068	Taux de service actif	NR, pour l'IEG	C	I	I	I	I	Num	6
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.069	Niveau de rémunération	NR, pour l'IEG	C	I	I	I	I	Alpha	3
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.070	Echelon	NR, pour l'IEG	C	I	I	I	I	Alpha	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.071	Coefficient hiérarchique	NR, pour l'IEG	C	I	I	I	I	Alpha	8
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.072	Statut BOETH	Dossier salarié PR12P Pensions zone "Type de pension"	C	I	I	C	C	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.073	Complément de dispositif de politique publique	PR04P Contrats de travail	C	I	I	I	C	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.074	Cas de mise à disposition externe d'un individu de l'établissement	PR04P Contrats de travail : zone "Modalité d'activité"	C	I	I	I	C	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.075	Catégorie de classement finale	Saisie des lignes de service ENIM	C	I	I	I	I	Num	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.076	Identifiant du contrat d'engagement maritime	Pour l'ENIM, N° de contrat du contrat maritime parent	C	I	I	I	I	Alpha	20
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.077	Collège (CNIEG)	NR, pour l'IEG	C	I	I	I	C	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.40.078	Forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle	Utilisé pour le chômage partiel. MA05P situations d'absence. Provient du code situation DADS-U choisi (71 à 80) Rque : plus d'information dans la mise en œuvre de la table MA05P	C	I	I	I	C	Enum	2
Changements Contrat	S21.G00.41.001	Date de la modification	PPE7P Historique de carrière	O	N	N	N	N	Date	8
Changements Contrat	S21.G00.41.002	Ancien Statut du salarié (conventionnel)		C	N	N	N	N	Enum	2
Changements Contrat	S21.G00.41.003	Ancien Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire		C	N	N	N	N	Enum	2
Changements Contrat	S21.G00.41.004	Ancienne Nature du contrat		C	N	N	N	N	Enum	2

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Changements Contrat	S21.G00.41.005	Ancien Dispositif de politique publique		C	N	N	N	N	Enum	2
Changements Contrat	S21.G00.41.006	Ancienne Unité de mesure de la quotité de travail		C	N	N	N	N	Enum	2
Changements Contrat	S21.G00.41.007	Ancienne Quotité de travail du contrat		C	N	N	N	N	Num	7
Changements Contrat	S21.G00.41.008	Ancienne Modalité d'exercice du temps de travail		C	N	N	N	N	Enum	2
Changements Contrat	S21.G00.41.010	Ancien Régime local Alsace Moselle		C	N	N	N	N	Enum	2
Changements Contrat	S21.G00.41.011	Ancien Code convention collective applicable		C	N	N	N	N	ExtRef	4
Changements Contrat	S21.G00.41.012	SIRET ancien établissement d'affectation		C	N	N	N	N	Alpha	14
Changements Contrat	S21.G00.41.013	Ancien Identifiant du lieu de travail		C	N	N	N	N	Alpha	14
Changements Contrat	S21.G00.41.014	Ancien Numéro du contrat	NR	C	N	N	N	N	Alpha	20
Changements Contrat	S21.G00.41.016	Ancien Motif de recours		C	N	N	N	N	Enum	2
Changements Contrat	S21.G00.41.017	Ancien Taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels		C	N	N	N	N	Num	6
Changements Contrat	S21.G00.41.018	Ancien Détaché / Expatrié	NR	C	N	N	N	N	Enum	2
Changements Contrat	S21.G00.41.019	Ancien Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)		C	N	N	N	N	ExtRef	4
Changements Contrat	S21.G00.41.020	Ancien Code complément PCS-ESE		C	N	N	N	N	Enum	6
Changements Contrat	S21.G00.41.021	Ancienne Date de début du contrat	NR	C	N	N	N	N	Date	8
Changements Contrat	S21.G00.41.022	Ancienne Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié		C	N	N	N	N	Num	7
Changements Contrat	S21.G00.41.023	Ancien Code caisse professionnelle de congés payés		C	N	N	N	N	Alpha	20
Changements Contrat	S21.G00.41.024	Ancien Code risque accident du travail		C	N	N	N	N	ExtRef	6
Changements Contrat	S21.G00.41.025	Ancien Code statut catégoriel APECITA		C	N	N	N	N	Enum	2
Changements Contrat	S21.G00.41.027	Ancien Salarié à temps partiel cotisant à temps plein		C	N	N	N	N	Enum	2
Changements Contrat	S21.G00.41.028	Profondeur de recalcul de la paie	1er jour du mois civil de la modification ou date d'entrée si supérieure	C	N	N	N	N	Date	8

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Changements Contrat	S21.G00.41.032	Ancien Taux de travail à temps partiel	NR	C	N	N	N	N	Date	8
Changements Contrat	S21.G00.41.033	Ancien Code catégorie de service	Pour l'ENIM et IEG	C	N	N	N	N	Num	5
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.043	Ancien taux de service actif	NR, pour l'IEG	C	N	N	N	N	Num	6
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.044	Ancien niveau de rémunération	NR, pour l'IEG	C	N	N	N	N	Alpha	3
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.045	Ancien échelon	NR, pour l'IEG	C	N	N	N	N	Alpha	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.046	Ancien coefficient hiérarchique	NR, pour l'IEG	C	N	N	N	N	Alpha	8
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.047	Ancien genre de navigation	Pour l'ENIM	C	N	N	N	N	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.048	Ancien statut BOETH		C	N	N	N	N	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.049	Ancien complément de dispositif de politique publique		C	N	N	N	N	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.050	Ancien cas de mise à disposition externe d'un individu de l'établissement		C	N	N	N	N	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.051	Ancienne catégorie de classement finale	Pour l'ENIM	C	N	N	N	N	Num	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.052	Ancien code régime de base risque maladie		C	N	N	N	N	Enum	3
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.053	Ancien code régime de base risque vieillesse		C	N	N	N	N	Enum	3
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.054	Ancien identifiant du contrat d'engagement maritime	Pour l'ENIM	C	N	N	N	N	Alpha	20
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.055	Ancien collègue (CNIEG)	NR, pour l'IEG	C	N	N	N	N	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.056	Ancienne forme d'aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle	NR	C	N	N	N	N	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.058	Ancien positionnement dans la convention collective		C	N	N	N	N	Alpha	100
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.059	Ancien code régime de base risque accident du travail		C	N	N	N	N	Enum	3
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.060	Ancien statut d'emploi du salarié	NR	C	N	N	N	N	Enum	2
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.061	Ancien code emplois multiples	NR	C	N	N	N	N	Enum	2

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Contrat (contrat de travail, convention, mandat)	S21.G00.41.062	Ancien code employeurs multiples		C	N	N	N	N	Enum	2
Assujettissement fiscal	S21.G00.44.001	Code taxe	Sous-groupe présent en décembre ou à la fermeture du siret. Table des sociétés (zone imposable) pour la taxe sur salaire. Table des siret pour les autres codes.	O	N	N	N	N	Enum	3
Assujettissement fiscal	S21.G00.44.002	Montant	Compteur	C	N	N	N	N	Num	16
Assujettissement fiscal	S21.G00.44.003	Millésime de rattachement	Année du mois de décembre concerné. Année du mois de la fermeture du siret lorsqu'elle correspond au mois de déclaration. Pour une régularisation sur janvier de A-1, indiquer une date de fermeture du siret > au mois de janvier (seuls les compteurs de janvier seront lus).	O	N	N	N	N	Num	4
Assujettissement fiscal	S21.G00.44.004	Motif de non assujettissement à la taxe d'apprentissage	GR82P Siret	C	N	N	N	N	Alpha	3
Données précédemment déclarées	S21.G00.45.001	SIRET déclarant le contrat précédemment	Alimenté en FCTU en cas de changement de siret depuis la dernière mensuelle.	N	N	N	C	N	Alpha	14
Données précédemment déclarées	S21.G00.45.002	Numéro du contrat déclaré précédemment	Alimenté en FCTU en cas de changement de N° de contrat depuis la dernière mensuelle (Date de début de contrat).	N	N	N	C	N	Alpha	20
Versement individu	S21.G00.50.001	Date de versement	PR13P Types de rémunération - jour de paiement	O	N	N	O	N	Date	8
Versement individu	S21.G00.50.002	Rémunération nette fiscale	Compteur	O	N	N	I	N	Num	12
Versement individu	S21.G00.50.003	Numéro de versement	Occurrence incrémentée à chaque versement	C	N	N	C	N	Num	2
Versement individu	S21.G00.50.004	Montant net versé	Compteur	O	N	N	I	N	Num	12
Versement individu	S21.G00.50.006	Taux de prélèvement à la source	V5 de la rubrique en 50.009	O	N	N	I	N	Num	5
Versement individu	S21.G00.50.007	Type de taux de prélèvement à la source	V2 de la rubrique en 50.009	O	N	N	I	N	Enum	2
Versement individu	S21.G00.50.008	Identifiant du taux de prélèvement à la source	V3 de la rubrique en 50.009	C	N	N	I	N	Num	18
Versement individu	S21.G00.50.009	Montant de prélèvement à la source	V6 de la rubrique de PAS paramétrée	O	N	N	I	N	Num	12
Versement individu	S21.G00.50.011	Montant de la part non imposable du revenu	Compteur ou rubrique	C	N	N	I	N	Num	12
Versement individu	S21.G00.50.012	Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)	NR	C	N	N	I	N	Num	12

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Versement individu	S21.G00.50.013	Montant soumis au PAS	Compteur ou rubrique	O	N	N	I	N	Num	12
Versement individu	S21.G00.50.020	Mois de la DSN mensuelle de rattachement des éléments déclarés dans le FCTU	Alimenté par la pré-génération d'une FCTU	I	N	N	O	N	Enum	2
Rémunération	S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	Périodes de saisie	O	N	N	O	N	Date	8
Rémunération	S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie		O	N	N	O	N	Date	8
Rémunération	S21.G00.51.010	Numéro du contrat	Date de début de contrat S21.G00.40.001	O	N	N	O	N	Alpha	20
Rémunération	S21.G00.51.011	Type	Les types 001 002 003 010 sont obligatoirement générés	O	N	N	O	N	Enum	3
Rémunération	S21.G00.51.012	Nombre d'heure supplémentaire ou complémentaire, d'équivalence, d'habillage et de déshabillage	Compteur ou rubrique	C	N	N	C	N	Num	7
Rémunération	S21.G00.51.013	Montant	Compteur ou rubrique	O	N	N	O	N	Num	11
Rémunération	S21.G00.51.015	Taux de conduite centrale nucléaire	NR, pour l'IEG	C	N	N	C	N	Num	5
Rémunération	S21.G00.51.016	Taux de majoration résidentielle	NR, pour l'IEG	C	N	N	C	N	Num	5
Rémunération	S21.G00.51.019	Taux de rémunération cotisée	NR, pour l'IEG	C	N	N	C	N	Num	6
Prime, gratification et indemnité	S21.G00.52.001	Type		O	N	N	O	N	Enum	3
Prime, gratification et indemnité	S21.G00.52.002	Montant	Compteur ou rubrique	O	N	N	O	N	Num	12
Prime, gratification et indemnité	S21.G00.52.003	Date de début de la période de rattachement	Requis pour les types 026 027 029 902	C	N	N	C	N	Date	8
Prime, gratification et indemnité	S21.G00.52.004	Date de fin de la période de rattachement	Requis pour les types 026 027 029 902	C	N	N	C	N	Date	8
Prime, gratification et indemnité	S21.G00.52.006	Numéro du contrat	Date de début de contrat S21.G00.40.001	O	N	N	O	N	Alpha	20
Prime, gratification et indemnité	S21.G00.52.007	Date de versement d'origine	En paramétrage par rubrique de la rubrique Montant 52.002. Utilise le contenu de la valeur "1er versement".	C	N	N	C	N	Date	8
Activité	S21.G00.53.001	Type	Groupe présent uniquement sous un bloc 51 de type 002 Salaire brut soumis à contribution d'assurance chômage	O	N	N	O	N	Enum	2
Activité	S21.G00.53.002	Mesure	Compteur ou rubrique	O	N	N	O	N	Num	8
Activité	S21.G00.53.003	Unité de mesure	Compteur dérivé par type et unité de mesure	C	N	N	C	N	Enum	2
Autre élément de revenu brut	S21.G00.54.001	Type		O	N	N	O	N	Enum	2

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Autre élément de revenu brut	S21.G00.54.002	Montant	Compteur ou rubrique	O	N	N	O	N	Num	14
Autre élément de revenu brut	S21.G00.54.003	Date de début de période de rattachement	NR sauf salarié sorti, période de saisie	C	N	N	C	N	Date	8
Autre élément de revenu brut	S21.G00.54.004	Date de fin de période de rattachement		C	N	N	C	N	Date	8
Autre élément de revenu brut	S21.G00.54.005	Numéro de contrat	Date de début de contrat S21.G00.40.001	C	N	N	C	N	Alpha	20
Composant de versement	S21.G00.55.001	Montant versé		O	N	N	N	N	Num	18
Composant de versement	S21.G00.55.002	Type de population	Table des affiliations DS11P	C	N	N	N	N	Alpha	30
Composant de versement	S21.G00.55.003	Code d'affectation	Table des affiliations DS11P	O	N	N	N	N	Alpha	30
Composant de versement	S21.G00.55.004	Période d'affectation	Table des paiements DS20P ou fichier des cotisations par établissement DSNETCP	O	N	N	N	N	Alpha	7
Composant de versement	S21.G00.55.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	NR	C	N	N	N	N	Alpha	18
Régularisation de prélèvement à la source	S21.G00.56.001	Mois de l'erreur		O	N	N	N	N	Alpha	6
Régularisation de prélèvement à la source	S21.G00.56.002	Type d'erreur		O	N	N	N	N	Alpha	2
Régularisation de prélèvement à la source	S21.G00.56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01, 03 et 04, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	12
Régularisation de prélèvement à la source	S21.G00.56.004	Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur	Rubrique de paie pour le type d'erreur 02, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	12
Régularisation de prélèvement à la source	S21.G00.56.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	Rubrique de paie pour le type d'erreur 02, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	6
Régularisation de prélèvement à la source	S21.G00.56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01 et 03, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	5
Régularisation de prélèvement à la source	S21.G00.56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01, 02 et 03, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	O	N	N	N	N	Num	12
Versement individu	S21.G00.56.008	Régularisation du montant de la part non imposable du revenu	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01 et 03, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	12

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Versement individu	S21.G00.56.009	Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)	NR	C	N	N	N	N	Num	12
Versement individu	S21.G00.56.010	Régularisation du montant soumis au PAS	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01, 03 et 04, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	12
Versement individu	S21.G00.56.015	Montant soumis au prélèvement à la source déclaré le mois de l'erreur	Rubrique de paie pour le type d'erreur 02, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	12
Élément de revenu calculé en net	S21.G00.58.001	Date de début de période de rattachement	Facultatif, si la datation est différente de celle du « Versement individu - S21.G00.50 ».	C	N	N	N	N	Date	8
Élément de revenu calculé en net	S21.G00.58.002	Date de fin de période de rattachement		C	N	N	N	N	Date	8
Élément de revenu calculé en net	S21.G00.58.003	Type		O	N	N	N	N	Enum	2
Élément de revenu calculé en net	S21.G00.58.004	Montant	Compteur ou rubrique	O	N	N	N	N	Num	12
Arrêt de travail	S21.G00.60.001	Motif de l'arrêt	Les absences traitées sont issues du fichier dédié DSNABSP. MA05P situations d'absence - code situation DADS-U converti. En fonction du code, est généré un bloc 60 ou 65. Un bloc 60 nécessite la date du dernier jour travaillé et donc la saisie d'une attestation.	O	O	O	O	N	Enum	2
Arrêt de travail	S21.G00.60.002	Date du dernier jour travaillé	Attestation	O	O	O	O	N	Date	8
Arrêt de travail	S21.G00.60.003	Date de fin prévisionnelle	Fin d'absence saisie	O	O	O	O	N	Date	8
Arrêt de travail	S21.G00.60.004	Subrogation	01 oui si présence des dates de subrogation	C	O	I	I	N	Enum	2
Arrêt de travail	S21.G00.60.005	Date de début de subrogation	Attestation	C	C	I	I	N	Date	8
Arrêt de travail	S21.G00.60.006	Date de fin de subrogation	Attestation	C	C	I	I	N	Date	8
Arrêt de travail	S21.G00.60.007	IBAN	MA10P paramétrage des IJSS - le code banque doit être renseigné	C	C	I	I	N	Alpha	34
Arrêt de travail	S21.G00.60.008	BIC	MA10P paramétrage des IJSS - le code banque doit être renseigné	C	C	I	I	N	Alpha	11
Arrêt de travail	S21.G00.60.010	Date de la reprise	Attestation	C	C	O	C	N	Date	8
Arrêt de travail	S21.G00.60.011	Motif de la reprise	Attestation	C	C	O	C	N	Enum	2
Arrêt de travail	S21.G00.60.012	Date de l'accident ou de la première constatation	Attestation	I	C	C	I	N	Date	8

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Arrêt de travail	S21.G00.60.600	Siret Centralisateur	NR	C	C	C	I	N	Alpha	14
Fin du contrat	S21.G00.62.001	Date de fin du contrat	PPE7P Historique de carrière ou Attestation DNA AE à cette date.	O	N	N	O	N	Date	8
Fin du contrat	S21.G00.62.002	Motif de la rupture du contrat	Code rupture DNA AE du motif de sortie ou de l'attestation. Remarque : Le code 999 est obtenu avec l'absence du code rupture DNA AE.	O	N	N	O	N	Enum	3
Fin du contrat	S21.G00.62.003	Date de notification de la rupture de contrat	Attestation	I	N	N	C	N	Date	8
Fin du contrat	S21.G00.62.004	Date de signature de la convention de rupture	Attestation	I	N	N	C	N	Date	8
Fin du contrat	S21.G00.62.005	Date d'engagement de la procédure de licenciement	Attestation	I	N	N	C	N	Date	8
Fin du contrat	S21.G00.62.006	Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel	Attestation	C	N	N	O	N	Date	8
Fin du contrat	S21.G00.62.008	Transaction en cours	Montant 52.002 type 022, 01 oui si non nul, sinon = 02 non	I	N	N	O	N	Enum	2
Fin du contrat	S21.G00.62.011	Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP	Attestation	I	N	N	C	N	Num	4
Fin du contrat	S21.G00.62.013	Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée	Compteur, pour CSP seulement	I	N	N	C	N	Num	12
Fin du contrat	S21.G00.62.014	Statut particulier du salarié	PR09P Les emplois	I	N	N	C	N	Enum	2
Fin du contrat	S21.G00.62.016	Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif	Attestation	C	N	N	C	N	Enum	2
Fin du contrat	S21.G00.62.017	Modalité de déclaration de la fin du contrat d'usage	NR	C	N	N	I	N	Enum	2
Fin du contrat	S21.G00.62.018	Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul PAP	Attestation	I	N	N	C	N	Num	5
Fin du contrat	S21.G00.62.019	Solde de congés acquis et non pris (ENIM)	Pour l'ENIM	C	N	N	I	N	Num	6
Fin du contrat	S21.G00.62.020	Mois de la DSN mensuelle portant les derniers éléments déclarés dans le FCTU	FCTU	I	N	N	O	N	Date	8
Fin du contrat	S21.G00.62.021	Refus de la proposition d'un CDI suite à CDD ou contrat de mission	Attestation	C	N	N	C	N	Enum	2

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Préavis de fin de contrat	S21.G00.63.001	Type réalisation et paiement du préavis	Attestation	N	N	N	O	N	Enum	2
Préavis de fin de contrat	S21.G00.63.002	Date de début de préavis	Attestation	N	N	N	C	N	Date	8
Préavis de fin de contrat	S21.G00.63.003	Date de fin de préavis	Attestation	N	N	N	C	N	Date	8
Autre suspension de l'exécution du contrat	S21.G00.65.001	Motif de suspension	Les absences traitées sont issues du fichier dédié DSNABSP. MA05P situations d'absence - code situation DADS-U converti. En fonction du code, est généré un bloc 60 ou 65. Rque : plus d'information dans la mise en œuvre de la table MA05P	O	N	N	O	O	Enum	3
Autre suspension de l'exécution du contrat	S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	Dates d'arrêt / CP / intempéries	O	N	N	O	I	Date	8
Autre suspension de l'exécution du contrat	S21.G00.65.003	Date de fin de la suspension	Dates d'arrêt / CP / intempéries	C	N	N	C	C	Date	8
Autre suspension de l'exécution du contrat	S21.G00.65.005	Nombre de jours ouvrés de suspension	Uniquement pour les congés de proche aidant et les Congés de présence parentale. Décompte dans la pré-génération	C	N	N	C	C	Num	5
Temps partiel Thérapeutique	S21.G00.66.001	Date de début	Généré par les codes situation d'absence 25 à 28.	O	N	N	N	N	Date	8
Temps partiel Thérapeutique	S21.G00.66.002	Date de fin	Période de la S60 réduite au mois déclaré. S66 sur le dernier mois d'absence si < au mois en cours	O	N	N	N	N	Date	8
Temps partiel Thérapeutique	S21.G00.66.003	Montant	Compteur	O	N	N	N	N	Num	12
Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.004	Code option retenue par le salarié	DS11P Affiliations Recherche des affiliations dans l'écran Contrats prévoyance du dossier salarié puis dans la table DS07P populations prévoyance si absentes.	C	N	N	C	C	Alpha	30
Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.005	Code population de rattachement	DS11P Affiliations	C	N	N	C	C	Alpha	30
Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.007	Nombre d'enfants à charge	Dossier salarié - Etat civil	C	N	N	C	C	Num	2
Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.008	Nombre d'ayants-droit conjoint / concubin	Ecran Contrats prévoyance du dossier salarié si renseigné	C	N	N	C	C	Num	2
Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.009	Nombre d'ayants-droit	Ecran Contrats prévoyance du dossier salarié si renseigné ou PPE7P -> PR03P Mutuelles	C	N	N	C	C	Num	2

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.010	Nombre d'ayants-droit attachés au salarié pour le contrat Prévoyance mentionné	Ecran Contrats prévoyance du dossier salarié si renseigné	C	N	N	C	C	Num	2
Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.011	Nombre d'enfants ayants-droit	Ecran Contrats prévoyance du dossier salarié si renseigné	C	N	N	C	C	Num	2
Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.012	Identifiant technique Affiliation	Généré à la volée, par Matricule. Fait le lien avec le groupe 78 base assujettie	O	N	N	O	I	Num	3
Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.013	Identifiant technique Adhésion	Généré à la volée, par siret. Fait le lien avec le groupe 15 adhésion	O	N	N	O	O	Num	3
Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.014	Date de début de l'affiliation	A l'apparition de l'affiliation, hors entrée.	C	N	N	C	C	Date	8
Affiliation Prévoyance	S21.G00.70.015	Date de fin de l'affiliation	A la disparition de l'affiliation, hors sortie.	C	N	N	C	C	Date	8
Retraite complémentaire	S21.G00.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	DS03P Populations pour 90000 sans caisse et CRPNPAC. PR08P statut catégoriel du groupe de cotisants pour RETA et RETC ou RUAA	O	N	N	O	N	Alpha	7
Ayant-droit	S21.G00.73.001	Régime local Alsace-Moselle	NR	C	N	N	C	C	Enum	2
Ayant-droit	S21.G00.73.002	Code option	NR	C	N	N	C	C	Alpha	30
Ayant-droit	S21.G00.73.003	Type	NR	O	N	N	O	O	Enum	2
Ayant-droit	S21.G00.73.004	Date de début de rattachement à l'ouvrant-droit	NR	C	N	N	C	C	Date	8
Ayant-droit	S21.G00.73.005	Date de naissance	NR	O	N	N	O	O	Date	8
Ayant-droit	S21.G00.73.006	Nom de famille	NR	O	N	N	O	O	Alpha	80
Ayant-droit	S21.G00.73.007	Numéro d'inscription au répertoire	NR	C	N	N	C	C	Alpha	13
Ayant-droit	S21.G00.73.008	NIR ouvrant-droit régime de base maladie	NR	C	N	N	C	C	Alpha	13
Ayant-droit	S21.G00.73.009	Prénoms	NR	O	N	N	O	O	Alpha	80
Ayant-droit	S21.G00.73.010	Organisme d'affiliation à l'assurance maladie	NR	C	N	N	C	C	Alpha	30
Ayant-droit	S21.G00.73.011	Date de fin de rattachement à l'ouvrant-droit	NR	C	N	N	C	C	Date	8
Base assujettie	S21.G00.78.001	Code de base assujettie		O	N	N	O	N	Enum	2

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Base assujettie	S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	MSA ou prévoyance : période de saisie Autres : mois civil de paiement. Pour les périodes de régularisations, voir le chapitre Mise en œuvre/Table des montants DS05P	O	N	N	O	N	Date	8
Base assujettie	S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement		O	N	N	O	N	Date	8
Base assujettie	S21.G00.78.004	Montant de base assujettie	Compteur ou rubrique	O	N	N	O	N	Num	11
Base assujettie	S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation	Généré à la volée, par Matricule, fait le lien avec le groupe 70 pour la prévoyance	C	N	N	I	N	Num	3
Base assujettie	S21.G00.78.006	Numéro du contrat	Date de début de contrat S21.G00.40.001	C	N	N	I	N	Alpha	20
Base assujettie	S21.G00.78.007	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	NR	C	N	N	I	N	Alpha	18
Composant de base assujettie	S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie		O	N	N	N	N	Enum	2
Composant de base assujettie	S21.G00.79.004	Montant de composant de base assujettie	Compteur ou rubrique	O	N	N	N	N	Num	14
Composant de base assujettie	S21.G00.79.005	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	NR	C	N	N	N	N	Alpha	18
Cotisation individuelle	S21.G00.81.001	Code de cotisation		O	N	N	O	N	Enum	3
Cotisation individuelle	S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	URSSAF : N° de siret du centre Urssaf du siret d'affectation. Autres organisme, si demandé : identifiant dans la table des caisses DS02P.	C	N	N	C	N	ExtRef	14
Cotisation individuelle	S21.G00.81.003	Montant d'assiette	Compteur ou rubrique	C	N	N	C	N	Num	14
Cotisation individuelle	S21.G00.81.004	Montant de cotisation	Compteur ou rubrique	C	N	N	C	N	Num	14
Cotisation individuelle	S21.G00.81.005	Code INSEE commune	Pour les codes 081 et 082 versement mobilité. V3 de la rubrique paramétrée en 81.003 ou 81.004 ou Fonction du lieu de travail PR38P Entreprises extérieures ou siret	C	N	N	C	N	ExtRef	5
Cotisation individuelle	S21.G00.81.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	NR	C	N	N	I	N	Alpha	18
Cotisation individuelle	S21.G00.81.007	Taux de cotisation	Pour les cotisations URSSAF ou MSA, Compteur ou rubrique Sinon : V5 de la rubrique paramétrée en 81.003 ou 81.004	C	N	N	C	N	Num	7

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Cotisation établissement	S21.G00.82.001	Valeur	Cotisations niveau siret. Option de saisie des cotisations établissement ou saisie de compteurs ou rubriques.	O	N	N	N	N	Num	18
Cotisation établissement	S21.G00.82.002	Code de cotisation	Saisie des cotisations établissement.	O	N	N	N	N	Enum	3
Cotisation établissement	S21.G00.82.003	Date de début de période de rattachement	Saisie des cotisations établissement.	O	N	N	N	N	Date	8
Cotisation établissement	S21.G00.82.004	Date de fin de période de rattachement	Saisie des cotisations établissement.	O	N	N	N	N	Date	8
Cotisation établissement	S21.G00.82.005	Référence réglementaire ou contractuelle	Fonction de l'organisme	O	N	N	N	N	Alpha	20
Cotisation établissement	S21.G00.82.006	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	NR	C	N	N	N	N	Alpha	18
Lieu de travail	S21.G00.85.001	Identifiant du lieu de travail	PR38P Entreprises extérieures : siret ou libellé court	O	N	N	O	O	Alpha	14
Lieu de travail	S21.G00.85.002	Code APET	PR38P Entreprises extérieures	C	N	N	C	C	ExtRef	5
Lieu de travail	S21.G00.85.003	Numéro, extension, nature, libellé de voie		C	N	N	C	C	Alpha	50
Lieu de travail	S21.G00.85.004	Code postal		C	N	N	C	C	ExtRef	5
Lieu de travail	S21.G00.85.005	Localité		C	N	N	C	C	Alpha	50
Lieu de travail	S21.G00.85.006	Code Pays		C	N	N	C	C	ExtRef	2
Lieu de travail	S21.G00.85.007	Code de distribution à l'étranger		C	N	N	C	C	Alpha	50
Lieu de travail	S21.G00.85.008	Complément de la localisation de la construction		C	N	N	C	C	Alpha	50
Lieu de travail	S21.G00.85.009	Service de distribution, complément de localisation de la voie		C	N	N	C	C	Alpha	50
Lieu de travail	S21.G00.85.010	Nature juridique	PR38P Entreprises extérieures '01' si zone N° de siret renseignée '02' si libellé court	O	N	N	O	O	Enum	2
Lieu de travail	S21.G00.85.011	Code INSEE commune	Si non étranger	C	N	N	O	C	ExtRef	5
Ancienneté	S21.G00.86.001	Type	Type 06 Ancienneté groupe si renseignée. Type 07 Ancienneté dans l'entreprise : 1ère entrée dans l'historique de carrière. Ancienneté professionnelle si renseignée Type 02 en jours, 0 interdit.	O	N	N	O	O	Enum	2
Ancienneté	S21.G00.86.002	Unité de mesure		O	N	N	O	O	Enum	2

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Ancienneté	S21.G00.86.003	Valeur		O	N	N	O	O	Num	5
Ancienneté	S21.G00.86.005	Numéro du contrat	Ancienneté en fin de cnt ou période déclarée	O	N	N	O	O	Alpha	20
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.001	Profession ou qualité	Saisie des honoraires ou intégration du fichier Anael finance.	O	N	N	N	N	Alpha	40
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.002	Nom du bénéficiaire des honoraires		C	N	N	N	N	Alpha	80
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.003	Prénom du bénéficiaire des honoraires		C	N	N	N	N	Alpha	40
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.004	Siren du bénéficiaire des honoraires		C	N	N	N	N	Num	9
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.005	Nic du bénéficiaire des honoraires		C	N	N	N	N	Num	5
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.006	Raison sociale du bénéficiaire des honoraires		C	N	N	N	N	Alpha	60
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.007	Complément de localisation de la construction		C	N	N	N	N	Alpha	50
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie		C	N	N	N	N	Alpha	50
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.009	Code INSEE de la commune		C	N	N	N	N	ExtRef	5
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.010	Service de distribution, complément de localisation de la voie		C	N	N	N	N	Alpha	50
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.011	Code postal		C	N	N	N	N	Alpha	5
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.012	Localité		C	N	N	N	N	Alpha	50
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.013	Code pays		C	N	N	N	N	Alpha	2
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.014	Code de distribution à l'étranger		C	N	N	N	N	Alpha	50
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.015	Code taux réduit ou dispense de retenue à la source		C	N	N	N	N	Alpha	1
Bénéficiaire des honoraires	S89.G00.32.016	Montant TVA droits d'auteurs		C	N	N	N	N	Num	12
Avantages en nature	S89.G00.33.001	Code type avantage en nature	Saisie des honoraires ou intégration du fichier Anael finance.	O	N	N	N	N	Enum	2
Avantages en nature	S89.G00.33.002	Montant avantage en nature		O	N	N	N	N	Num	12
Prise en charge des indemnités	S89.G00.35.001	Code modalité de prise en charge des indemnités	Saisie des honoraires ou intégration du fichier Anael finance.	O	N	N	N	N	Enum	2
Prise en charge des indemnités	S89.G00.35.002	Montant de l'indemnité		O	N	N	N	N	Num	12

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Rémunérations	S89.G00.43.001	Code type de la rémunération	Saisie des honoraires ou intégration du fichier Anael finance.	O	N	N	N	N	Enum	2
Rémunérations	S89.G00.43.002	Montant de la rémunération		O	N	N	N	N	Num	12
Droit supplémentaire acquis au titre des régimes de retraite supplémentaire à prestations définies	S89.G00.67.001	NIR	Idem 30.001	C	N	N	N	N	Alpha	13
Droit supplémentaire acquis au titre des régimes de retraite supplémentaire à prestations définies	S89.G00.67.002	Numéro technique temporaire	Idem 30.020	C	N	N	N	N	Alpha	40
Droit supplémentaire acquis au titre des régimes de retraite supplémentaire à prestations définies	S89.G00.67.003	Montant de droit supplémentaire acquis	Compteur ou Rubrique pour l'ensemble du bloc, voir l'annexe dédiée	O	N	N	N	N	Num	11
Droit supplémentaire acquis au titre des régimes de retraite supplémentaire à prestations définies	S89.G00.67.004	Pourcentage de droit supplémentaire acquis	Compteur	O	N	N	N	N	Num	5
Droit supplémentaire acquis au titre des régimes de retraite supplémentaire à prestations définies	S89.G00.67.005	Millésime de rattachement	Compteur format AAAA	O	N	N	N	N	Num	4
Actions gratuites	S89.G00.87.001	Code contexte	01 attribution, 02 acquisition	O	N	N	N	N	Enum	2
Actions gratuites	S89.G00.87.002	Nombre d'actions	Compteur en fonction du code type	O	N	N	N	N	Num	8
Actions gratuites	S89.G00.87.003	Valeur unitaire de l'action	Compteur en fonction du code type ou Rubrique pour l'ensemble du bloc, voir l'annexe dédiée	O	N	N	N	N	Num	12
Actions gratuites	S89.G00.87.004	Fraction du gain d'acquisition de source française	Compteur en fonction du code type	C	N	N	N	N	Num	6
Actions gratuites	S89.G00.87.005	Date d'attribution	Compteur format JJMMAAAA	C	N	N	N	N	Date	8
Actions gratuites	S89.G00.87.006	Date d'acquisition définitive	Compteur format JJMMAAAA	C	N	N	N	N	Date	8
Actions gratuites	S89.G00.87.007	Numéro d'inscription au répertoire	Idem 30.001	C	N	N	N	N	Alpha	13
Actions gratuites	S89.G00.87.008	Numéro technique temporaire	Idem 30.020	C	N	N	N	N	Alpha	40
Options sur titres (stock-options)	S89.G00.88.001	Code contexte	01 attribution, 02 levée d'option	O	N	N	N	N	Enum	2
Options sur titres (stock-options)	S89.G00.88.002	Nombre d'options	Compteur en fonction du code type	O	N	N	N	N	Num	8

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Options sur titres (stock-options)	S89.G00.88.003	Valeur unitaire de l'action	Compteur en fonction du code type ou Rubrique pour l'ensemble du bloc, voir l'annexe dédiée	O	N	N	N	N	Num	12
Options sur titres (stock-options)	S89.G00.88.004	Prix de souscription de l'action	Compteur en fonction du code type	O	N	N	N	N	Num	12
Options sur titres (stock-options)	S89.G00.88.005	Fraction du gain de levée d'option de source française	Compteur	C	N	N	N	N	Num	6
Options sur titres (stock-options)	S89.G00.88.006	Date d'attribution	Compteur format JJMMAAAA	C	N	N	N	N	Date	8
Options sur titres (stock-options)	S89.G00.88.007	Date de levée de l'option	Compteur format JJMMAAAA	C	N	N	N	N	Date	8
Options sur titres (stock-options)	S89.G00.88.008	Numéro d'inscription au répertoire	Idem 30.001	C	N	N	N	N	Alpha	13
Options sur titres (stock-options)	S89.G00.88.009	Numéro technique temporaire	Idem 30.020	C	N	N	N	N	Alpha	40
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)	S89.G00.89.001	Nombre de titres	Compteur	O	N	N	N	N	Num	8
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)	S89.G00.89.002	Prix d'acquisition des titres	Compteur	O	N	N	N	N	Num	12
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)	S89.G00.89.003	Valeur unitaire des titres au jour de l'exercice des bons	Compteur ou Rubrique pour l'ensemble du bloc, voir l'annexe dédiée	O	N	N	N	N	Num	12
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)	S89.G00.89.004	Fraction du gain de source française	Compteur	O	N	N	N	N	Num	6
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)	S89.G00.89.005	Date d'acquisition des titres	Compteur format JJMMAAAA	O	N	N	N	N	Date	8
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)	S89.G00.89.006	Durée d'exercice de l'activité du bénéficiaire dans l'entreprise	Ancienneté en mois à la fin de période de saisie	O	N	N	N	N	Num	3
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)	S89.G00.89.007	Numéro d'inscription au répertoire	Idem 30.001	C	N	N	N	N	Alpha	13
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)	S89.G00.89.008	Numéro technique temporaire	Idem 30.020	C	N	N	N	N	Alpha	40

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Individu non salarié	S89.G00.91.001	Numéro d'inscription au répertoire	L'alimentation de ce bloc est identique au bloc S21.G00.30 Il est présent lorsque le Top individu non salarié est activé dans la table des populations ET en présence d'une rubrique paramétrée pour un des blocs sous-jacents 92 93 ou 94.	C	N	N	N	C	Alpha	13
Individu non salarié	S89.G00.91.002	Nom de famille		O	N	N	N	O	Alpha	80
Individu non salarié	S89.G00.91.003	Nom d'usage		C	N	N	N	C	Alpha	80
Individu non salarié	S89.G00.91.004	Prénoms		O	N	N	N	O	Alpha	80
Individu non salarié	S89.G00.91.005	Sexe		C	N	N	N	C	Enum	2
Individu non salarié	S89.G00.91.006	Date de naissance		O	N	N	N	O	Alpha	8
Individu non salarié	S89.G00.91.007	Lieu de naissance		O	N	N	N	O	Alpha	30
Individu non salarié	S89.G00.91.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie		C	N	N	N	C	Alpha	50
Individu non salarié	S89.G00.91.009	Code postal		C	N	N	N	C	ExtRef	5
Individu non salarié	S89.G00.91.010	Localité		C	N	N	N	C	Alpha	50
Individu non salarié	S89.G00.91.011	Code Pays		C	N	N	N	C	ExtRef	2
Individu non salarié	S89.G00.91.012	Code de distribution à l'étranger		C	N	N	N	C	Alpha	50
Individu non salarié	S89.G00.91.013	Complément de la localisation de la construction		C	N	N	N	C	Alpha	50
Individu non salarié	S89.G00.91.014	Service de distribution, complément de localisation de la voie		C	N	N	N	C	Alpha	50
Individu non salarié	S89.G00.91.015	Adresse mél		C	N	N	N	C	Alpha	100
Individu non salarié	S89.G00.91.016	Matricule de l'individu dans l'entreprise		C	N	N	N	C	Alpha	30
Individu non salarié	S89.G00.91.017	Statut du salarié (conventionnel)		C	N	N	N	C	Enum	2
Individu non salarié	S89.G00.91.018	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire		C	N	N	N	C	Enum	2
Individu non salarié	S89.G00.91.019	Code département de naissance		O	N	N	N	O	Alpha	2
Individu non salarié	S89.G00.91.020	Code pays de naissance		O	N	N	N	O	ExtRef	2
Individu non salarié	S89.G00.91.021	Numéro technique temporaire		C	N	N	N	C	Alpha	40

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.001	Type		O	N	N	N	N	Enum	2
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.002	Code de base spécifique		O	N	N	N	N	Enum	2
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.003	Montant	Compteur ou rubrique Les bases 23 et 43 sont demandées pour les types 01 02 et 03. Les bases 50 à 53 sont demandées pour le type 05 Pour les autres types le montant de la base n'est pas demandé, le bloc n'est utilisé que pour le PAS.	O	N	N	N	N	Num	11
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.004	Date de début de période de rattachement	Périodes de saisie	O	N	N	N	N	Date	8
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.005	Date de fin de période de rattachement		O	N	N	N	N	Date	8
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.006	Montant net fiscal du revenu versé	Compteur ou rubrique	C	N	N	N	N	Num	12
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.007	Taux de prélèvement à la source		O	N	N	N	N	Num	5
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.008	Type du taux de prélèvement à la source		C	N	N	N	N	Alpha	2
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.009	Identifiant du taux de prélèvement à la source		C	N	N	N	N	Num	18
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.010	Montant de prélèvement à la source	Pour les différents types et codes de base autorisés correspondants, Comme dans les rubriques DSN du prélèvement à la source du bloc 50, le seul paramétrage de cette rubrique permet d'alimenter les champs suivants : Le taux de prélèvement (V5 de la rubrique PAS) Type de taux (V2 de la rubrique PAS) L'identifiant du taux (V3 de la rubrique PAS) Le montant de prélèvement (V6 de la rubrique PAS)	C	N	N	N	N	Num	12
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.011	Date de versement	PR13P Types de rémunération - jour de paiement	O	N	N	N	N	Date	8
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.012	Montant de la part non imposable du revenu	Compteur ou rubrique	C	N	N	N	N	Num	12
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.013	Montant soumis au PAS	Compteur ou rubrique	C	N	N	N	N	Num	12
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.014	Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)	NR	C	N	N	N	N	Num	12

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.015	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation	NR	C	N	N	N	N	Alpha	18
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.016	Montant net versé	Compteur ou rubrique	C	N	N	N	N	Num	12
Bases spécifiques individu non salarié	S89.G00.92.017	Montant net social	Compteur ou rubrique	C	N	N	N	N	Num	12
Régularisation de prélèvement à la source	S89.G00.93.001	Mois de l'erreur		O	N	N	N	N	Alpha	6
Régularisation de prélèvement à la source	S89.G00.93.002	Type d'erreur		O	N	N	N	N	Alpha	2
Régularisation de prélèvement à la source	S89.G00.93.003	Régularisation du montant net fiscal du revenu versé	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01, 03 et 04, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	12
Régularisation de prélèvement à la source	S89.G00.93.004	Montant net fiscal du revenu versé du mois de l'erreur	Rubrique de paie pour le type d'erreur 02, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	12
Régularisation de prélèvement à la source	S89.G00.93.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	Rubrique de paie pour le type d'erreur 02, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	6
Régularisation de prélèvement à la source	S89.G00.93.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01, 03 et 04, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	5
Régularisation de prélèvement à la source	S89.G00.93.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la source	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01, 02 et 03, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	O	N	N	N	N	Num	12
Régularisation de prélèvement à la source	S89.G00.93.008	Régularisation du montant de la part non imposable du revenu	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01, 03 et 04, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	12
Régularisation de prélèvement à la source	S89.G00.93.009	Régularisation du montant soumis au PAS	Rubrique de paie pour les types d'erreur 01, 03 et 04, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	12
Régularisation de prélèvement à la source	S89.G00.93.010	Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit du montant net fiscal du revenu versé)	NR	C	N	N	N	N	Num	12
Régularisation de prélèvement à la source	S89.G00.93.013	Montant soumis au prélèvement à la source déclaré le mois de l'erreur	Rubrique de paie pour le type d'erreur 02, renseigner le mois de l'erreur dans la valeur V début (AAAMM) du paramétrage	C	N	N	N	N	Num	12

Tableau d'alimentation des données

Nom sous-groupe	Identifiant	Nom	Alimentation / Commentaires	DSN Mens	AT	Reprise	FCTU	Am.	Nat.	Lg Max
Cotisation Individu non salarié	S89.G00.94.001	Code de cotisation		O	N	N	N	N	Enum	3
Cotisation Individu non salarié	S89.G00.94.002	Montant de cotisation	Compteur ou rubrique	O	N	N	N	N	Num	12
Total de l'envoi	S90.G00.90.001	Nombre total de rubriques		O	O	O	O	O	Num	12
Total de l'envoi	S90.G00.90.002	Nombre de DSN		O	O	O	O	O	Num	5